Journal asiatique, CCLXXI (1983), p. 43 à 150.
Réédité (sans le glossaire) : *Revue de Corée*, vol. 20, n° 1 & 2 (printemps & été 1988).
En coréen : *Tongbang hakchi*, 1986, N° 51 & 52.

UN DÉFRICHEUR MÉCONNU DES ÉTUDES EXTRÊME-ORIENTALES : MAURICE COURANT (1865-1935)

PAR
DANIEL BOUCHEZ

Les orientalistes se souviennent de Maurice Courant comme de l'un de leurs devanciers, qui vécut au début de ce siècle et à qui l'on doit quelques travaux estimables. À ceux d'entre eux qui s'intéressent à la Corée, son nom évoque en outre et surtout une étonnante et monumentale *Bibliographie coréenne*[1], que cet auteur publia de 1894 à 1901. Mais, même pour ceux-ci, Maurice Courant n'est guère plus qu'un nom. Tous, un jour ou l'autre, ont eu à s'avouer incapables de répondre aux questions que leur posent parfois à son sujet leurs amis coréens. Quel homme, leur demandent-ils, était ce jeune agent consulaire du siècle dernier qui a réalisé en si peu de temps sur notre pays un outil de référence aussi durable ? S'est-il, après un tel coup de maître, désintéressé de la Corée ? Pourquoi enfin en savons-nous si peu sur lui ? Quiconque aura voulu répondre à ces questions aura eu beau chercher, dans les revues spécialisées, quelque notice nécrologique qui lui fournisse un minimum de renseignements. Il n'en existe pas. La mort de Maurice Courant, en 1935, est passée à peu près inaperçue. Un tel silence est en lui-même surprenant. Il était à l'époque assez immérité à l'égard du sinisant et du japonisant que Courant avait été. De la part de la jeune coréanologie française aujourd'hui, le laisser se prolonger, laisser la figure de Maurice Courant s'enfoncer dans un oubli irréparable serait à la fois renoncer à connaître sa propre

[1] Maurice Courant, *Bibliographie coréenne, Tableau littéraire de la Corée,* contenant la nomenclature des ouvrages publiés dans ce pays jusqu'en 1890, ainsi que la description et l'analyse détaillée des principaux d'entre ces ouvrages, Publications de l'École des langues orientales, III[e] série, tomes XVIII-XX, Paris, 1894-1896, 3 vol. *Supplément à la Bibliographie coréenne (jusqu'en* 1899), 1 vol., même collection, tome XXI, Paris, 1901, 1 vol., même collection, tome XXI, Paris, 1901, 122 p. Total des ouvrages recensés : 3.821.

histoire et faire preuve d'ingratitude. Elle se devait de combler une telle lacune et de rendre un jour à Courant un hommage public, si tardif fût-il.

Les études chinoises et japonaises sont aussi concernées par la présente biographie, du fait des travaux que Courant publia et dont certains restent importants ou marquèrent une étape, ainsi que de l'enseignement qu'il assura à Lyon pendant trente-cinq ans. Les documents consultés ont en outre permis d'éclairer certaines phases, encore peu étudiées, des relations de la France avec la Chine et le Japon. C'est le cas de la mission de Courant à Tôkyô en 1919 et surtout du rôle qu'il joua dans la fondation, puis la gestion de l'Institut franco-chinois de Lyon, sujet qui n'est pas sans intéresser les historiens de la Chine républicaine.

Nous tenons à remercier les nombreuses personnes qui ont bien voulu nous aider dans notre tâche et nous fournir des matériaux : M. Maurice Courant, neveu du savant ; M. l'abbé André Ch'oe Sŏg-u, directeur du Centre d'études sur l'histoire de l'Église de Corée *(Han'guk kyohoe sa yŏn'guso)* à Seoul, qui conserve une soixantaine de lettres datées de 1890 à 1923 et adressées par Courant à Mgr Mutel, vicaire apostolique de Seoul; M^{me} Georges Dubarbier, veuve du successeur de Courant à Lyon; M. Léon Thomas, deuxième successeur de Courant, qui garde dans son bureau les archives de l'Association universitaire franco-chinoise, dont Courant fut pendant quinze ans le secrétaire; M. Michel Gustin, ancien chargé de mission auprès du recteur de l'académie de Lyon. Nos remerciements vont aussi à MM. les directeurs des Archives de France et des archives du ministère des Relations extérieures, qui nous ont autorisé à consulter des documents qui n'étaient pas encore accessibles au public. Nous exprimons enfin notre gratitude à la fondation coréenne Sanhak (Korean Traders Scholarship Foundation) pour le soutien financier qu'elle a bien voulu apporter à notre recherche.

On trouvera à la fin de la présente biographie une liste des publications de Maurice Courant, puis un glossaire alphabétique des différents termes ou noms propres chinois, coréens et japonais dont nous nous serons servi.

Maurice (Auguste Louis Marie) Courant naquit à Paris, au n°6 de la rue Franklin, le 12 octobre 1865. Il était le fils aîné de Charles Isidore Courant (1826-1888), né à Paris lui aussi, mais d'ascendance normande. Quelques décennies plus tôt, sous la Révolution, on retrouve ses ancêtres du même nom, drapiers à Lisieux. Le père, qui semble avoir eu des revers de fortune, n'avait à la naissance de Maurice qu'un modeste emploi de commis principal au ministère de la Guerre. Il avait épousé la fille d'un notaire parisien du quartier de Passy, Marie Cosnard (1835-1907). Le couple eut d'autres enfants, dont un seul, Henri (1871-1925), parvint à l'âge adulte.

Leur fils Maurice, après une enfance et une adolescence sur lesquelles nous n'avons rien retrouvé, était bachelier ès lettres et ès sciences en 1883. Il commença, la même année, à fréquenter la faculté de droit de l'université de Paris. Deux ans plus tard, en 1885, sans interrompre ses études de droit, il s'inscrivit à l'École des langues orientales vivantes, aux cours de chinois et de japonais. Le titulaire de la chaire de chinois, le comte polonais Alexandre Kleczkowski (1818-1886) arrivait alors en fin de carrière. Malade, il se faisait remplacer par Gabriel Devéria (1844-1899)[2]. C'est donc ce dernier qui initia le jeune Courant à la langue chinoise. En deuxième et troisième années cependant, l'enseignement fut dispensé, non par Devéria qui ne devait revenir à l'École qu'en 1889, mais par un chargé de cours nommé Maurice Jamete1 (1856-1889)[3]. En japonais, Courant eut pour maître Léon de Rosny (1837-1914), titulaire depuis 1868 d'une chaire qui avait été créée pour lui.

Parmi ses condisciples à l'École des langues, on note celui qui était appelé à devenir « le maître des études chinoises dans tout le monde occidental »[4], Edouard Chavannes (1865-1918), qui était entré un an après lui, mais qui le rejoignit en troisième année après avoir été dispensé de la deuxième. Les deux hommes devaient rester liés. C'est à Courant que Chavannes, empêché, demandera, en 1897 et 1898, de le remplacer au Collège de France.

En 1888, année de la mort de son père, Courant, qui avait bénéficié d'une bourse d'études en deuxième et troisième années[5], était diplômé de chinois et de japonais. Deux ans auparavant, en 1886, il avait obtenu sa licence en droit.

Le principal débouché de l'École des langues orientales était alors la carrière d'interprète du ministère des Affaires étrangères, à laquelle le diplôme donnait accès *de plano*[6]. Des interprètes, rappelons ce qu'écrivait à leur sujet Paul Demiéville[7]: « ils étaient en ce temps, dans les rapports avec les pays orientaux, des personnages considérables ; de graves responsabilités leur étaient souvent dévolues ». Kleczkowski et les maîtres qui enseignèrent le chinois à Courant, Devéria et Jametel, l'avaient tous été. Lui-même s'engagea donc

---

[2] Gabriel Devéria (1844-1899) avait été interprète en Chine de 1860 à 1882. Nommé professeur de chinois à l'École des langues orientales en 1889, il était membre de l'Institut depuis 1897. Il s'intéressait particulièrement à l'histoire des systèmes d'écriture. Voir la notice que lui a consacrée Ed. Chavannes : *Journal asiatique,* nov.-déc. 1899, p. 375-387.

[3] Maurice Jametel (1856-1899) avait été élève interprète à Pékin en 1878-1880, puis gérant du Consulat de France à Hong-Kong. La maladie l'obligea à rentrer en Europe. I1 fut chargé en 1886 du cours de chinois à l'École et nommé professeur titulaire quelques mois avant sa mort.

[4] Paul Demiéville, « Aperçu historique des études sinologiques en France», *Acta asiatica,* n°11, Tôkyô, 1966, p 56 à p. 110, p.95.

[5] Décisions du conseil de perfectionnement de l'École des 11 janvier et 20 décembre 1887. Archives de France, 62 AJ 4.

[6] Jean Deny. dans *Cent cinquantenaire de l'École des langues orientales. Histoire, organisation et enseignement de l'École des langues orientales vivantes*, Paris, Imprimerie nationale. 1948. 468 p., p. 18.

[7] *Ibid.,* p. 158.

naturellement sur le même chemin. Le 6 septembre de la même année, il était à la légation de France à Pékin, en qualité d'élève- interprète.

Peu de détails sur le premier séjour de Courant en Chine. Il dura vingt-et-un mois. Pendant les dix derniers, l'élève interprète fut chargé des fonctions de premier interprète, en remplacement d'Arnold Vissière. Il gardait toutefois assez de loisir pour composer une étude sur *La Cour de Péking,* qui, envoyée au Ministère lui vaudra en 1891 le prix de l'interprétariat. Ce n'était, dans l'esprit de Courant, que le début d'une oeuvre plus vaste. Mais on publiera son texte en son absence[8], sans qu'il en ait donné l'autorisation et sans même qu'il ait corrigé les épreuves. L'auteur se résigna et abandonna le projet conçu.

Le 23 mai 1890, Maurice Courant était muté de Pékin à Seoul, pour y succéder à un certain François Guérin dans les fonctions d'interprète chancelier[9]. La mission diplomatique française dans le royaume de Corée n'était alors composée que de deux personnes. Le chef de poste que Courant venait seconder était Victor Collin de Plancy (1853-1922), celui-là même qui en 1887 avait été chargé de procéder à l'échange des instruments de ratification du traité d'amitié, de commerce et de navigation conclu l'année précédente entre la France et la Corée[10]. À la suite de cette formalité, il avait été nommé consul et commissaire de la République française à Seoul. Auparavant, il avait suivi la même filière que son subordonné, son cadet de douze ans : la licence en droit, le diplôme de chinois de l'École des langues orientales, la carrière d'interprète à Pékin. Peu après la venue de Courant à Seoul, deux décrets successifs nommaient Collin de Plancy d'abord, le 12 juillet 1890, secrétaire de première classe à Pékin, puis, le 16 août suivant, à Tôkyô. À lire la fiche diplomatique de Collin de Plancy, on pourrait donc croire qu'il eut à peine le temps de faire connaissance à Seoul avec son nouvel interprète chancelier. En réalité, la première nomination ne prit jamais effet et, quant au transfert à Tôkyô, ce n'est que le 15 juin 1891, après l'arrivée d'un intérimaire, Émile Rocher[11], qu'il en avisa les autorités coréennes[12]. C'est donc treize mois que Courant a passés en tête-à-tête avec Collin de Plancy.

---

[8] Lettre à V. Collin de Plancy du 17 décembre 1891. Archives du ministère des Relations extérieures (dorénavant : AMRE), Papiers d'agent, Collin de Plancy, n° 2. Toutes les lettres de Courant à Collin que nous citons ci-après se trouvent dans ce carton.

[9] En vertu de l'article 15 d'un décret du 31 mars 1882 modifiant celui du 18 septembre 1880, les interprètes pouvaient être désignés pour remplir les fonctions de chancelier. Sur le départ de Guérin et son remplacement par Courant, voir *Ku Han'guk oegyo munsŏ* (Documents diplomatiques de la fin de la dynastie Yi), Seoul, 1965-1973, 22 vol., vol. 19, n° 265, 266 et 270. Les compilateurs de l'index de ce recueil ont souvent été incapables de retrouver les vrais patronymes des Occidentaux dont les noms sont transcrits, dans ces textes, en caractères chinois. Nous avons donc inséré dans le glossaire les pseudonymes chinois sous lesquels les personnes que nous citons apparaissent dans les documents. Voir ceux de Guérin et de Courant.

[10] Sur la vie de Collin de Plancy, voir la nécrologie écrite par H. Cordier: *T'oung Pao,* XXI (1922), p. 445.

[11] Émile Rocher. né en 1846, avait été directeur de douanes en Indochine et consul à Mengzi, au Yunnan, en Chine. Il sera « gérant du consulat de Seoul » du 15 juin 1891 au 6 mars 1892. En 1895, il prendra la direction de la mission lyonnaise d'exploration commerciale en Chine. dont nous parlerons plus loin. Pseudonyme chinois au glossaire.

Ce diplomate imposait l'estime et le respect. Plus tard, en 1895, il devait revenir à Seoul en qualité de consul général et de ministre résident ; jusqu'en 1906 il resta pour le trône défaillant un conseiller écouté : «Il était, écrira de lui un collègue américain[1313], sérieux, courtois et discret, allié aux Russes mais à l'écart de toute intrigue ». Plus que de son activité diplomatique, les orientalistes se souviennent aujourd'hui de l'admirable collection d'objets d'art et de livres anciens qu'il devait réunir au long des années passées en Extrême-Orient. Elle témoigne encore de la sûreté de son goût et de l'étendue de sa culture.

Le plus beau joyau en est assurément le deuxième tome des *Traits édifiants des patriarches rassemblés par le bonze Paegun,* imprimé en Corée au moyen de caractères fondus en l'an 1377[14]. C'est le plus ancien imprimé en typographie métallique mobile qui subsiste, antérieur de soixante et onze ans à la bible de Gutenberg. La majeure partie de la collection Collin de Plancy a été dispersée au cours d'une vente publique qui eut lieu à Paris, à l'hôtel Drouot, du 27 au 30 mars 1911[15]. La plupart cependant des livres coréens qu'il avait achetés de 1887 à 1891, puis de 1895 à 1899, avait, antérieurement à cette vente et à deux reprises, fait l'objet d'une donation à la bibliothèque de l'École des langues orientales, où ils constituent encore aujourd'hui le fonds de livres coréens anciens le plus important d'Europe.

On aimerait connaître la manière dont Collin procéda à l'acquisition de certains ouvrages rares. La curiosité doit se satisfaire des quelques lignes qui suivent, écrites par le géographe français Charles Varat, qui explora la Corée en 1888 et 1889, à l'époque précisément où le diplomate achetait peu à peu les livres qu'il devait offrir en 1891 à la bibliothèque de l'École[16].

---

[12] *Documents diplomatiques etc., op. cit.,* vol. 19, n° 356. Voir au glossaire le nom chinois de Collin de Plancy.

[13] William F. Sands, *Undiplomatic memories,* New York, 1930. Rééd., Royal Asiatic Society reprint series, Seoul, 1975, 238 p., p. 51.

[14] *Paegun hwasang ch'orok pulcho chikchi simch'e yojŏl* (2e vol. seulement), plus connu sous la désignation impropre de *Chikchi simgyŏng.* Avant d'être décrit par Courant dans le *Supplément à la Bibliographie coréenne (op. cit.,* p. IX et p. 70-71, n° 3738), muni du sigle C.P. qui indiquait qu'il appartenait à la collection Collin de Plancy, cet ouvrage avait été, avec quelques autres livres de celle-ci, exposé au Pavillon de Corée de l'Exposition universelle de Paris en 1900 (Henri Vivarez, «Vieux Papiers de Corée », dans le *Bulletin de la Société archéologique, historique et artistique*, 1-*3,* Paris. octobre 1900, p. 76 à 80).

[15] *Collection d'un amateur. Objets d'art de la Corée, de la Chine et du Japon*, Me André Desvouges, commissaire-priseur, et Ernest Leroux, expert, Paris, E. Leroux, 1911. Les *Traits édifiants des patriarches* figurent au n° 711 de ce catalogue. D'après les minutes de la vente, consultées aux Archives de Paris (D.60 E] 83) avec l'aimable autorisation de Me Boisgirard, l'ouvrage fut acquis, pour le prix de 180 francs, par un certain Vever, qui n'est autre que le célèbre collectionneur d'estampes japonaises, le bijoutier parisien Henri Vever (1854-1943) (sur ce dernier, voir: Raymond Koechlin, *Souvenirs d'un vieil amateur d'art de l'Extrême-Orient*, Chalon-sur-Saône, 1930, 112 p. ; Jack Hillier, *Japanese Prints and Drawings from the Vever Collection*, Sotheby

[16] Charles Varat, explorateur, chargé de missions ethnographiques par le ministère de l'Instruction publique, «Voyage en Corée, 1888-1889 », dans *Le Tour du monde, Nouveau Journal des voyages,* livraison 1635 (7 mai 1892), Paris, p 289 à p. 368, p.296. La collection de livres et d'objets coréens réunie par Charles Varat est aujourd'hui au musée Guimet de Paris. Voir nécrologie par H. Cordier dans *T'oung Pao,* 1893, p. 311.

«Voici comment est organisée chaque jour l'emploi de mon temps à Seoul. M. Collin de Plancy a fait répandre le bruit qu'un voyageur français achète des échantillons de toutes les productions du pays et se tient à la légation de France tous les matins à la disposition des négociants. Aussi ceux-ci arrivent-ils de très bonne heure et en grand nombre, munis de leurs marchandises, que j'examine avec le plus grand soin au point de vue de ma collection ethnographique coréenne, rejetant impitoyablement tout ce qui vient de l'étranger. M. Collin de Plancy est assez aimable pour mettre à ma disposition quelques indigènes lettrés, ses secrétaires auxquels il apprend chaque jour le français.

Ceux-ci me donnent de nombreuses explications sur tous les objets dont j'ignore l'usage. Ils rectifient les prix, parfois ultra fantaisistes, des vendeurs, qui acceptent ou refusent nos offres, sans que je perde mon temps en marchandage et manque aucun achat, le commerçant me rapportant le lendemain ce qu'il a refusé de me céder la veille...

Dans l'après-midi, nous parcourons Seoul, en compagnie de mes aimables hôtes et de quelques secrétaires lettrés, entrant avec eux chez les commerçants pour y acheter tout ce qui paraît offrir quelque intérêt ethnographique. »

Les échoppes du vieux Seoul ! Courant devait les parcourir, lui aussi, celles des libraires du moins, à la recherche des matériaux de sa Bibliographie. Il les a décrites d'un pinceau coloré au début de son introduction[17], dans un témoignage qui reste sur elles sans équivalent. On devine aisément qui y a guidé ses premiers pas après y avoir conduit ceux de Varat.

À lire dans l'introduction de la Bi*bliographie coréenne*[18] l'énumération des sources écrites auxquelles Courant a puisé ses renseignements, on est frappé de leur qualité. Le jeune homme, en dépit de la brièveté de son séjour dans un pays qui était dépourvu de bibliothèques publiques et dont il n'entendait point la langue parlée[19], est allé d'emblée à ce qu'il y avait de meilleur. Quels que soient ses mérites, une telle promptitude, qui fait l'admiration des spécialistes, ne se comprendrait pas sans la présence auprès de lui d'excellents conseillers.

Courant reçut d'abord les avis des lettrés coréens employés au commissariat de France. Ils lui ont sûrement épargné bien des tâtonnements et fourni bien des indications et des

---

[17] *Bibliographie coréenne* (dorénavant: BC), *op. cit*., vol. l, p. XIX à XXIV.

[18] *Ibid. p. XXVII à XXX.*

[19] Rappelons que le chinois classique était alors la principale langue écrite de la Corée, C'est à ce fait que le jeune diplômé de chinois dut de pouvoir s'atteler immédiatement à de tels travaux. Il lui fallut toutefois apprendre à lire l'écriture alphabétique coréenne, ne fût-ce que pour se renseigner dans les dictionnaires coréens de caractères chinois sur la prononciation coréenne des idéogrammes. Il devint ensuite capable de déchiffrer du coréen écrit, mais jamais il ne parla ni même n'entendit cette langue.

explications qui ne se trouvaient pas dans les livres. De l'un d'eux, Yi Inyŏng, Courant écrira[20] qu'il fut «un collaborateur patient, perspicace et consciencieux ».

Une autre personne semble avoir aussi beaucoup aidé le compilateur de la Bibliographie, celle à laquelle dans l'introduction[21] il adresse des remerciements particuliers, Mgr Gustave Mutel, vicaire apostolique de Seoul. Ce solide Champenois (1854-1933), en qui l'on s'accorde à reconnaître aujourd'hui le bâtisseur de l'Église catholique de Corée[22], était arrivé en Asie en 1877 et s'était introduit en Corée en 1880, à une époque où la propagation du christianisme n'était pas encore autorisée. Il en avait été rappelé en 1886 pour enseigner au séminaire de la rue du Bac à Paris. Nommé et sacré évêque en 1890, il était revenu à Seoul et y avait été intronisé en février 1891. Courant y était depuis neuf mois et les deux hommes se lièrent vite d'amitié.

Commence alors entre eux, à Seoul même, une correspondance qui ne se termina probablement qu'au seuil de la mort et qui, jusqu'en août 1923, date à laquelle l'évêque cessa de conserver les lettres qu'il recevait, constitue l'une des principales sources de la présente biographie[23]. Courant tient son ami informé de ses travaux et lui demande volontiers des renseignements d'ordre historique ou bibliographique. Après son départ de Corée, c'est à lui qu'il confie le soin de lui procurer des ouvrages aussi importants que le *Samguk sagi* (Mémoires historiques des Trois Royaumes) ou le *Tongguk yŏji sŭngnam* (Géographie de la Corée), sans lesquels il n'aurait pu mener son oeuvre à bien[24]. Le titre réclamé est-il introuvable ? Mutel met un copiste au travail et lui fait reproduire l'ouvrage dont Courant a besoin. Ce fut notamment le cas du *Taedong unbu kunok* (Dictionnaire coréen par rimes)[25], où Courant devait puiser la matière d'un grand nombre de notices bibliographiques. Empêché de demeurer en Corée le temps qu'il aurait fallu, le jeune homme n'aurait jamais pu, sans l'aide de son ami évêque resté à Seoul, mener son ambitieux projet à terme.

Mais celui qui fut pour Courant mieux qu'un conseiller, un inspirateur, puis un collaborateur allant jusqu'à assumer la rédaction d'une partie des notices, la correspondance

---

[20] *Répertoire historique de l'administration coréenne*, deux cahiers manuscrits in-fol., inédits, 1891, p. IX, cf. infra, p 62 à p. 63. [Fac-simile avec présentation de D. BOUCHEZ, index aux transcriptions modernisées, Collège de France, Paris, 1986, XIV-XII-436 pages.] Dans une lettre à Collin du 3 juillet 1891, Courant nomme deux autres collaborateurs coréens: YI Inŭng et PYŎN Wŏn'gyu.

[21] BC, vol. 1. p. XXVII, Supplément, p. IX à p. X.

[22] Cf. Adrien Larribeau M.E.P., *Un grand Évêque missionnaire, S.E. Mgr Gustave Mutel*, Paris, 1935, 40 p.; G. Gompertz, «Archbishop Mutel, a biographical sketch », *Transactions of the Korea Branch of the of the Royal Asiatic Society*, vol. XXVII, 1937, p. 67 à p. 132; YU Hongnyŏl, *Han'guk Ch'ŏnju kyohoe sa* (Histoire de l'Église de Coré). Sur la période antérieure, l'ouvrage de Charles Dallet, *Histoire de l'Église de Corée*, Paris, 1874, 2 vol., reste fondamental.

[23] Han'guk kyohoe sa yŏn'guso (Centre d'études sur l'histoire de l'Église de Corée), Seoul, Mwitel munsŏ (Documents Mutel). Toutes les lettres de Courant à Mutel que nous citons sont conservées dans ce Centre d'études.

[24] Lettres à Mutel des 7 mai et 18 novembre 1893.

[25] *Ibid*., 7 septembre 1892. Sur cet ouvrage, *cf. infra*, note 35.

avec Collin nous apprend son identité, ce fut Collin de Plancy lui-même. Le diplomate, dès l'arrivée de son nouveau compagnon, n'avait pas été sans remarquer la morosité de celui-ci, mécontent d'avoir été envoyé dans un pays qui ne l'attirait pas. « Les trois premiers mois, lui écrira plus tard Courant[26], ont été durs à passer... Dans les dispositions d'esprit où je me trouvais alors, il aurait fallu bien peu de chose pour que la Corée me fût tout à fait à dégoût et que je fisse tout pour en sortir.» Dans cette grisaille, un rayon de soleil cependant : les longues conversations après dîner, au cours desquelles son aîné lui fait part de ce qu'il a découvert dans ce pays méconnu, dont leurs maîtres à l'École des langues orientales leur avaient si peu parlé. Collin lui montre sa collection de livres, échantillons d'une littérature coréenne dont la plupart des Occidentaux, même résidents, ignoraient jusqu'à l'existence. C'est au cours de ces entretiens que germe l'idée d'en faire un catalogue, puis une bibliographie.

Ce n'est pas de Courant que vint la suggestion. Au contraire. Collin lui présenta la chose comme si c'était chez lui un projet de longue date, en vue duquel il sollicitait l'aide de son jeune assistant. Courant le crut. D'abord réticent, il accepta de collaborer à l'établissement d'un catalogue. C'est encore Collin qui proposa d'élargir la conception initiale. Puisque la littérature coréenne était à ce point méconnue, voire ignorée, pourquoi ne pas composer, plutôt qu'une simple nomenclature, une bibliographie raisonnée ? Ses notices, précédées au besoin d'une bonne introduction, offriraient au publie occidental un véritable «tableau de la littérature coréenne ».

Collin, muté à Tôkyô en juin 1891, envoie le plan de l'ouvrage à Courant, qui lui en accuse réception le 9 septembre. Il écrit aussi et fait part de leur dessein à l'administrateur de l'École des langues orientales, Charles Schefer, qui lui répond qu'il accueillera avec empressement leur travail bibliographique dans les Publications de l'École, le seul problème délicat à régler étant celui du choix de l'imprimeur[27]. Un accord est conclu à la fin de 1891. Le *Tableau de la littérature coréenne*,–c'est le titre choisi–, sera édité par la maison Ernest Leroux à Paris dans les *Publications de l'École des langues orientales*, sous le nom de ses deux co-auteurs, Victor Collin de Plancy et Maurice Courant.

Les deux hommes poursuivent activement, chacun de son côté, la rédaction de leur part des notices. Mais soudain, au début de 1892, dans une lettre à Courant : Collin lui déclare estimer avoir trop peu fait pour apposer son nom sur l'ouvrage. Il a décidé d'en laisser tout

[26] Lettre à Collin du 21 janvier: 1892.
[27] Lettre à Collin du 17 décembre 1891, dans laquelle on trouve des citations de lettres écrites à Courant par Charles Schefer et le bibliothécaire Lambrecht.

l'honneur à son jeune ami. Il n'avait d'ailleurs, lui dévoile-t-il, jamais eu l'intention de se consacrer à ce travail et ne le lui avait proposé que pour le tirer, en l'intéressant au pays où le sort l'avait placé, de la mélancolie dans laquelle il le voyait plongé.

La réponse de Courant, le 25 février, est véhémente: « Comment ? Vous n'avez rien fait pour cet ouvrage ? Le paquet de notices que vous m'avez envoyé témoigne à lui seul contre vous. Ces notices forment une bonne partie de l'ouvrage. Elles ont trait à des questions importantes, curieuses, nécessaires. N'est-ce rien que cela ? Mais n'y eût-il pas ces notices que vous auriez encore une grande part, très grande, capitale, de l'œuvre en question. À qui, je vous prie, en appartient l'idée primitive ? Est-ce moi qui ai eu la pensée de regarder les livres coréens, de les rechercher, de fouiller les échoppes des libraires ? Ne vous souvenez-vous pas de mes résistances ? Combien de mois m'avez-vous entretenu de ces projets avant que je voulusse y collaborer ? Et, quand je m'y suis mis, ce fut uniquement pour vous être agréable. Plus tard seulement, je m'y suis intéressé. Et encore, comment comprenais-je la chose d'abord ? Je pensais faire de simples notices, très brèves et très sèches, à la façon de Möllendorf[28]. Qui a donné la vie à ce squelette, qui a mis les renseignements, les analyses, le souffle ? Qui, si ce n'est vous par vos conseils et votre exemple ? Et de plus; qui a tracé le plan de l'ouvrage ? Qui a fait toutes les recherches dans les livres européens ? ... Vous n'avez rien fait ? L'idée première, les moyens d'exécution, le plan, les procédés et la forme de rédaction, les rapprochements bibliographiques, cinq ou six chapitres de notices, en somme plus d'un tiers de l'ouvrage en volume rédigé. Voilà ce que vous avez fait et vous appelez ça rien ? ».

Cette apostrophe amicale, qui ne parvint pas à fléchir la décision prise, est un document. Elle éclaire les rapports qui existaient entre les deux hommes et surtout jette une vive lumière sur la genèse de la *Bibliographie coréenne*. Sans elle, on n'aurait pu au mieux que soupçonner l'importance du rôle joué par Collin de Plancy auprès de l'auteur. En se gardant cependant de minimiser la part prise par le premier, qui a été assurément décisive, il faut noter qu'à l'heure où le second écrit cette lettre le travail qui reste à faire est immense. Courant n'a d'ailleurs pas encore à sa disposition, –les requêtes qu'il enverra à Mgr Mutel après son départ de Corée le montrent–, certains des ouvrages qui devaient lui être le plus utile à la rédaction des notices.

---

[28] P. G. von Möllendorf, *Manual of Chinese Bibliography, being a list of works and essays relating to China,* by P. G. & O. F. von Möllendorf, interpreters to H.I.G. Majesty's consulates at Shanghai & Tientsin, Shanghai, Celest. Empire Office, 1876, VIII-378 p., in-8°.

Les sources écrites dans lesquelles Courant, ainsi guidé et épaulé, dit avoir puisé ont en effet servi un double propos. Certaines, dont nous parlerons plus loin, lui ont fourni la matière de ses notices bibliographiques. Mais d'autres lui avaient permis auparavant de connaître l'existence de livres qu'il n'avait pu, au cours de ses recherches, avoir entre les mains. Telles sont les listes de titres que Courant a trouvées dans les parties rituelles d'ouvrages juridiques comme le *Taejŏn hoet'ong* (Collection des Statuts fondamentaux)[29] ou le *Yukchŏn chorye* (Règlements relatifs aux six Statuts)[30]. Le *Kosa ch'waryo* (Notes prises d'après les affaires)[31] lui a indiqué un certain nombre de livres qui circulaient en 1554 et, dans sa partie géographique, les titres des planches gravées qui étaient alors conservées dans tel ou tel district. Une monographie anonyme sur la ville de Kyŏngju, imprimée en 1669 mais rédigée bien plus tôt, sous la dynastie Koryŏ, le *Tonggyŏng chapki* (Notes variées sur la capitale de l'Est)[32], lui a donné les titres de quatre-vingts ouvrages dont on gardait les planches dans cette ville. En feuilletant le *T'ongmungwan chi* (Historique de la cour des interprètes)[33], dont la première édition remonte à 1720, le Français y a trouvé, au chapitre 8, une nomenclature des planches à imprimer de travaux composés par les interprètes pour servir à l'étude des langues étrangères et un catalogue de soixante-deux livres en la possession de la cour des interprètes. La liste de soixante-huit autres que le rédacteur de l'ouvrage dit avoir consultés lui a fait aussi connaître quelques titres qu'il ignorait. Une liste analogue, placée en tête d'une encyclopédie, que Mutel avait fait copier et qu'il avait envoyée

---

[29] Le *Taejŏn hoet'ong* (Collection des statuts fondamentaux) est un code de lois en six livres, promulgué en 1865 sur l'ordre du roi Kojong. Chaque article y est précédé du texte correspondant de chacun des codes antérieurs de 1469, 1746 et 1785, ce qui en fait un instrument de référence particulièrement commode. Description et table des matières dans *BC,* vol. 2, p. 148 à p. 152. Réimpression moderne: Chôsen Sôtokufu chûsuin, Keijô (Seoul), 1939, reproduite photographiquement dans *Chosŏn wangjo pŏpchŏn chip* (Collection des codes de lois de la dynastie Chosŏn), Seoul, 1964, 4 vol., vol. 4.

N.B. Sauf indication contraire, tous les ouvrages coréens antérieurs à 1910 sont en chinois. Les traductions de titres sont celles de la *Bibliographie coréenne.*

[30] Le *Yukchŏn chorye* (Règlements relatifs aux six statuts) est un ouvrage en dix livres publié en 1866, un an après la *Collection des statuts fondamentaux.* Il était destiné à compléter cette dernière, en exposant les règlements propres aux six grandes divisions de l'administration correspondant aux six ministères *(yukcho)*. Cf. *BC,* vol. 2, p. 152 à p. 157.

[31] Le *Kosa ch'waryo* (Notes prises d'après les affaires) est un petit répertoire encyclopédique en trois livres, dû initialement à Ŏ Sukkwon (XVI^{e} siècle), dont la première édition remonte à 1554 mais qui fut plusieurs fois complété et réédité par d'autres. C'est une source importante concernant la période antérieure à l'invasion japonaise de 1592. Cf. *BC,* vol. 2, p. 435 à p. 437 et vol. 3, p. 426 à p. 427. Réimpr. photogr.: 1 vol., Han'guk tosŏgwan yŏn'gu hoe, Seoul, 1974, ss pagin.

[32] *Tonggyŏng chapki.* Le titre est du fonctionnaire local qui fit imprimer en 1669 cette précieuse monographie en trois livres se rapportant à la ville de Kyŏngju, l'ancienne capitale de Silla. On préfère l'appeler aujourd'hui: *Tonggyŏng t'ongji* (Monographie sur la capitale de l'Est). Courant, qui avait réussi à se procurer un exemplaire de la réédition de 1711, l'a utilisée sans se rendre compte qu'il s'agissait en réalité d'un ouvrage bien antérieur à 1669: *BC,* vol. 2, p . 519- et 520. Réimpression par la société japonaise Chôsen kosho kankô kai (Keijô 1910) et par la société coréenne Kwangmun hoe (Seoul 1913), ainsi que dans *Hanguo hanji minsu congshu* (Collection de textes folkloriques coréens en chinois), Taibei, 1971, 12 vol., vol. 3.

[33] *T'ongmungwan chi* (Historique de la cour des interprètes). Cet ouvrage en douze livres contient bien d'autres renseignements, dont il indique la source et que Courant a beaucoup utilisés. C'est en fait un répertoire encyclopédique et systématique des rapports de la Corée avec les pays voisins, dont les interprètes étaient les intermédiaires obligés. Cf. *BC,* vol. 2, p. 233 à p. 237. Rééd. : Chôsen kosho kankô kai, Keijô, 1913.

à son ami en 1892[34], le *Taedong unbu kunok* (Dictionnaire encyclopédique coréen, rangé par rimes)[35], s'avéra particulièrement utile. Elle contenait cent quatre-vingt-neuf titres, dont cent soixante-quatorze d'œuvres écrites par des Coréens.

Une telle documentation, en dépit de sa qualité, souffrait de quelques lacunes, qu'il est aujourd'hui facile de déceler. Relevons d'abord qu'il existait en Corée bien d'autres registres de planches gravées que ceux que la *Bibliographie* mentionnc[36]. Remarquons ensuite ce qu'écrit Courant à propos d'un ouvrage dont il s'est au demeurant beaucoup servi pour étoffer ses notices, le *Tongguk munhŏn pigo* (Examen des archives et des écrits pour la Corée). Il avait réussi au cours de son séjour à faire l'acquisition d'un exemplaire de cette encyclopédie, compilée sur ordre royal et imprimée en 1770, à l'instar, comme l'indique le titre, du *Wenxian tongkao* du Chinois Ma Duanlin. Il se plaint[37] d'y avoir trouvé peu de choses sur l'histoire littéraire. Et pour cause ! Il y manquait la partie relative aux arts et aux lettres, *Yemun ko*. Achevée seulement vingt ans plus tard, en 1790, elle devait rester à l'état de manuscrit jusqu'à la réédition, en 1908, de l'ensemble de l'ouvrage, révisé et complété[38]. Courant y aurait trouvé, s'il en avait eu connaissance, un important catalogue systématique d'ouvrages coréens en chinois.

Faisait enfin défaut au bibliographe français un bon catalogue de la bibliothèque royale de Kyujang kak (Cabinet des écrits royaux)[39]. Celui dont Collin parvint à lui obtenir une copie

---

[34] Lettre à Mutel, 7 sept. 1892.

[35] Le *Taedong unbu kunok,* 20 livres, est un dictionnaire de choses relatif à la Corée, conçu pour être, à propos de ce « grand pays de l'Est » Taedong), l'équivalent de ce qu'était en Chine le *Yunfu gunyu* (fin de l'époque Song). Comme dans ce dernier, les entrées y sont classées par la rime de leur dernier caractère. Il ne fut imprimé qu'en 1798, mais le manuscrit remontait en réalité à un compilateur du XVI[e] siècle, KWŎN Munhae (1534-1591). Les articles sont succincts mais les sources sont citées. Ce sont souvent des documents aujourd'hui disparus. Cf. *BC,* vol. 2, p. 437 à p. 439. Réimpression: Kwangmun hoe, Seoul, 1913; réimpr. photogr. de l'édition de 1798 avec index alphabétique: 1 vol., Asea munhwa sa, Seoul, 1975, 775 p.

[36] Voir le livre récent de Chŏng Hyŏngu et Yun Pyŏngt'ae, *Han'guk ch'aekp'an mongnok ch'ongnam* (Répertoire général des catalogues de planches à imprimer de Corée), Han'guk chŏngsin munhwa yŏn'guwŏn, Sŏngnam, 1979, 631 p.

[37] *BC,* vol. l, p. XXXI

[38] Réimpression photographique, Tongguk munhwa sa, Seoul, 1959 3 vol., rééd. : 1970.

[39] Le Cabinet des écrits royaux. Kyujang kak, appelé aussi Cabinet intérieur, Naegak, avait été créé au début du règne de Chŏngjo (1776-1800). Il était destiné en premier lieu à la préservation des autographes des rois, de leurs portraits, généalogies, etc., ainsi que de livres divers. Chŏngjo voulut en faire de surcroît un lieu de travail, d'études et de publications, au service direct du pouvoir royal. Ce fut même le théâtre d'importantes délibérations politiques, hors du circuit normal de l'administration.

En 1886, le roi Kojong fit transporter ailleurs les écrits royaux. Il ne resta plus que les «autres » ouvrages, qui entre-temps s'étaient considérablement multipliés. A l'époque de Courant, c'était donc la bibliothèque centrale de l'État coréen, propriété de la Couronne, d'où le nom de Bibliothèque royale que le Français lui donna.

En 1911, après l'annexion de la Corée, les Japonais le rattacheront au gouvernement-général de la Corée, Chôsen Sôtokufu, et en 1929 la feront transporter à l'université impériale de Keijô, devenue, depuis la libération de 1945, l'université nationale de Seoul. C'est là que se trouve aujourd'hui cette bibliothèque, à laquelle Courant n'eut pas accès et dont, à en juger par ce qu'il écrit dans sa *Bibliographie* (vol. 2, p. 418), il ne soupçonna pas l'importance. Voir cependant ci-dessous p. 98 et note 122. Catalogues: *Kyujang kak tosŏ Han'guk pon chonghap mongnok* (Catalogue génera1 des livres coréens de Kyujang kak), Bibliothèque de l'université nationale de Seoul, 1981, 2 vol., paginat. continue 1786-274 p.; *Kyujang kak tosŏ Chungguk pon ch'ongmongnok* (Catalogue général des livres chinois de Kyujang kak), Université nationale de Seoul, 1972, v-505-63 p.

était intitulé *Naegak changsŏ hwip'yŏn* (Catalogue des livres du Cabinet intérieur)[40] et marqué du sceau du pavillon Pongmo tang à l'intérieur du palais[41]. Ce n'était hélas qu'un méchant répertoire, très incomplet, qui ne contenait que des titres, classés du reste de manière incommode, d'après la rime de leur dernier idéogramme. Il existait pourtant à l'époque, des livres coréens de Kyujang kak, un bien meilleur catalogue, qui devait, pense-t-on, avoir été compilé en 1866. Appelé *Sŏgo changsŏ rok* (Catalogue des livres de la réserve de l'ouest), il est d'une remarquable précision dans le libellé de ses entrées[42]. On a pu écrire[43] que les deux meilleurs instruments de travail légués par la dynastie Yi au bibliographe moderne étaient précisément ce *Catalogue de la réserve de l'ouest* et la partie sur les arts et les lettres (*Yemun ko*) du *Munhŏn pigo*.

Courant ne disposa, quant à lui, ni de l'un ni de l'autre, double lacune qui marque indéniablement les limites de son œuvre. Une meilleure documentation lui aurait permis de présenter au monde extérieur un tableau plus complet et mieux balancé de la production littéraire des Coréens. Il faut cependant remarquer, en manière de consolation, qu'à la Bibliothèque royale les livres étaient en lieu sûr et qu'ils furent au demeurant épargnés par la guerre de 1950. Courant d'autre part n'aurait-il pas, s'il les avait connus, été submergé par leur nombre ? Son mérite, aux yeux des Coréens d'aujourd'hui, est moins d'avoir traduit leurs catalogues que d'avoir suivi la voie que lui avait en partie frayée Collin de Plancy. En d'autres termes, d'avoir fouillé échoppes de libraire, boutiques de prêteur ou greniers de bonzerie, d'avoir noté et décrit tant de livres alors dédaignés des lettrés et donc des bibliothécaires et des faiseurs de catalogues: ouvrages bouddhiques, écrits hétérodoxes et surtout œuvres populaires en langue coréenne, dont certaines ne sont plus connues que par lui. À supposer que le Français ait joui de conditions idéales et que, par impossible, il ait eu accès aux bibliothèques royales, il aurait eu, au cours d'un aussi bref séjour, moins de loisir à consacrer à de telles investigations.

Quant aux destinataires de la *Bibliographie*, les lecteurs occidentaux, peu leur importait qu'elle ne fût pas exhaustive. Pour eux, l'intérêt de l'ouvrage résidait plutôt dans les

---

[40] *BC,* vol. l, p. XXVII : « Le catalogue de la bibliothèque royale de Seoul, dont M. Collin de Plancy réussit à se procurer une copie, enrichit considérablement ma liste ». Recension de ce catalogue: *ibid.,* vol. 2, p. 418-419.

[41] Les livres provenant de ce bâtiment se trouvaient, jusqu'à une date récente, à l'intérieur du palais Ch'angdŏk à Seoul, dans ce qu'on appelle Changsŏ kak, le Cabinet de réserve des livres, bibliothèque qui, en 1981 a été transférée à l'Académie d'études coréennes (Hanguk chŏngsin munhwa yŏn'guwŏn), à Sŏngnam, province de Kyŏnggi. Elle regroupe diverses collections qui appartenaient à la maison de Corée mais qui, en 1911, n'étaient pas passées sous la coupe du gouvernement-général japonais. Cf. *Changsŏ kak tosŏ Han'guk p'an mongnok* (Catalogue coréen des livres de Changsŏ kak), T'amgu tang, Seoul, 1972 1348 p.. Le *Naegak changsŏ hwip'yŏn* y est mentionné p. 542.

[42] *Cf. Kyujang kak tosŏ etc*., op. cit., p. 493, n° 7717.

[43] *1bid.,* p. IV.

abondantes notices bibliographiques, qui offraient à leur curiosité des données inédites touchant à tous les domaines du savoir. Comme il l'avait fait à propos des listes de titres, Courant indique dans l'introduction[44] les sources où il en puisa la matière. Il mentionne en premier lieu le *Taedong unbu kunok*, ce dictionnaire de choses du XVI[e] siècle, qui lui a livré, dit-il, beaucoup de renseignements sur les livres antérieurs à l'invasion japonaise de 1592 et sur leurs auteurs. Un autre livre déjà cité, l'Historique de la cour des interprètes, s'avéra une excellente source d'informations concernant les ouvrages dus à des membres de la classe des interprètes. L'encyclopédie officielle, le *Tongguk munhŏn pigo*, lui a fait aussi, écrit-il[45], connaître bien des choses. Mais c'est justement la partie qui manquait, celle relative aux arts et aux lettres, *Yemun ko*, qui lui aurait été le plus utile. Outre le catalogue systématique, le Français y aurait notamment trouvé des précisions sur la date et les circonstances de l'introduction des principaux ouvrages chinois en Corée, une histoire des systèmes d'écriture dans la péninsule et une autre des techniques d'imprimerie.

Il existait de surcroît divers compendia de caractère encyclopédique, dans lesquels des lettrés coréens avaient fait, sur leur pays, la somme des connaissances de leur époque. Courant n'en a utilisé qu'un seul, le *Hu chagyŏng p'yŏn* (Nouveau Memento)[46] de Kim Ch'angjip, mort en 1722, qui avait été une des personnalités dominantes de la sous faction conservatrice des Anciens (*Noron*) de la faction des Gens de l'Ouest (*Sŏin*), qui devait rester au pouvoir jusqu'à la fin de la dynastie. Il est remarquable que le Français n'ait eu vent d'aucune des oeuvres similaires composées par des tenants de l'école pragmatique de *Sirhak*, qui s'efforçaient de secouer le dogmatisme stérile de la pensée officielle. Ce n'est par exemple que brièvement et de seconde main, d'après le *Tongsa kangmok* (Sommaire d'histoire de la Corée)[47], que la *Bibliographie coréenne*[48] mentionne le *Sŏngho saesŏl* (Menus propos de Sŏngho) de Yi Ik (1579-1624). Elle ignore en revanche le *Haedong yŏksa*

[44] *BC,* vol. l, p. XXIX.
[45] *Ibid.,* p. XXX à p. XXI,
[46] *Ibid.,* p. XXVIII et vol. 2, p.444 à p. 445. Cet ouvrage en trois livres, dont le titre se réfère à un homologue chinois de l'époque Song, n'a pas à notre connaissance été réimprimé. L'exemplaire que Courant possédait (sigle M.C., p.444) n'a malheureusement pas été retrouvé.
[47] *Tongsa kangmok* (Sommaire d'histoire de Corée), en 20 livres, par An Chŏngbok (1712-1791). De même qu'en Chine le *Tongjian gangmu* de Zhu Xi était un résumé du *Zizhi tongjian,* l'ouvrage d'An Chŏngbok en est un du *Tongguk t'onggam* (Le Miroir universel de la Corée) de Sŏ Kŏjŏng (1420-1488). En dépit de la référence à un modèle du passé, il manifeste une rigueur critique qui reflète les idées nouvelles de l'école de l'étude du réel (Sirhak). Courant semble y avoir puisé quelques titres mais ne le cite pas parmi ses sources. Cf. *BC,* vol. 2, p. 336. Réimpr.: Chôsen kosho kanko kai, Keijô, 1915, 4 vol., Kyŏngin, Seoul, 1975, 3 vol.
[48] *BC,* vol. l, p. 491.

(La Corée au fil de l'histoire)[49] de Han Ch'iyun (1765-1814). Courant n'en trouva aucun manuscrit sur son chemin et les lettrés qu'il interrogea ne lui en parlèrent point.

Ils ne firent pas davantage allusion à un autre ouvrage, qui aurait vivement intéressé le bibliographe s'il avait pu le consulter, le *Haedong munhŏn ch'ongnok* (Catalogue général des écrits et documents de la Corée)[50]. En l'auteur, Kim Hyu (1597~1640), Courant aurait à coup sûr reconnu un devancier. Ce lettré du Sud-Est de la Corée, qui avait parcouru sa province pour noter les livres qui avaient échappé aux destructions causées par les envahisseurs japonais, ne s'était pas borné à en consigner les titres. Comme le Français devait le faire deux siècles plus tard, il avait rédigé à leur propos des notices, aujourd'hui bien précieuses. L'ampleur de l'œuvre de Kim Hyu, qui a sauvé de l'oubli maint ouvrage disparu depuis, le classement par sujets et surtout la présence de véritables articles bibliographiques font du *Haedong munhŏn ch'ongnok* l'ancêtre de la *Bibliographie coréenne*. Entre l'un et l'autre, de 1637 à 1894, on ne relève guère que les notices des chapitres 42 à 59 du *Haedong yŏksa*, précédemment cité, et celles qu'on trouve dans une nomenclature de planches à imprimer intitulée *Nup'an ko* (Étude des gravures sur planches)[51].

L'ignorance où Courant devait rester de tels documents[52] appauvrit sans nul doute la *Bibliographie*, mais elle n'est pas, ici non plus, sans quelque contrepartie. En ce qui concerne au moins la période postérieure à la compilation du *Taedong unbu kunok* à la fin du XVI^{e} siècle, « réduit », comme il l'écrit[53], « au hasard des renseignements oraux », Courant a consigné par écrit ce que lui rapportaient les Coréens qu'il interrogeait. Il est devenu ainsi un témoin de la tradition orale des dernières années de la dynastie Yi. Pour ne citer qu'un exemple, c'est par lui qu'on sait que le *Kuun mong* (Rêve de neuf nuages) était alors attribué à Kim Ch'unt'aek.

---

[49] 70 livres. Supplément de 15 livres ajouté par Han Chinsŏ. Premières impressions : Chôsen kosho kankô kai, Keijô, 1911; Kwangmun hoe, Seoul, 1913.

[50] *Haedong munhŏn ch'ongnok,* 1637. Le total des ouvrages recensés est de 670. Première impression (photogr.) : Hangmun hak, Seoul, 1969, 15-835-17 p.

[51] *Nup'an ko,* par Sŏ Yugu (1764-1845), 7 livres, révisé par Hong Myŏnghŭi. Réimpr.: Seoul, 1941. 266 p.; Pyŏn hak, Seoul, 1965.

[52] Autre lacune dans la documentation de Courant: l'absence du *Samguk yusa* (Antiquités des Trois Royaumes), ouvrage composé vers 1280 par 1e moine bouddhiste Iryŏn. Courant ne le cite que de seconde main et se borne, à son sujet, à reproduire le jugement des lettrés confucianistes: « Oeuvre de propagande renfermant des documents vrais et des fables » *(BC,* vol. 2, p. 391-392). Le seul exemplaire complet qui subsiste, une xylographie de 1512, n'était pas encore, à son époque, connu du public. Le Japonais Imanishi Ryû devait en faire l'acquisition et, en 1921, l'Université de Kyôto en éditer une reproduction photographique *(Kyôto teidai bungakubu sôsho* n° 6), dont elle envoya gracieusement un exemplaire à Courant (lettre à Mutel du 21 janvier 1923). Celui-ci, quand il compilait la *Bibliographie,* n'ayant jamais eu ce livre entre les mains, ne connaissait pas les poèmes de l'époque de Silla, les *hyangga,* qui y sont contenus. S'il les avait lus, il aurait su que le système d'écriture appelé *hyangch'al* ou *idu*,-qu'il transcrit *ni do-,* pouvait servir et avait effectivement servi longtemps à reproduire intégralement la langue des autochtones. Il n'aurait pas déclaré dans l'introduction *(BC,* vol. l, p. LXXXIX) qu'il était impossible d'écrire une phrase entière en *idu.* Ce que dit Courant en cet endroit ne s'applique en réalité qu'au *kugyŏl* (ou *hyŏnt'o),* lequel consistait à utiliser les signes de l'écriture *idu* pour insérer des particules coréennes dans les textes en chinois et en faciliter ainsi la lecture.

[53] *BC,* vol. l, p. xxx.

Tant d'informations en si peu de temps. Pour les rassembler, Courant a dû, pensera-t-on, travailler dans la fébrilité. Qu'on se détrompe. Le jeune homme, à qui les obligations professionnelles devaient laisser bien du loisir, se livre parallèlement à d'autres studieuses poursuites. Intéressé aussi par l'épigraphie, il visite, selon un programme qu'il s'est fixé, les principaux monuments de la région de Seoul, afin d'en estamper ou d'en recopier les inscriptions. Rentré au commissariat de France, il en déchiffre le contenu avec l'assistance d'un lettré coréen. « Je n'ai plus à en copier qu'en trois endroits de Seoul, écrit-il à Collin le 27 août 1891, et à un tombeau assez proche d'ici ». En septembre, il se rend à l'île de Kanghwa, à deux journées de marche de Seoul, excursion qui « termine », écrit-il le 6 novembre à la même personne, « le cycle des recherches que j'ai entreprises sur les monuments de Seoul et de ses environs ».

En matière d'épigraphie coréenne, les travaux de Courant ne devaient malheureusement pas porter les mêmes fruits qu'en bibliographie. Il n'en est resté que les dix-huit estampages marqués dans la Bibliographie coréenne du sigle M.C., dont la moitié, remarquons-le, ne figure dans aucun des trois recueils modernes d'inscriptions coréennes[54].

L'architecture traditionnelle éveille aussi son attention. On a retrouvé dans ses papiers les relevés topographiques détaillés de plusieurs édifices de Seoul et de sa région, ainsi qu'une note manuscrite sur les monuments coréens. Quelques années plus tard, le 23 décembre 1900, il devait donner sur ce sujet une conférence au musée Guimet, qui ne sera jamais publiée.

Même assis à sa table, au retour de ses tournées, Courant ne limite pas ses travaux à la compilation de la Bibliographie. « Je m'occupe activement depuis une dizaine de jours », écrit-il à Collin le 27 août 1891, « du mémoire sur l'administration coréenne que je vais présenter au concours du Département ». Et d'ajouter, désinvolte: « Ce travail ne sera pas très long à faire». « Il s'allonge considérablement », remarque-t-il toutefois le 6 novembre. Le 17 décembre, il reconnaît avoir, depuis le 1er octobre, délaissé la Bibliographie, tout occupé qu'il est, dit-il, à son mémoire sur l'administration, qu'il est alors en train de mettre au net. Il doit l'expédier vers le 15 janvier et se remettre aussitôt à la *Bibliographie*.

Le 1er février 1892, il soumet son manuscrit à Mgr Mutel, avant de l'envoyer peu après au Ministère, où il obtiendra, sous le titre de *Répertoire historique de l'administration coréenne*,

---

[54] *Chôsen kinseki sôran* (Résumé d'épigraphie coréenne), Chôsen Sôtokufu, 1919,2 vol. ; Yi Nanyŏng,*Han'guk kŭmsŏngmun ch'ubo* (Compléments d'épigraphie coréenne),Université Chungang, Seoul, 1968, 14-286-15 p.; Hwang Suyong, *Han'guk kŭmsŏk yumun* (Vestiges d'épigraphie coréenne), Ilchi, Seoul, 1976, 456 p. Les inscriptions dont Courant s'était procuré un estampage et qui ne sont mentionnées dans aucun de ces trois recueils correspondent aux numéros suivants de la *Bibliographie coréenne: 3491,* 3516, 3520, 3530, 3573, 3577, 3585, 3586 et 3596.

le prix de l'interprétariat. Pour une raison inconnue, ce travail ne devait jamais être publié du vivant de son auteur[55]. Le manuscrit n'est heureusement pas perdu. L'Institut des hautes études chinoises conserve sous ce titre depuis 1958[56] deux cahiers verts in-folio de 282 et 154 pages, signés de Maurice Courant. Un coup d'œil suffit pour se rendre compte qu'il s'agit d'une œuvre considérable.

La table des matières, placée en tête, ne reproduit celle d'aucun ouvrage connu. Dans la préface, Courant énumère les sources qu'il a utilisées, et en premier lieu les codes législatifs coréens. Or ceux-ci, qu'il trouva réunis dans le *Taejŏn hoet'ong* (Collection des Statuts fondamentaux)[57] de 1865, sont tous divisés en six parties, dont chacune correspond à l'un des ministères. Une telle distribution, qui suit celle du Code des Ming, *Daming lü*, a l'inconvénient de ne mentionner les administrations centrales qu'indirectement, par le biais du ministère des Fonctionnaires qui en nommait le personnel. Les premiers chapitres du *Répertoire* de Courant ont au contraire pour objet la maison royale, les administrations qui la concernent ou en dépendent, celles de la Cour, et enfin ce qu'il appelle « les hautes administrations générales » .

Ce n'est que dans les chapitres V à X, relatifs aux administrations spéciales, qu'on retrouve l'hexapode traditionnel. Courant en a extrait toutefois les données qui se rapportaient à des administrations locales, non seulement de province, comme le fait le *Munhŏn pigo*, mais aussi de la capitale, puis celles qui relevaient de l'organisation militaire. Il a regroupé le tout dans les chapitres XI à XIII. Les sept chapitres suivants passent en revue la société coréenne, des nobles aux esclaves. À propos des premiers, le chapitre XIV traite des examens et des rangs officiels. Les relations avec les pays étrangers sont placées après le chapitre sur la classe des interprètes. Le chapitre XIX enfin, qui concerne la classe « honorable », contient une liste des corporations plus longue et plus complète que celle du *Munhŏn pigo* (kw. 163) et une autre des catégories d'artisans.

Le tout forme un tableau d'ensemble plus cohérent et surtout plus facile à consulter que les ouvrages coréens correspondants. À l'intérieur des chapitres, la mention de chaque institution est accompagnée d'un rappel historique de ses homologues antérieurs. Vient ensuite une brève explication de la chose elle-même, généralement inspirée des Statuts fondamentaux. Pour chaque terme employé, sont reproduits d'abord les idéogrammes qui le composent,

[55] À la dernière page du second cahier, figure pourtant à ['encre rouge, sans date mais avec la signature de Milloué, conservateur du musée Guimet, la mention: « Bon à imprimer dans la collection des Annales in-8° ». Sur cet ouvrage inédit, voir aussi ci-dessus la note 20.

[56] Aucune mention n'est faite, au registre des entrées, de la provenance de ce manuscrit.

[57] Voir ci-dessus. note 29.

suivis de la transcription de leur prononciation coréenne, puis d'une traduction ou d'une paraphrase et souvent d'une explication ou d'un renvoi.

Les ouvrages coréens anciens ne comportaient jamais d'index. Celui que Courant s'est astreint à dresser et qui est copieux occupe tout le second cahier. Permettant de suivre un terme en toutes ses occurrences, il réalise la promesse du titre. C'est bien d'un répertoire qu'il s'agit, d'un instrument de travail qui serait encore bien utile aujourd'hui.

Le 20 février 1892, Courant fait porter à l'évêché un message annonçant à Mutel qu'un télégramme le rappelle à Pékin. Il devait s'embarquer à Chemulp'o (lnch'ŏn) le 10 mars, au terme d'un séjour en Corée qui n'avait duré que vingt-et-un mois. Il en repart le cœur définitivement attaché à ce pays, où il n'était pourtant venu que de mauvais gré. Dans les lettres qu'il écrit à Collin de Plancy, à partir de juin 1891, et à Mutel, à partir de mars 1892, il n'a plus que deux choses sous la plume : la Corée et la *Bibliographie*. Il a l'espoir de retourner dans ce pays, mais c'est en vain qu'à plusieurs reprises il sollicitera du Ministère son transfert à Seoul[58].

De leur côté, les Coréens gardent le souvenir de cet étranger qui s'était tant intéressé à leur culture. Au cours de l'année 1896, le ministre coréen de l'Instruction publique, hakpu taesin, un certain Min Chongmuk, se rend par deux fois en visite chez Collin de Plancy, qui depuis 1895 représentait de nouveau la France en Corée. Le but de sa démarche était de demander au gouvernement français de mettre Maurice Courant à la disposition de son ministère, à titre de conseiller étranger. Il serait appelé à donner son avis sur la réforme du système d'éducation et à participer à la formation des jeunes fonctionnaires[59]. Courant accepte pour une première période de deux ans et, à cette fin, il est en 1897 « mis en disponibilité ». Mais le projet ne se réalisera pas. Min Chongmuk, qui avait pourtant obtenu l'accord du roi, avait cru devoir en référer aussi à un personnage alors tout puissant en Corée, le diplomate russe Waeber. Celui-ci avait tout de suite manifesté une opposition[60] qui aura sans doute été déterminante. On ne peut que rêver au progrès qu'aurait fait faire aux études coréennes en Occident un deuxième séjour de Courant dans la péninsule, en contact plus étroit cette fois avec l'administration du pays. En 1892, Courant ne restera que quelques mois à Pékin. À Collin, qui lui avait annoncé l'autorisation de l'École et le consentement de l'éditeur Leroux, il répond le 1er juin:

---

[58] Lettre à Mutel du 15 mars 1895.

[59] Brouillon de la lettre adressée par Collin, le 5 janvier 1897, à la Direction politique du Département, AMRE, Papiers d'agent, Collin de Plancy, n° 15-48. Lettres de Courant à Collin des 5 février, 9 avril et 20 septembre 1897 *(ibid.)*. Dans sa lettre du 9 avril, Courant a recopié une note relative à ce projet, qu'il avait remise six jours auparavant à un certain M. Marcel, chef de cabinet.

[60] Lettre de Collin à la Direction politique, *ibid.*

« Tout va bien, tout est prêt, sauf le manuscrit ! Ma translation de Seoul à Péking m'a prix six semaines de travail et ici je ne puis faire la moitié de ce que je faisais à Seoul... Voici donc où j'en suis: l'administration, les rites, le bouddhisme, le taoïsme sont achevés. Pour ces deux derniers points, j'ai corrigé un certain nombre d'erreurs que j'avais faites avec le *tjyou sa*[61] et je suis à la recherche de quelques renseignements supplémentaires. Pour rédiger le reste, il me faut du temps. Il n'y aura que quelques notices longues, sur des ouvrages historiques. Elles seront cependant assez vite faites, car je n'ai pas les ouvrages entre les mains et n'aurai à peu près qu'à recopier mes fiches. Les *tjip*[62] me donnent beaucoup plus de travail pour rechercher quelques renseignements biographiques sur tous ces illustres inconnus. En examinant bien et cherchant à écarter toute folle espérance, il me faut deux mois, je pense, pour avoir fini de rédiger... Je travaille ici avec Wylie[63] et le *Seu khou*[64] qui m'ont fourni plus d'un renseignement. »

À l'époque où il écrit ces lignes, Courant ne s'est pas encore résigné à rester pour le public l'unique auteur de la *Bibliographie*. Il revient à la charge au cours de la même lettre à Collin : « Il vous revient de droit de faire l'introduction. Peut-être pourriez-vous la préparer, me l'envoyer pour que je complète les renseignements qui vous auraient manqué. Si vous voulez bien faire cela, nous pourrons commencer l'impression un peu plus tôt que si je devais faire l'introduction moi-même. J'ajoute que, pour faire l'introduction, vous êtes infiniment plus en mesure que moi, ayant toutes les idées générales sur le sujet, qui peuvent être nécessaires ou. utiles, ayant à votre portée des rapprochements intéressants avec le Japon, tandis que je me perdrais dans les détails et les documents. »

Peine perdue ! Collin se déroba de nouveau et laissa Courant rédiger l'introduction. Il refusa même de surcroît, afin d'éviter complications et pertes de temps, de s'occuper de l'impression et de la correction des épreuves.

Courant quitte la Chine en octobre pour la France. De Paris, où il a retrouvé sa mère et son frère Henri, il annonce en décembre à son ami Mutel ses fiançailles avec Hélène Schefer, fille de l'administrateur de l'École des langues orientales. Le mariage est célébré le 30 janvier 1893.

---

[61] C'est-à-dire le secrétaire : *chusa.*

[62] Collection des oeuvres de style d'un auteur : *chip.*

[63] A: Wylie, *Notes on Chinese Literature,* Shanghai-Londres, 1867, xxvlll-307 p. 64.

[64] Transcription à la française des deux premiers caractères de: *Siku quanshu congmu* (Catalogue général en quatre sections) de la Bibliothèque impériale chinoise, 200 livres, publié sur ordre impérial en 1782.

Les nouveaux époux passent le premier semestre de l'année à Paris. « Vous pensez bien, écrit Courant à Mutel le 7 mai, que depuis mon arrivée j'ai été fort occupé et que les travaux en ont un peu pâti. J'ai fait cependant le catalogue des ouvrages chinois de la bibliothèque de l'École des langues, travail dont j'ai été chargé. La *Bibliographie coréenne* avance, pour la copie s'entend ; elle sera imprimée en Chine ou au Japon, à mon retour en Extrême-Orient. J'ai passé quelques jours à Londres pour voir les livres coréens du British Museum. Ils en ont d'intéressants. »

Le 20 juillet, de la propriété de la famille Schefer, à La Croix Saint-Alban, près de Chambéry, il fait part à Mutel de son affectation à la légation de Pékin et de son prochain départ pour la Chine. Avant qu'il ait pu cependant rejoindre son nouveau poste, il reçoit de Paris l'ordre d'assurer l'intérim du premier interprète à la légation de Tôkyô, Joseph Dautremer. Le changement ne lui déplaît pas.

« Le séjour du Japon, comme existence, comme relations, comme santé, écrit-il du bateau le 18 novembre, est encore préférable à celui de Péking. J'en suis bien heureux pour ma femme; pour moi, après Péking et Seoul, Tôkiô m'intéressera vivement et complètera mon cycle d'Extrême-Orient. J'aurai une vue générale des trois pays, restera à approfondir. »

Il ajoute une phrase qui montre bien où était désormais son principal centre d'intérêt:

« Je compte que le temps que je passerai à Tôkiô ne sera pas perdu pour mes études et pour l'élargissement de mes vues ».

À Tôkyô, Courant est sous les ordres d'un chef de poste, Sinkiewicz, qui l'utilise peu, ce dont il ne se plaint guère. L'étude de la langue japonaise et la *Bibliographie*, dont ses lettres sont pleines, suffisent à l'occuper. Il fait rechercher par Mutel en Corée les ouvrages de référence qui lui manquent. Il met lui-même le *Koryŏ sa* (Histoire de Koryŏ) de la Bibliothèque de Tôkyô à la copie et fait quelques trouvailles dans les librairies, notamment un exemplaire du *Haedong cheguk ki* (Relation sur les pays orientaux), achat qui devait un jour s'avérer bien utile[65]. Il examine les ouvrages coréens conservés à la bibliothèque d'Ueno et au monastère bouddhique de Zôjô. C'est dans celui-ci qu'il peut avoir sous les yeux un superbe exemplaire du *Tripitaka* coréen apporté au Japon au XV^{e} siècle[66].

[65] Cf. *infra,* p. 33.
[66] *BC,* vol.3, p.215 à 219.

Au mois de février 1894, après de laborieuses tractations, un contrat est signé avec une imprimerie de Tôkyô[67] pour l'impression de la *Bibliographi*e. En décembre, Courant est en mesure de soumettre à Mutel un tiré-à-part de l'introduction.

Au cours des deux années que les époux Courant passent à Tôkyô, deux fils viennent au monde, Charles, le 16 avril 1894, et Louis, le 28 février 1895. Chef de famille, Courant commence à se lasser de la vie errante qu'on lui fait mener. En lui ordonnant d'assurer l'intérim de Dautremer, on lui avait laissé entendre qu'il était destiné à succéder à ce dernier dans la fonction de premier interprète. Las ! Le titulaire regagne son poste en juin 1894 et Courant se retrouve sous ses ordres, en attente d'une autre affectation.

« Ce qui me manque, écrit-il à Mutel le 15 mars 1895, c'est la tranquillité nécessaire au travail. Jamais nous ne sommes sûrs au Ministère de rester deux mois dans la même place et cette incertitude, fatigante quand on est seul, devient insupportable quand on a une famille.»

Le mois suivant, Courant, qui avait demandé à être renvoyé à Seoul, recevait l'ordre de rejoindre le consulat de France à Tianjin (T'ientsin). Il quitte le Japon le 1er juin avec sa famille. Le même jour, le deuxième volume de la *Bibliographie* partait pour la France. L'impression du troisième était bien avancée. Dautremer devait se charger de la première correction. Pour les suivantes, les épreuves feraient la navette entre Tôkyô et Tianjin.

Peu de temps après l'arrivée de Courant en Chine, un événement tragique vient lui rappeler la difficulté de concilier la vie de famille avec les aléas d'une carrière dans ce qu'était alors l'Extrême-Orient. Le même jour[68], à une heure d'intervalle, les époux Courant perdent leurs deux fils, victimes l'un et l'autre d'une épidémie de choléra.

Un troisième, qu'ils appelleront aussi Charles, leur naît le 7 septembre 1896 en France, où ils sont de retour. La famille s'installe à Paris. Instruit par l'expérience, Courant forme d'autres projets, dont il s'ouvre à Collin[69]. Bien qu'il ait eu la satisfaction de devenir, le 23 décembre 1895, titulaire du poste d'interprète à Tianjin, dont il n'assurait jusque là encore une fois que l'intérim, il envisage de renoncer à cette carrière pour suivre son penchant pour la recherche érudite. Il ne pourra le faire que s'il obtient, dans l'enseignement supérieur, un poste qui lui permette d'assurer la subsistance de sa famille.

En attendant quelque chose de plus rémunérateur, il accepte le 4 février 1897 une offre de la Bibliothèque nationale. Depuis longtemps déjà, le besoin se faisait sentir, rue de Richelieu, d'un nouveau catalogue des fonds extrême-orientaux, chinois surtout, qui s'étaient

[67] C'est par dérogation au règlement des *Publications de l'École des langues orientaIes vivantes* que Courant fut autorisé à faire imprimer l'ouvrage à l'étranger. Raison sociale de l'imprimeur : Tôkyô Tsukiji kappan seizôjo.

[68] Cf. lettre à Mutel du 17 août 1895.

[69] Lettre à Collin du 5 février 1897, faisant allusion à une lettre du 14 décembre 1896, qui est perdue.

considérablement enrichis. Le précédent, qui était dû à Stanislas Julien[70] et qui datait de 1853, laissait beaucoup à désirer quant à la rigueur et à la précision. On décida de faire appel au compilateur de la Bibliographie coréenne.

Comme les catalogues de ses prédécesseurs, Rémusat[71] et Julien, celui de Courant devait être raisonné et systématique. La première tâche en pareil cas est de définir le plan de l'ouvrage. Après réflexion, Courant choisit de s'écarter des catégories traditionnelles de la bibliographie chinoise, car, écrit-il dans la préface[72], il travaillait pour des Européens. Le classement chinois aurait d'ailleurs mal convenu aux livres japonais et il eût été malaisé d'y faire entrer tout ce qui faisait l'objet du dédain des lettrés chinois: ouvrages bouddhiques, chrétiens, romans ou pièces de théâtre. On ne peut guère faire grief à Courant de ce choix.

On peut en revanche regretter qu'il ait, sur un point capital, suivi l'exemple de Julien, auquel il est pourtant à d'autres égards bien supérieur. Comme lui, il ne reproduit en chinois que les titres d'ouvrage, se croyant tenu pour le reste, et en particulier pour les noms d'auteur, à user de transcriptions en alphabet latin. La chose est d'autant plus à déplorer que Courant,- ses notes le prouvent-, commençait toujours par collationner les livres entièrement en chinois. Ce qui représentait pour le compilateur un travail supplémentaire, la transcription, est aujourd'hui la principale faiblesse de son oeuvre, ce par quoi elle date le plus et à cause de quoi elle n'a plus guère qu'un intérêt historique. Puisque aussi bien la connaissance de la langue est requise de l'éventuel usager des livres recensés, mieux vaut pour lui une collation précise et détaillée en langue originale que d'encombrantes transcriptions. Constatation de bon sens qui ne s'était pas encore imposée et qui ne vint pas à l'esprit de Courant. Peut-être restait-il en lui, auteur de catalogue, quelque chose du bibliographe qu'il avait été, soucieux de présenter les livres et leur contenu à un large public.

Avec ce catalogue, Courant s'engageait dans une tâche d'une ampleur qu'il ne soupçonnait pas. Consciencieux, il estimera de son devoir de la mener à bien, y passera un temps et y usera des forces qui auraient pu être mieux employés. « Ce travail, écrit-il à Mutel le 5 février 1897, me prendra certainement plus d'un an, peut-être deux ». C'était compter sans les nouvelles entrées. En réalité, quinze ans ne suffiront pas à en venir à bout. Après son départ de Paris, en 1900, Courant reviendra chaque été deux mois dans la capitale travailler à

---

[70] Stanislas Julien, conservateur adjoint, Catalogue des livres chinois, mandchous,mongols et japonais du nouveau fonds de la Bibliothèque nationale, 1853, 4 vol. manuscrits.

[71] Abel Rémusat (1788-1832), *Catalogue des livres chinois de la Bibliothèque royale,* 1 vo1. manuscrit, 575 ff., sans date. Sur la redécouverte de ce catalogue, voir l'article de H. Cordier, Abel Rémusat, bibliographe », dans *T'oung Pao,* 1892, p. 109 à 118.

[72] Maurice Courant, *Bibliothèque nationale, Catalogue des livres chinois, coréens et japonais,* Paris, 1900-1912, 8 fasc. en 2 vol., p. 1 à 111.

la poursuite de l'œuvre entreprise en 1897. Le dernier fascicule publié le sera en 1912. Il s'arrête au numéro 9081, à la fin du chapitre XXI, qui concerne les « encyclopédies ». Il devait, selon le plan indiqué dans l'introduction, être suivi de deux autres, un chapitre sur les « collections de textes », dont nous avons retrouvé les manuscrits et les épreuves dans les papiers de Courant[73], et un autre sur les « ouvrages divers ». Encore ne s'agit-il là que des seuls livres chinois. Il n'est plus question en 1912, et depuis longtemps, des ouvrages coréens et japonais annoncés par le titre.

En 1897, Courant ne voyait dans cette tâche qu'un gagne-pain provisoire, qui avait l'avantage de le familiariser avec les sources. « Vous voyez, écrit-il le 5 février à Mutel en lui annonçant la nouvelle, que je m'aiguille de plus en plus du côté de l'érudition. » Afin de pouvoir briguer le poste qu'il espère, il lui faut aussi étayer sa candidature d'une bonne liste de publications. « Je profiterai de ce séjour en France, déclare-t-il à Collin le même jour, pour publier des mémoires et travaux de divers genres et tâcher de me faire connaître du monde des orientalistes et aussi des honnêtes gens. »

Lorsque Courant écrit ces lignes, le troisième volume de la *Bibliographie coréenne* est sorti de presse depuis l'année précédente. Cela ne suffisait-il donc pas à asseoir sa réputation ? Eh bien, non, semble-t-il. L'ouvrage ne reçut pas à l'époque, c'est du moins l'impression qu'on a aujourd'hui, l'attention qu'il méritait. La méconnaissance, voire l'ignorance, générale de la Corée et de sa culture, en était sans doute en partie la cause. Une certaine ambiguïté, que l'auteur n'avait pas réussi à lever, en était peut-être aussi responsable. Elle se laisse deviner dans le contraste entre le titre, *Bibliographie coréenne*, et le sous-titre, *Tableau littéraire de la Corée*. Une bibliographie est un ouvrage savant, qui se consulte plus qu'il ne se lit. Ne s'y réfère qu'un cercle restreint de personnes averties. Eu égard au but que l'auteur s'était fixé, révéler la littérature de ce pays à un public qui en ignorait jusqu'à l'existence, ce n'était pas en définitive le moyen adéquat.

Mieux aurait sans doute valu, pour parvenir à une telle fin, une œuvre plus modeste, d'allure moins érudite et se lisant d'un seul tenant. L'admirable introduction, qui occupe cent soixante-dix pages du premier volume, aurait pu en tenir lieu, si une édition séparée l'avait mise à la portée d'un plus large public, comme ce fut le cas à cinq reprises en diverses langues étrangères[74].

---

[73] Archives de l'Association universitaire franco-chinoise (dorénavant: AUFC), Lyon, *(supra,* p. 44).

[74] Voici la liste des traductions dont nous avons eu connaissance: 1) En japonais, *Chôsen geibun shi* (Histoire des arts et des lettres en Corée), trad. par Asami Rintarô, Chôsen Sôtokufu, 1912, 122 p.; « Chôsen shoshi joron » (Introduction à la bibliographie coréenne), trad. par Ogura Chikao, dans *Dokusho,* 1938, n° 2-3. 2) En anglais, « Introduction to Courant's *Bibliographie coréenne »,* transl. by Mrs W. Massy Royds, in *Transactions of the Korea Branch of the Royal Asiatic*

Les spécialistes des disciplines concernées par les différents chapitres de la Bibliographie, littérature, histoire, linguistique, ethnologie, histoire des sciences, des arts et techniques, des religions, en ont-ils du moins davantage tiré profit ? À leur intention, Courant avait analysé d'une manière plus étendue tout ouvrage qui lui paraissait important ou curieux. et signalé les choses inédites. Il mettait ainsi à leur disposition, en français, des matériaux souvent d'un grand intérêt. À le voir cependant si rarement cité, on doute que beaucoup aient eu l'idée d'aller les rechercher dans son livre. Le mot *Bibliographie*, ainsi que l'adjectif qui y était accolé et qui se rapportait à un obscur petit pays, était peu fait pour les y inviter.

Du côté des orientalistes, Edouard Chavannes avait bien salué d'un compte rendu admiratif[75] la parution du premier volume. Il y remarquait l'étendue de certaines analyses et avisait ses collègues qu'il y avait là bien plus qu'une ordinaire bibliographie. Il soulignait la nouveauté des notions mises en lumière par la longue introduction : ancienneté et qualité de l'imprimerie coréenne, excellentes rééditions d'ouvrages chinois, « influence prodigieuse » des idées confucéennes dans la péninsule. Il attirait aussi l'attention des philologues sur les particules que les Coréens inséraient dans les textes chinois pour en faciliter la lecture[76]76, sur l'alphabet d'une remarquable simplicité inventé en 1443, ainsi que sur les travaux linguistiques des interprètes coréens. C'est, concluait-il, « un chapitre entier ajouté à l'histoire de la civilisation en Extrême-Orient ». Mais il terminait en émettant le vœu que l'auteur de la *Bibliographie coréenne* pût bientôt « revenir en France et faire un catalogue raisonné des livres chinois que possède la Bibliothèque nationale ».

Chavannes, par ces mots, ramenait son ancien condisciple de l'École des langues à la Chine et à la compilation de catalogues, laissant à d'autres le soin de cultiver la terre qu'il avait si bien défrichée. Mais d'autres, pouvait-il y en avoir ? Avant Courant, des orientalistes français, tels Rosny, Scherzer ou Jametel, avaient publié de brefs articles sur la Corée. S'y risquer après lui demandait plus de hardiesse. Il fallait en outre se conformer désormais à une pratique que la *Bibliographie coréenne* avait d'un seul coup imposée en France, celle de

---

Society, XXV (1936), p. 1 à 99. 3). En coréen, *Chosŏn munhwa sa sŏsŏl* (Introduction à l'histoire de la culture coréenne), trad. par Kim Suryŏng, Pŏmjang kak, Seoul, 1946, 191 p.; *Han'guk-ŭi sŏji-wa munhwa* (Bibliographie et culture coréennes), trad. par Pak Sanggyu, Singu munhwa, Seou1, 1974, 220 p. Ces traductions intégrales avaient été précédées par une traduction partielle en anglais par J.S. Gale, dans *The Korea Review,* 1901, p. 155 à 163 et 289 à 293.

[75] *Journal asiatique,* 9-V (1895), p. 539 à 542

[76] Il y eut, en ce qui concerne l'utilisation des idéogrammes chinois pour écrire le coréen, deux choses qu'il ne faut pas confondre. Chavannes n'en mentionne qu'une, l'adjonction à la phrase chinoise, afin d'en faciliter la lecture, de particules coréennes écrites en caractères chinois, souvent simplifiés, pris phonétiquement. Ce système, appelé *kugyŏl* ou *hyŏnt'o,* ne concernait que des écrits en langue *chinoise* (v. *supra,* note 52). Un autre, plus ancien, dénommé *hyangch'al* ou *idu,* servait à transcrire intégralement la phrase coréenne elle-même à l'aide d'idéogrammes chinois, employés suivant les cas comme simple signe phonétique ou au contraire pour leur seule valeur sémantique.

transcrire les noms et les termes coréens selon la lecture coréenne[77], et non plus chinoise, de leurs idéogrammes. Il fallait pour cela se donner la peine d'apprendre à lire l'écriture coréenne afin de pouvoir rechercher, dans les dictionnaires de caractères chinois édités en Corée, la prononciation des autochtones. Difficulté mineure assurément, mais susceptible de rebuter une bonne volonté occasionnelle, et propre à ancrer dans l'esprit des sinisants l'idée que les études coréennes étaient dorénavant affaire de spécialiste.

La personne la plus capable de poursuivre sur la voie ainsi ouverte par la *Bibliographie* était bien entendu Courant lui-même. Il en avait au reste le désir, comme il l'exprime volontiers dans les lettres qu'il écrit à l'époque.

« Mes travaux depuis mon retour en France, dit-il à Mutel le 30 décembre 1898, travaux imposés par les circonstances, m'ont surtout tourné du côté de la Chine et du Japon; et je ne vois pas encore quand ni comment je pourrai utiliser tous les documents ramassés pendant mes deux ans de Seoul. Cela se fera peut-être un jour cependant. Il me faudrait pour cela avoir plus de temps, pouvoir davantage travailler à mon goût et en somme que ma situation fût plus assise. »

« J'aurais aimé faire encore bien des choses sur la Corée », lui répète-t-il le 29 octobre 1902. « Peut-être un jour publierai-je de nouveau sur la Corée, écrit-il à Collin le 17 juillet 1903, et je ramasse des matériaux. Mais on n'est pas libre de diriger ses travaux, les circonstances commandent. »

Ce n'est pas qu'il n'ait rien publié sur ce pays depuis son retour en France, bien au contraire. Le 21 février 1897, il donne au musée Guimet une conférence intitulée « La Corée jusqu'au IX^{e} siècle, ses rapports avec le Japon et son influence sur les origines de la civilisation japonaise »[78], dans laquelle il compare les données des historiens coréens avec celles des japonais, celles du *Samguk sagi* (Mémoires historiques des Trois Royaumes) avec celles du *Nihon shoki* (Histoire du Japon),. Un article daté de la même année, « La complainte mimée et le ballet en Corée »[79], est un court récit de témoin oculaire. Celui qu'il publie en 1898 à propos d'une « Stèle chinoise du royaume de Ko kou rye » (Koguryŏ)[80] est plus important. C'est la première étude qu'on ait consacrée en langue européenne à la fameuse inscription en l'honneur du roi Kwanggaet'o (r. 391-413) de Koguryŏ, découverte en 1875. Le 17 décembre 1899, dans une autre conférence au musée Guimet, Courant expose

[77] Le système de transcription adopté par Courant, le seul qui existait à l'époque, avait été élaboré par les prêtres de la Société des Missions étrangères de Paris (cf. *Dictionnaire coréen-français,* Yokohama, 1880, Vlll-615-IV-57-21 p., p. VII). Il est aujourd'hui tombé en désuétude.

[78] *T'oung Pao,* 1898, p. 1 à 27.

[79] *Journal asiatique,* 1897, p. 74 à 76.

[80] *Ibid.,* 1898, p. 210 à 238.

des notions qui ne sont pas moins neuves pour ses auditeurs. Sous le titre « Sommaire et historique des cultes coréens »[81], il passe en revue, parmi les rites pratiqués en Corée, tous ceux qui s'adressent à une entité surnaturelle. Il les classe en quatre catégories, suivant des critères qui sont assez larges pour ne pas donner prise à contestation : religion officielle, culte privé des mânes, cultes naturalistes et anciennes coutumes, bouddhisme. Les descriptions sont succinctes mais le tableau est complet. C'est le premier qu'on ait dressé de la diversité des phénomènes religieux qui se rencontrent en Corée. Comme la plupart des études publiées par Courant sur ce pays, c'est, à propos d'un sujet assez vaste, un inventaire critique des sources primaires, alors ignorées même des orientalistes, et une présentation raisonnée des principales données qu'elles contiennent.

Au début de 1898, Collin de Plancy écrit de Seoul à son ami pour lui suggérer un autre travail sur la Corée. Ne pourrait-il pas, en vue de l'Exposition universelle qui devait se tenir à Paris en 1900, composer, à propos de ce pays décidément trop méconnu, une « monographie complète » ? Elle embrasserait la géographie, l'histoire, l'administration, la société, ainsi que la géologie et la botanique. Courant cependant se récusa, estimant que la documentation qu'il avait rassemblée ne lui suffirait pas à mener à bien, en moins de deux ans, un projet aussi ambitieux. Mais c'est lui qui rédige pour le pavillon de Corée à l'Exposition de 1900 une notice de présentation qui, quatre-vingts ans plus tard, ne se lit pas sans émotion. Un ami de la Corée y découvre, exprimés avec un rare bonheur, les sentiments mêmes qu'il éprouve à l'égard de ce pays[82].

Ces quelques travaux de Courant sur la Corée sont peu de chose à ses yeux, comparés à ce qu'il voudrait faire. Mais les études coréennes, quel que soit l'intérêt qu'il leur porte, n'ouvrent sur aucun débouché. La Bibliothèque nationale d'autre part ne lui fournit qu'un emploi provisoire et d'ailleurs chichement payé, qui n'assure pas la subsistance de sa famille. Il faut à Courant un poste dans l'enseignement des langues orientales. À l'École, Gabriel Devéria, son premier maître de chinois, né en 1844, n'était titulaire que depuis 1889. Léon de Rosny, né en 1837, occupait depuis une trentaine d'années la chaire de japonais créée pour lui en 1868. Au Collège de France, Chavannes avait le même âge que Courant. Rien d'étonnant à ce que celui-ci ait pensé que le premier à céder la place serait Rosny, alors sexagénaire.

---

[81] *Tung Pao,* 1900, p, 295 à 326. Réimpr.: *Revue de Corée,* Seoul, VII-3, 1975, p. 83 à 105.

[82] Maurice Courant, « Le pavillon coréen au Champ de Mars », dans *Souvenir de Seoul, Corée,* Exposition universelle, Paris, 1900, p. III à VIII.

« Vous devez vous douter, écrit-il à Collin le 5 février 1897, que je vise la chaire de japonais de l'École des langues. Je ne le proclame pas mais tout le monde le sait ici. Là est la raison d'être de ma grammaire japonaise et d'autres travaux que je prépare ».

Au cours de l'année 1897, le *Journal asiatique* avait publié de lui un article sur « La lecture japonaise du chinois »[83]. La grammaire japonaise verra le jour en 1899[84], en même temps qu'une étude sur « La presse périodique japonaise »[85]. Quand il négocie son éventuel départ pour la Corée au titre de conseiller étranger, il ne perd pas de vue la place occupée par Léon de Rosny. Il se réserve le droit de résilier le contrat en cas de « nomination à la chaire de japonais ou pour raison majeure ». Mais son espoir ne se réalisera pas en raison de la longévité du titulaire qui se maintiendra à son poste jusqu'à son départ à la retraite, en 1907, à l'âge de soixante-dix ans.

En 1897, c'est vers la Chine que Courant est ramené. Chavannes, malade, lui demande de le remplacer pendant l'année scolaire 1897-1898 d'abord, 1898-1899 ensuite. Il choisit pour thème de ses leçons « les transformations de la civilisation chinoise, en insistant sur l'époque des T'ang ». « C'est un gros morceau, écrit-il à Mutel le 21 octobre 1898, et il me faudra plusieurs années pour en tirer le livre que .je rêve de faire. » Projet ambitieux, dont on ne retrouve pas trace dans les publications ultérieures et qui semble avoir été assez vite abandonné.

En 1899, Courant croit enfin tenir le poste qu'il espérait, non pour le japonais mais pour le chinois. Gabriel Devéria meurt à 55 ans et sa chaire à l'École est déclarée vacante. À la séance du 6 novembre, la candidature de Courant est présentée par Cordier et Boyer à l'assemblée des professeurs. Elle est concurrencée par celle d'Arnold Vissière (1858-1930), son aîné de sept ans, qui avait été interprète en Chine pendant dix-neuf ans et y avait acquis une rare maîtrise de la langue. La candidature de ce dernier était présentée par Barbier de Meynard, nouvel administrateur de l'École qui avait succédé à Charles Schefer, décédé en 1898, ainsi que par Rosny et Bonet[86]. Au terme d'une délibération qui semble avoir été

---

[83] Maurice Courant, « De la lecture japonaise des textes contenant uniquement ou principalement des caractères idéographiques », *Journal asiatique,* 1897, p. 218 à 265.

[84] Maurice Courant, *Grammaire de la langue japonaise parlée,* E. Leroux, Paris, 1899, IV-III-I27 p.

[85] *Journal asiatique,* 1899, p. 504 à 30.

[86] Archives de France, 62 AJ 4 (École des langues orientales), Assemblée des professeurs du 6 novembre 1899. A propos de cette candidature, voici ce que le rival de Courant, Arnold Vissière, écrivait à Collin de Plancy le 25 août 1899 (AMRE, Papiers d'agent, Collin de Plancy, 19) : « J'ai Courant pour concurrent à la chaire de chinois de l'École, dont la vacance ne sera déclarée que vers la fin de septembre. Il y aura alors un vote et je ne pourrai être fixé qu'à ce moment. L'administrateur de l'École, M. Barbier de Meynard, a été très affirmatif au sujet de mes chances de succès. Mais il se trouvera des professeurs qui, comme me l'a déclaré M. Cordier, se croiront tenus de voter pour Courant à cause des obligations qu'ils avaient à son beau-père, M. Schefer. La situation que j'envisagerais avec le plus de satisfaction serait que je fusse nommé à la chaire de chinois et Courant à celle de japonais. Il semble en effet que M. de Rosny ne puisse pas occuper celle-ci pendant longtemps encore ».

laborieuse, l'assemblée préféra le praticien à l'homme d'étude. Elle présenta[87] la candidature de Vissière en première ligne par six voix contre cinq et celle de Courant en seconde ligne à l'unanimité. Le vote du conseil de perfectionnement, le lendemain, fut plus nettement défavorable au second, qui ne reçut qu'une voix en première ligne. Par contre, le 24 novembre, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, c'est le nom de Courant qui est mis en avant à une écrasante majorité, vingt-quatre suffrages sur vingt-sept[88].

Devant l'Académie, l'administrateur de l'École avait pourtant soutenu avec chaleur la candidature de Vissière. Elle correspondait, assura-t-il, au désir exprimé par Devéria avant sa mort et avait l'appui de Chavannes. Courant, dit-il, était d'ailleurs plus japonisant que sinisant, allégation sans doute contraire à la réalité, qui se comprend néanmoins à la lumière de ce que Courant écrivait en 1897 de ses visées sur la chaire de japonais. « Courant, continue Barbier de Meynard, depuis son retour en France s'est livré à des travaux d'érudition. Sur ce terrain, il eût été pour M. Vissière un concurrent redoutable. Mais, à l'École des langues orientales, les préférences doivent aller au professeur exercé dans la longue pratique de la langue et des affaires...». Ce dernier argument était peu fait pour convaincre un aréopage qui, trois ans plus tôt, avait décerné un prix à la Bibliographie coréenne. L'Académie refusa d'entériner le vote des professeurs de l'École. Ce fut la Direction de l'enseignement supérieur, au ministère de l'Instruction publique, qui trancha en faveur d'Arnold Vissière.

Maurice Courant était ainsi définitivement écarté de l'enseignement du chinois à Paris. Quant à celui du japonais, il n'en parle plus, mieux instruit sans doute de la verdeur de Léon de Rosny, qui ne devait prendre sa retraite que sept ans plus tard. Courant eût-il été au demeurant en mesure de patienter, l'érudit qu'il était devenu risquait de se voir une nouvelle fois damer le pion par un interprète plus expérimenté dans la pratique de la langue. Plus d'espoir donc pour lui dans la capitale[89]. C'est une « grosse déception », écrit-il à Mutel le

---

[87] Tel est le résultat qui ressort du compte rendu officiel (Archives de France, *ibid.)*. Il diffère de celui que Courant, mal renseigné, rapporte à Mutel dans sa lettre du 18 décembre 1899 : « L'assemblée des professeurs, y écrit-il, avait partagé ses voix entre M. Vissière et moi ».

[88] Académie des inscriptions et belles-lettres, Comptes rendus de séance, 24 novembre 1899.

[89] A Paris, il n'y avait que deux institutions d'enseignement susceptibles d'offrir une place à un spécialiste de l'Extrême-Orient. Dans la première, l'École des langues orientales, Vissière occupait désormais la chaire de chinois et Léon de Rosny ne devait pas laisser celle de japonais vacante avant sa retraite, qu'il prit à 70 ans, en 1907. Dans la seconde, le Collège de France, Edouard Chavannes, dont Courant avait été le suppléant, ne faisait que commencer sa brillante carrière. Après sa mort, en 1918, il devait être remplacé par un de ses disciples, Henri Maspero (1883-1945). A l'époque où Courant cherchait un poste, l'École pratique des hautes études n'avait pas pris le développement qu'elle devait connaître ensuite. Rosny y enseignait bien depuis 1886 les « religions de l'Extrême-Orient », mais il ne s'agissait que d'une simple « conférence », dont les honoraires ne suffisaient pas à faire vivre un chercheur. La direction d'études du même nom ne devait être créée qu'en 1907, au départ de Rosny, pour être confiée à Chavannes jusqu'en 1912, puis, en 1913, à un autre élève de ce dernier. Marcel Granet (1884-1940). En dehors de France, venait de se fonder à Hanoi l'École française d'Extrême-Orient. Mais là,

18 décembre. Même avec le recul du temps, on peut encore aujourd'hui, plus de quatre-vingts ans plus tard, regretter cette décision de 1899. Évincé de l'enseignement à Paris, ce grand travailleur était par le fait même éloigné des collections chinoises et coréennes qui se constituaient à la Bibliothèque nationale et à celle de l'École des langues. Demeurant à proximité, exempt de soucis matériels, il aurait pu en exploiter les richesses. L'orientalisme français, les études coréennes en particulier, y auraient sûrement gagné.

En dépit du revers subi, Courant ne songe nullement à reprendre la carrière d'interprète. Son penchant pour l'étude est maintenant trop affirmé, son goût pour l'instruction des plus jeunes aussi.

« Je ne conteste pas le mérite de mon concurrent, écrivait-il à Mutel à propos de Vissière, mais je crois qu'en ce qui concerne l'enseignement je suis mieux qualifié que lui. »

Aussi est-ce bien dans l'enseignement qu'il continue à rechercher un poste, mais en dehors de Paris cette fois. Quelques jalons avaient déjà été posés. Le 26 juin 1898, écrivant à Collin que sa suppléance au Collège de France était terminée, il ajoutait:

« J'ai pour moi des pistes sérieuses à suivre. On parle de créer une chaire de chinois à Lyon et je m'en occupe activement ».

Hormis Paris, aucune ville en France n'avait plus de rapports avec l'Extrême-Orient que Lyon. En 1844 déjà, la Chambre de commerce de cette ville, alliée à celle de Saint-Étienne, avait envoyé un délégué participer à la mission Lagrené qui menait avec la Chine les négociations qui devaient aboutir la même année au traité de Huangpu (Whampoa). À partir de 1855, la maladie du ver à soie avait contraint les industriels lyonnais à importer leur matière première de Chine et du Japon et donc à se mettre en liaison directe avec ces pays, où ils fondèrent des succursales. En 1895, la Chambre de commerce de Lyon avait dépêché en Chine une mission d'exploration commerciale, qui parcourut le Sud du pays pendant deux ans. Le volumineux rapport publié au retour[90] soulignait en plusieurs endroits l'importance, pour qui veut faire du négoce avec les indigènes, de s'accommoder de leurs coutumes et, à cette fin, de les connaître. Il insistait aussi sur le fait que seule la possession de la langue permettait d'échapper aux intermédiaires douteux, les compradores, ou du moins de contrôler

---

c'était déjà la génération suivante qui débutait. celle des disciples de Chavannes, avec Paul Pelliot (1878-1945), qui fut envoyé à Hanoi en 1900, l'année même où Courant, évincé de l'École, faisait ses premiers pas à Lyon.

Il n'y avait donc bien pour Courant que deux solutions, ou bien attendre à ses risques et périls la vacance de la chaire de japonais de l'École ou bien accepter le poste qui s'offrait à lui en province. Signalons cependant que Courant semble avoir reçu, dés l'année scolaire, 1901-1902, des propositions en provenance de l'étranger, auxquelles il n'a pas été donné suite. C'est ce que nous apprend une notation de la main du recteur de l'université de Lyon sur la fiche administrative de Courant : « On songe à nous le prendre en Amérique ») (Archives de France, FI7 24355).

[90] *La mission lyonnaise d'exploration commerciale en Chine,* 1895-1897, Lyon, 1898, 473 p. Voir aussi : Tcheng Tse-sio, *Les relations de Lyon avec la Chine,* L. Rodstein, Paris, 1937, 182 p.

leurs activités. Les avances qui avaient été faites à Courant dès le premier semestre de 1898 étaient la suite naturelle de telles observations. Qu'elles lui aient été adressées, à lui qui n'avait à Lyon aucune attache, s'explique sans doute par le nom du premier directeur de la mission lyonnaise en Chine, le consul Émile Rocher. C'était un homme qui connaissait bien Courant, pour l'avoir eu sous ses ordres lorsqu'il avait assuré l'intérim à Seoul, en 1891 et 1892, en remplacement de Collin de Plancy.

À Lyon, la proposition faite à Courant s'inscrivait dans un projet plus large, qui, au delà des limites de la Chine, concernait en premier lieu le nouvel empire colonial de la France. Le 10 janvier 1899, le gouverneur-général de l'Indochine, Paul Doumer, écrivait au président de la Chambre de commerce de Lyon pour lui confirmer la teneur d'un entretien préalable. Il était urgent, disait-il, de former pour nos colonies et notre commerce en Asie un personnel apte à répondre aux besoins qui se faisaient sentir de toutes parts. À cette fin, il mettait à la disposition de la Chambre une allocation annuelle de 30.000 francs, destinée à subventionner un « enseignement colonial » donné à Lyon[91].

Prié par la Chambre de commerce de confirmer officiellement sa proposition, le gouverneur-général faisait un peu machine arrière, arguant du fait que le budget de 1899 était arrêté. Il annonçait cependant une subvention annuelle de 10.000 francs à partir de l'année suivante et estimait être en mesure de fournir à l'institution projetée « un professeur français de langue chinoise et de langue annamite, avec un répétiteur indigène pour chaque langue ». La Chambre prit acte le 27 juillet de cette promesse, mais ajouta, à propos des leçons de chinois, qu'il suffisait au Gouvernement-général de pourvoir au salaire du professeur[92].

Entre-temps, à la Chambre de commerce, une commission étudiait les principes de la nouvelle organisation, en liaison avec le conseil de l'Université et celui de l'école de commerce, l'un et l'autre intéressés par le projet. Les recommandations que son rapporteur présenta le 31 août frappent par leur circonspection. Plutôt que d'une école, elles parlent d'un « enseignement », qui ne s'étalerait pas sur deux ans mais se limiterait à une année. On écourterait le programme élaboré par l'Université, jugé « trop scientifique », pour s'en tenir à des « connaissances générales », dont il était dit néanmoins, sans qu'on y remarquât de contradiction, qu'elles seraient dispensées « par les meilleurs maîtres de notre Université ». Elles porteraient sur quatre chapitres: histoire et art (*sic*) de la colonisation, anglais, productions et cultures coloniales, hygiène coloniale. On étudierait en outre la création «

[91] La lettre du gouverneur Paul Doumer (10 janvier 1899) est citée dans les *Comptes rendus de la Chambre de commerce de Lyon,* année 1899, p. 332.
[92] *Ibid.,* p. 333.

éventuelle » d'un cours de langues orientales, de langue chinoise notamment, pour lequel le gouvernement de l'Indochine avait promis son concours financier[93]. La formule est prudente, presque dédaigneuse. La mission d'exploration avait insisté dans son rapport sur l'importance qu'il y avait à connaître la langue. La commission locale n'en paraît pas aussi convaincue.

Elle éprouvait aussi des doutes sur les promesses financières du gouverneur-général. « La chaire de Lyon est toujours en discussion, personne n'en veut fournir les fonds ». Lorsqu'il écrivait ces mots à Collin le 18 décembre 1899, Courant ignorait que le même jour Paul Doumer avait fait parvenir à la Chambre de commerce un télégramme de confirmation. Convoqué à Lyon dès le lendemain, il accepte la charge qu'on lui offre, un cours du soir sur « les principaux détails de la vie pratique en Chine » et deux leçons par semaine de langue chinoise. Le premier enseignement serait donné au Palais du commerce, le second à la faculté des lettres. À Collin, Courant avait parlé d'une « chaire ». Il n'en est plus question.

L'Université toutefois ne se borne pas à prêter une salle. Elle intègre le chinois à son programme et Courant, dont le salaire est payé de l'extérieur, à son personnel enseignant. Le 1er mai 1900, Maurice Courant, préalablement mis en service détaché par le ministère des Affaires étrangères, est nommé par celui de l'Instruction publique maître de conférences à la faculté des lettres de l'université de Lyon. L'intégration à l'Université était pour lui le principal avantage de l'arrangement, par ailleurs si restrictif, conclu avec la Chambre de commerce. Quant à cette dernière, devant le succès de son « enseignement colonial », elle devait vite se départir de sa réserve initiale à son égard. Elle devait même, dès mai 1901, marquer fermement sa volonté de ne pas s'en dessaisir au profit de l'Université, dont le conseil avait exprimé le désir de se charger[94].

Courant entre-temps s'était installé dans la région lyonnaise. Il devait y résider jusqu'à sa mort. La famille avait élu domicile un peu à l'écart de la ville, sur les hauteurs du nord-ouest, dans une maison sise à Écully, 3 chemin du Chancelier. À la vie à Lyon, Courant trouve de l'agrément et la première impression favorable qu'il en a semble ne s'être jamais démentie. Ce Parisien de naissance détestait la capitale. « Si je cherche à rester en France, lit-on dans une lettre à Mutel du 9 décembre 1896, ce n'est pas par goût pour Paris, dont le climat, l'agitation et l'étroitesse me déplaisent fort ». De Lyon, il lui écrit au contraire pour lui dire sa satisfaction. Il a donné sa leçon d'ouverture au Palais du commerce le 25 janvier 1900 et le 7 mars à la faculté des lettres. Il se félicite de « l'appui sérieux » qu'il reçoit des deux côtés.

---

[93] *Ibid.,* p. 334 à 341

[94] *Comptes rendus de la Chambre de commerce de Lyon,* année 1901, p. 462.

« Le terrain est excellent; nous rendons des services à la région et nous serons peut-être un exemple pour d'autres villes.[95] »

À la Faculté, il a, la première année, une quinzaine d'auditeurs. Le recteur, venu un jour s'asseoir parmi eux, note son appréciation[96] : « J'ai assisté à une leçon de M. Courant et j'en ai emporté la meilleure impression; parole un peu lente mais sûre et pénétrante. Beaucoup de savoir simplement exprimé. » À partir de la deuxième année, 1900-1901, le nombre d'heures est porté à six. Courant en profite pour diviser son cours de langue autrement, deux heures de langue écrite à la Faculté, trois heures de chinois parlé à la Chambre de commerce. Mais il abandonne cette répartition l'année suivante. Il fera désormais deux fois un même cours d'initiation aux deux formes de la langue chinoise, l'écrite et la parlée, au Palais Saint-Pierre, puis au lycée Ampère, d'un côté, à la Faculté de l'autre. Pour sanctionner les études faites chez elle, l'Université obtient en 1903 la création d'un diplôme d'études chinoises.

Le cours de langue est suivi. Le chiffre des inscriptions, si on excepte la période de la guerre où il tombe à deux ou trois, varie de dix-huit dans les bonnes années à six dans les moins bonnes. Au rectorat, on est un peu surpris de ce succès. « M. Courant a des élèves et des élèves assidus », y note-t-on en 1902-1903[97]. « Réussit à grouper autour de sa chaire quelques élèves », remarque-t-on en 1903-1904.

Au Palais du commerce, le cours sur la civilisation de l'Extrême-Orient bénéficie d'une audience plus large encore. Les premiers rapports font état d'une vingtaine d'auditeurs réguliers. Afin d'éviter la répétition paresseuse, année après année, des mêmes généralités, Courant s'impose d'aborder chaque fois la civilisation d'Extrême-Orient par un biais différent. Relevons parmi les titres de son programme: « Les villes ouvertes et les grands ports » (1902-1903), « La loi chinoise et coréenne, les nouveaux codes japonais » (même année), « Les différents composants de la société: famille, association, circonscriptions administratives, empire » (1901-1902, 1903-1904, 1909-1910), « Les nomades de l'Asie centrale et leurs voisins sédentaires » (1914-1915), « La société au Cambodge et au Siam » (1904-1905). Courant y ajoute parfois l'étude géographique de quelque partie de la Chine ou de sa périphérie. Il se ménage en outre, ainsi qu'il le notera dans son programme de 1929, la possibilité d'évoquer, à propos du sujet traité, les notions fondamentales qu'il veut inculquer à ses élèves.

---

[95] Lettre à Mutel du 1er mai 1900.
[96] Archives de France, F 17 24355.
[97] *Ibid.*

Ne disposant que d'une heure par semaine sur deux ans, Courant ne pouvait guère faire mieux que cette rapide initiation. À ceux de ses étudiants qui, deux fois par semaine, suivaient en outre ses leçons de langue, il ne pouvait pas non plus enseigner plus que des rudiments. Le chinois n'était pour eux qu'une matière secondaire. Le peu qu'ils en avaient appris les aidait ensuite à se faire engager en Asie, dans le négoce ou l'administration. Il arrivait aussi, chez ceux qui persévéraient dans l'étude une fois rendus sur place, qu'il s'avérât utile à l'activité professionnelle. Il ne permettait pas en revanche de prétendre à un poste d'interprète consulaire, pour lequel le diplôme de l'École des langues orientales restait requis. Il aurait encore moins suffi, cela va sans dire, à un futur orientaliste. Courant ne pouvait avoir, et de fait n'eut jamais, la satisfaction de discerner un jour dans son auditoire un éventuel successeur. Que quelques amateurs éclairés de la région lyonnaise et au-delà lui aient dû leur initiation aux choses de l'Asie, on aime à le penser. Mais de disciple au sens plein du mot, point. Trente-cinq ans de professorat ne lui en amèneront aucun.

Un enseignement élémentaire, dispensé tant d'années durant à des étudiants dont aucun ne devait ensuite accéder à un stade plus avancé. Courant n'y a-t-il pas gaspillé des talents qui auraient été mieux employés ailleurs ? La *Bibliographie coréenne*, il faut le reconnaître, laissait espérer pour son auteur un enseignement de haut niveau, où son aptitude à l'érudition aurait pu se déployer. L'intéressé par contre n'était pas aussi assuré de sa vocation à la science pure que nous le sommes rétrospectivement pour lui. À Seoul, le praticien qu'il était en ses débuts n'avait consenti à se lancer dans ce qui n'était alors qu'une occupation de loisir que sur l'amicale insistance de Collin de Plancy. Pris au jeu, il s'était découvert le goût de la recherche érudite. Mais il n'était pas sans percevoir aussi en lui-même d'autres virtualités. Nous avons vu qu'il s'estimait meilleur pédagogue que son concurrent de 1899 à la chaire de la rue de Lille. À Lyon, les notes du rectorat et la fidélité de son public confirment la réalité de cette qualité qu'il se reconnaissait. S'il avait fait ses preuves dans l'étude érudite du passé, l'observation du présent, de l'actualité économique et politique en Asie, n'avait d'autre part jamais cessé d'intéresser le licencié en droit et l'ancien diplomate qu'il était.

Il le montre dans une série d'articles variés qu'il publie vers la même époque et dont les titres correspondent à ceux de ses cours sur la civilisation en Extrême-Orient. Les leçons sur « Les différents composants de la société » devaient être un développement des études qu'il avait regroupées en un recueil intitulé *En Chine, moeurs et institutions. Hommes et faits*, publié en 1901[98]. C'est la Chine contemporaine que Courant y présente. La description

[98] Paris, Alcan, 1901, 275 p.

chaude, vivante et colorée, est celle d'un observateur patient et bienveillant, qui a pénétré peu à peu la raison d'être des choses mais dont l'acuité de regard n'est pas émoussée par l'accoutumance. Celle qu'il fait par exemple d'une rue commerçante de Pékin, de ses boutiques et arrières-boutiques, est de celles qu'on n'oublie pas. L'exposé est clair et bien charpenté. La formation juridique de l'auteur transparaît là où il explique le droit coutumier des Chinois en le comparant aux lois écrites des pays d'Occident. Les articles de ce recueil n'ont guère vieilli, même si le contenu est pour nous moins neuf qu'il ne devait l'être pour un lecteur de 1901.

Les mêmes qualités de vulgarisateur se remarquent dans un petit ouvrage qu'il termine en avril 1903, la biographie d'Okubo Toshimichi (1830-1878)[99], l'un des principaux artisans de la modernisation du Japon. Ce livre, conforme au demeurant à l'hagiographie japonaise officielle, est destiné lui aussi à éclairer l'actualité. Le propos de Courant est de donner au grand public un aperçu à la fois de ce qu'était le Japon ancien et de la nature des changements survenus. « Je n'essaierai pas de vous faire aimer tous les Japonais, écrit-il en cours de rédaction à son ami Mutel[100], mais je pense vous convaincre qu'il en est qui sont dignes d'admiration ».

De 1900 à 1914, le concours de Maurice Courant est fréquemment sollicité pour expliquer au public le sens des événements qui se déroulent en Extrême-Orient. À propos de la guerre russo-japonaise qui éclate en 1904 et dont l'enjeu principal est la Corée, il compose la même année pour les Annales des sciences politiques un article intitulé « La Corée et les puissances étrangères »[101]. Il y rappelle les données géopolitiques permanentes qui étaient à l'origine du conflit et y expose des faits alors peu connus en Europe avec une minutie qui montre avec quelle attention il en suivait le déroulement.

Un autre article sur la Corée, publié lui aussi en 1904, semble au contraire, à première vue du moins, sans lien avec l'actualité. Il est intitulé « Un Etablissement japonais en Corée. Pou-san depuis le XV^{e} siècle »[102], titre trop modeste en vérité, qui dit mal l'importance du contenu. Il s'agit en réalité d'une histoire, envisagée du point de vue coréen, des rapports entre la Corée et le Japon du XV^{e} siècle à la fin du XIX^{e}, à l'exclusion toutefois des années marquées par l'invasion de Toyotomi Hideyoshi (1592-1598) qui auraient nécessité un traitement spécial. Les documents coréens dont s'est servi Courant sont de première main : le

[99] *Okoubo,* Paris. Alcan, 1904, 203 p.
[100] Lettre du 29 décembre 1902.
[101] Lettre du 29 décembre 1902.
[102] *Annales coloniales,* Paris, 15 août 1904, p. 353, 1er septembre, p. 372, 15 septembre, p. 395, 1er octobre, p. 421. En brochure dans *Bibliothèque de la France coloniale moderne,* Paris. 1904, 24 p. Bref compte rendu de Chavannes dans *T'oung Pao*, 11-5*,* 1904, p. 501.

Haedong cheguk ki (Relation sur les pays orientaux) concernant la période antérieure à 1471[103], le *Tongmun koryak* (Choix de documents relatifs aux rapports avec la Chine et le Japon)[104] sur la suivante. Le détail des transactions et des échanges entre les deux parties provient du *T'ongmungwan chi* (Historique de la cour des interprètes). Une étude de cette qualité, à l'érudition très sûre, aurait mérité d'être diffusée par une revue de plus grande notoriété. Près de quatre-vingts ans plus tard, rien de comparable à cet article de Courant, qu'on ne voit pourtant cité nulle part, n'a encore été écrit sur ce sujet en langue occidentale. L'auteur ne l'a cependant pas composé sans arrière-pensée. Il voulait montrer, ainsi qu'il l'écrira lui-même ailleurs[105], l'inanité de ce que les Japonais appelaient alors leurs « droits historiques » sur la péninsule. Cette publication range donc Maurice Courant parmi les trop rares étrangers qui, en ces heures pénibles pour la Corée, ont élevé la voix en sa faveur.

À partir de 1903, les *Annales des sciences politiques* éditent, sous la signature de Courant, une chronique annuelle intitulée « La vie, politique en Extrême-Orient ». Interrompue en 1908, elle sera continuée, dès la même année et jusqu'en 1914, dans « La vie politique dans les deux mondes ». Que ces chroniques n'aient eu qu'une valeur éphémère, cela va sans dire. Rédigées au fil de l'actualité, elles l'ont été de surcroît par un spectateur éloigné d'après une documentation trop limitée. Courant puise ses renseignements dans la presse asiatique de langue anglaise, *North China Herald*, *Hongkong Press*, *Japan Mail*, etc., ainsi que dans le *Bulletin du Comité de l'Asie française*, auquel il collaborait aussi[106]. En ce qui concerne la Corée, il dépend entièrement du *Korea Repository*, du *Korea Review* et du *Korea Press*, que Mutel lui envoie régulièrement.

Aussi l'intérêt des chroniques de Courant n'est-il pas aujourd'hui dans les faits rapportés, qui sont connus par ailleurs. Il réside dans les jugements et les commentaires, qui contrastent avec ce qui s'écrivait alors sur l'Asie, notamment dans les périodiques où figurent ces mêmes chroniques. Le sentiment qu'avait l'homme blanc de sa supériorité s'étale avec candeur. Les textes signés de Courant font preuve au contraire, sur les pays dont ils traitent, d'une connaissance, nuancée d'estime et de respect, qui tranche avec la suffisance des autres

---

[103] Cet ouvrage (2 vo1.), où l'on trouve un tableau géographique et historique du Japon et des îles avoisinantes (Tsushima, Ryûkyû, etc.), est un témoignage de première main, daté de 1471, sur les rapports diplomatiques entre ces pays et la Corée. Il est le fruit d'une mission de l'auteur, Sin Sukchu (1417-1475), au Japon en 1443 et d'une longue expérience dans l'accueil des ambassades étrangères à Seoul. Cf. *BC,* vol. 2, p. 529 à 531 et *supra,* p. 67. Réimpr. : Chôsen shi henshû kai, Keijô, 1933.

[104] Cet ouvrage, publié en 1851, contient, classés par catégories, une sélection de textes diplomatiques échangés depuis 1636 avec les pays envers lesquels la Corée se servait de la même langue écrite *(tongmun),* le chinois, c'est-à-dire surtout la Chine et le Japon. C'est l'abrégé en 15 livres d'un recueil plus important, le *Tongmun hwigo,* qui en comprenait 84 et qui datait de 1788. Suppléments jusqu'à 1881. Cf. *BC,* vol. 2, p.252 à 254. Réimpr.: Chôsen Sôtokufu, 1921.

[105] *Annales des sciences politiques*, 1904, p. 827.

[106] 1906, p. 186 à 190.

publicistes. À propos de la Chine, il ne manque pas de déplorer la faiblesse de l'État dans ce pays. Mais, comme il le faisait déjà dans son livre En Chine, il insiste plus volontiers sur la solidité des institutions chinoises traditionnelles. Il met sans cesse le lecteur occidental en garde contre le danger qu'il y aurait, quand il s'agit des pays d'Extrême-Orient, à ignorer, méconnaître ou simplement sous-estimer. Ses chroniques se distinguent encore par la place accordée à la Corée, alors en train de perdre ce qui lui restait d'indépendance. La politique japonaise à l'égard de ce pays n'y est pas mise sur le même plan que nos propres conquêtes coloniales en Asie et c'est aux nations d'Europe, voire à la France, menacées par de puissants voisins, que Courant applique les leçons qu'il tire des malheurs de la Corée. « L'indépendance, répète-t-il, appartient à qui sait la défendre ».

Le commentaire de l'actualité ne lui fait pas perdre le goût de la recherche érudite, pour laquelle il lui reste quelque loisir. Nous avons vu qu'il continuait à se documenter sur la Corée[107]. Mais, en 1904, Courant a d'autres projets en tête, qu'il confie à Mutel dans une lettre du 5 octobre. Le premier est une grammaire chinoise, laquelle sera achevée en 1906 mais restera dans les cartons de l'imprimeur jusqu'en 1914[108]. C'est un ouvrage qui mérite encore d'être parfois consulté. Le second est « un grand travail sur l'histoire de la musique en Chine », dont nous reparlerons après avoir évoqué une autre étude, à laquelle la correspondance fait de fréquentes allusions.

Courant avait mis en chantier, écrit-il en effet à Mutel, le 15 octobre 1906, une vaste fresque des « rapports de l'Europe avec l'Extrême-Orient ». Après un long intervalle, pendant lequel un retour de l'évêque en Europe prive le biographe de toute correspondance, il en parle à nouveau deux ans plus tard, le 21 novembre 1908: « L'impression de la grammaire avance; le catalogue de même. Quand il s'agit d'écrire, cela est plus long. Je vois les sujets s'étendre à mesure que je les étudie et je désespère à présent d'achever en moins de trois volumes mon Histoire des rapports entre l'Europe et l'Extrême-Orient au XIX^{e} siècle. Un tout petit fragment, le seul rédigé, les Philippines, m'a pris déjà 47 grandes pages ». Il y revient l'année suivante dans une lettre du 12 avril 1909: « Moi aussi, je travaille, n'étant guère bon à autre chose. J'ai à peu près écrit cet hiver un chapitre de mon étude sur l'Occident et l'Extrême-Orient. Il traite de la Sibérie et de la Mongolie jusque vers 1850. Le second chapitre (les Philippines) a été fait l'an dernier. Quand je pourrai continuer, je prendrai les possessions néerlandaises. Ce sont en un certain sens les alentours du sujet.

[107] En juillet 1902, il emporte comme lecture de vacances (lettre à Collin du 14 juillet) un livre russe en 3 vol. sur la Corée. Il s'agit sûrement de *Opisanie Korei* (Description de la Corée), Saint-Pétersbourg, 1900, 3 vol.. Rééd. idéologiquement amendée, 1 vol. Moscou, 1960. Trad. coréenne: *Chosŏn chi,* P'yŏngyang, 1959, 516 p.

[108] Maurice Courant, La langue chinoise parlée, Grammaire du kan-hwa septentrional, Paris, 1914, xxvii-384 p.

J'aborderai ensuite les États indigènes. Il me faudra des années pour mener le travail à bonne fin ». Le 16 juillet, il écrit encore: « Je suis sorti enfin de mon second chapitre des Russes en Extrême-Orient et dans l'Asie centrale. Mais il y a bien des trous dans mon exposé et j'ai encore à chercher des faits pour les boucher. Le troisième chapitre sera l'empire hollandais de l'Extrême-Orient; je m'y mettrai prochainement ». Seize mois plus tard cependant, le 13 août 1910, Courant annonce que la partie concernant les Russes en Extrême-Orient est sur le point de s'imprimer séparément.

Ce sera *La Sibérie, colonie russe, jusqu'à la construction du* Transsibérien[109], qui ne paraîtra pas en réalité avant 1920. Cette année-là, la résistance des armées blanches au pouvoir des Soviets avait réveillé l'intérêt pour les vastes régions du Nord de l'Asie, sur lesquelles, dit l'avant-propos, il n'existait aucun tableau d'ensemble en langue occidentale. L'auteur résume avec clarté une histoire complexe, qu'il réussit à mettre à la portée d'un lecteur peu familiarisé avec les noms des tribus turco-mongoles et avec la géographie de leurs territoires. Il souligne l'originalité des contacts entre l'Orient et l'Occident qui ont eu lieu au sein de l'empire russe. Ce livre, à la fois instructif et agréable, n'a pas encore, nous dit-on, été remplacé. Achevé dès 1909, ce sera, en 1920, la dernière publication importante de Courant. Le reste de la vaste histoire des rapports de l'Europe avec l'Extrême-Orient au XIX^{e} siècle, dont elle ne devait être que la première partie, ne verra jamais le jour.

Courant avait en même temps sur le métier l'ouvrage relatif à la musique chinoise, auquel il avait fait pour la première fois allusion à Mutel dans sa lettre du 5 octobre 1904 et qu'il devait présenter comme thèse de doctorat à la faculté des lettres de l'université de Lyon en 1913. Qu'il ait pu mener de front des recherches sur deux sujets aussi divers dit assez l'étendue de sa culture d'orientaliste. La thèse a dû être terminée en 1908, les visas du doyen et du recteur étant datés du milieu de cette année. « La musique chinoise s'imprime », écrit-il à Mutel le 13 août 1910. Elle sera publiée en 1912 dans l'*Encyclopédie de la Musique*, chez Delagrave.

L'ouvrage, *Essai historique sur la musique des Chinois*, avec un appendice relatif à la musique coréenne[110], a gardé trop de notoriété pour qu'il soit utile de le présenter. Le

---

[109] Paris, Alcan, 1920, 95 p.

[110] C'est le titre du fascicule séparé publié en 1912 (Paris, Delagrave, paginé 72-241). II sera inséré, l'année suivante, sous le litre « Chine et Corée », dans le premier volume de *l'Encyclopédie de la musique et Dictionnaire du Conservatoire,* dirig. par Albert Lavignac. Paris, Delagrave, 1913-1931, 11 vol., Première partie: *Histoire de la musique.* 1913-1914, 3 vol. (illustr. et notat. music.). Après cette étude sur la musique chinoise et coréenne, Courant en composa une autre sur la musique japonaise: « Japon, notice historique », *ibid.,* vol. l, p. 242 à 256. Voici la liste des sources utilisées par Courant pour composer l'appendice sur la Corée, qui ne concerne, notons-le, que la musique de cour: *Samguk sagi (BC,* n° 1835), *Koryŏ sa (BC,* n° 1846), *Munhŏn pigo (supra,* p. 56 et n. 38) (kw. 42, éd. augm.: kw. 95), *Chinch'an ŭigwe (BC,* n° 1305 à *1307), O ryeŭi (BC,* n° 1047).

biographe relèvera seulement les quelques lignes de l'Introduction dans lesquelles Courant retrace la genèse de l'œuvre:

« La musique de *khin*, ancienne, essentiellement raffinée, a d'abord été signalée à mon attention par mon maître, Gabriel Devéria, dont je suis heureux de saluer ici la mémoire; c'est du même instrument que je me suis occupé en Chine, pendant les courts loisirs que j'ai pu dérober à des devoirs absorbants ; partant de ce point, j'ai été naturellement amené à quelques recherches sur les théories des Chinois... Rentré en France, je ne pensais plus à utiliser des observations qui me semblaient trop incomplètes, quand les trésors de la Bibliothèque nationale m'ont fourni un nouveau filon: c'est donc l'histoire de la théorie musicale et de la musique savante ou classique que je présente au lecteur. Pour insuffisant que soit cet Essai, il établit quelques faits et dégage quelques principes qui n'avaient pas encore été aperçus: j'espère donc que mon travail ne semblera pas inutile et que, dans l'aire ainsi délimitée, de jeunes musiciens sinologues viendront un jour creuser plus avant. »

Les derniers mots expriment un propos qui se discernait déjà dans les travaux érudits relatifs à la Corée. Choisir un vaste terrain peu exploré, faire un inventaire des principaux documents écrits qui s'y rapportent, dresser enfin un tableau systématique et, si possible, critique, des données qu'ils contiennent.

La soutenance se déroula le 1er février 1913. Édouard Chavannes, qui présidait le jury, commença par[111] « rappeler leur commun séjour en Chine. Il loua Courant d'avoir trouvé le moyen, tout en remplissant les absorbantes fonctions d'interprète, de recueillir une abondante moisson de documents inconnus en Europe et d'avoir su en tirer ensuite deux thèses de haute valeur scientifique, dont l'une surtout, celle relative à la musique, est de beaucoup le travail le plus approfondi qui existe sur cette matière ». « Ce travail, assura-t-il encore, par l'abondance et la sûreté des informations, peut être classé parmi les meilleurs productions de la sinologie française. »

Les règlements de l'époque relatifs au doctorat ès lettres exigeaient en outre ce qu'on appelait une « petite » thèse. Celle que Courant présenta a pour titre : *L'Asie centrale aux XVIIe et XVIIIe siècles* [112]. Le sous-titre en forme d'interrogation, *Empire kalmouk ou empire mantchou ?,* n'exprime pas une question que se poserait l'auteur mais la longue indécision de la lutte entre deux peuples pour la suprématie dans cette région de l'Asie. Les Mongols occidentaux, les Kalmouks selon l'appellation employée par Courant, les Oirats dit-on plus

[111] Archives de France, F17 24355, *Académie de Lyon.*

[112] Publiée dans les *Annales de l'Université de Lyon,* nouvelle série, II. Droit et lettres, fasc. 26, Lyon (A. Rey) et Paris (A. Picard), 1912, 151 p.

volontiers aujourd'hui, faisaient de fréquentes incursions dans le territoire des Mongols orientaux, proche de Pékin. C'était aux yeux des empereurs mandchous qui y résidaient une menace qu'ils ne pouvaient pas ne pas prendre au sérieux. Courant décrit les débordements de ces hordes de cavaliers de la steppe sur les terres voisines. Il relate ensuite les expéditions que lancèrent contre eux les Mandchous de 1696 à 1759 et qui aboutirent à la conquête par ces derniers de l'Asie centrale jusqu'au lac Balkash. L'ouvrage que Courant avait écrit sur la colonisation russe en Sibérie et qu'il gardait alors dans un tiroir traite par endroits de ces peuples et de ces contrées à la même période. Mais il le fait du point de vue de leurs rapports avec le pouvoir tsariste, alors que, dans sa thèse, Courant s'intéresse à leurs relations avec Pékin et utilise des sources chinoises[113].

À la suite de cette soutenance, la chambre de commerce de Lyon, qui patronnait l'École de préparation coloniale et finançait l'enseignement de Courant à la Faculté, offrit à l'Université un fonds spécial destiné à la création d'une chaire de chinois. L'Université et le Ministère ayant donné leur acceptation, la chaire est créée par décret du 20 juin 1913. Le 1er novembre suivant, Courant est nommé professeur titulaire. Il se propose alors d'ajouter à son programme de la Faculté des lettres un cours public d'histoire de la Chine et de l'Extrême-Orient.

Grade de docteur, titularisation, 48 ans, chez un universitaire l'âge de la pleine production. L'année 1913 est une année faste pour Courant, qui doit avoir, pensera-t-on, de grands projets en tête. Eh bien, non ! Il n'en a aucun. Pas non plus de grand ouvrage en chantier. Certes, sa grammaire chinoise paraîtra-t-elle en 1914 et *La Sibérie, colonie russe* en 1920. Mais la rédaction de la première était achevée dès 1906, celle de l'autre en 1910. Le manuscrit de l'*Essai historique sur la Musique des Chinois* avait été envoyé à l'imprimeur vers le début de 1908. La seconde thèse de doctorat, éditée en 1912, dût être terminée en 1911. C'est aussi à la même époque que Courant interrompt la compilation du *Catalogue des livres chinois de la Bibliothèque nationale*, dont le dernier fascicule publié est de 1912. Les lettres à Mutel ne font plus aucune allusion au grand travail sur les rapports de l'Europe et de l'Extrême-Orient.

Courant abandonnait ainsi, sans raison apparente, une œuvre qui l'avait retenu pendant plusieurs années et dont le sujet intéressait le grand public. On ne voit guère mieux ce qui l'amenait à interrompre la compilation du catalogue de la Nationale, commencé en 1897. La

[113] La principale source chinoise de cet ouvrage est une collection d'extraits d'archives publiée en 1874 par Wang Xianqian, intitulée, d'après le nom de la porte par laquelle à Pékin on accédait au Cabinet impérial, celle de la Fleur d'Orient (Donghua), *Donghua lu* (avec suite, *Donghua xulu).* À côté d'autres ouvrages chinois et occidentaux, la bibliographie cite bien aussi quelques travaux russes, mais c'est pour dire que l'auteur de la thèse n'a pu en prendre connaissance.

méthode n'en paraissait pas encore dépassée, puisque, bien plus tard, en 1932 et 1933, on devait envisager la reprise de cet ouvrage[114]. Quelque chose a dû se produire, qui a marqué une rupture, à partir de laquelle Courant cesse de faire des projets d'avenir. La guerre de 1914-1918, à laquelle on pense naturellement, n'explique pas cette mise en sommeil, qui lui est antérieure de plusieurs années. Courant ne fut du reste pas mobilisé. La coupure se situe plus tôt, vers 1911.

« Je déplore, lit-on dans une lettre à Mutel du 2 septembre 1915, que ma main droite me condamne à une activité de demi-invalide ». De fait, on remarque que depuis quelque temps les lettres sont plus rares, plus brèves, et surtout que l'écriture n'est plus la même. Ceux qui ont connu Courant se souviennent qu'il ne se servait jamais de sa main droite, qu'il gardait sous la veste, le bras replié. Son neveu et sa nièce rapportent que l'infirmité était due à un accident. Voulant un jour accéder aux rayons supérieurs de sa bibliothèque, leur oncle était monté sur une échelle et celle-ci avait basculé. Au cours de la chute, le bras droit avait traversé une vitre et un éclat de verre avait entaillé profondément le poignet. La main droite ne devait jamais recouvrer sa mobilité.

La famille ne se rappelle pas la date de l'accident, mais on peut suppléer à cette défaillance de mémoire. Une note manuscrite de préparation de cours pour l'année scolaire 1910-1911, retrouvée dans les papiers de Courant, commence d'une écriture normale. Elle résume en deux lignes, semaine après semaine, le contenu de la leçon de civilisation chinoise à la Chambre de commerce. Elle s'interrompt après celle du 15 décembre, pour ne reprendre que le 2 mars 1911, d'une écriture irrégulière et malhabile de gaucher malgré lui. L'accident a eu lieu par conséquent entre le 15 décembre 1910 et la date où aurait dû être donnée la leçon suivante, le 22. La dernière longue lettre à Mutel est effectivement datée du 14 décembre.

La datation de l'accident en 1910 éclaire certains reproches qui furent adressés à Courant au cours de sa soutenance en 1913, à propos de sa thèse sur *L'Asie centrale aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles*. « Le lecteur peu averti, se plaint un membre du jury, y est précipité sans explications suffisantes dans une débâcle de faits, où une foule de noms barbares et de termes étrangers rend particulièrement difficile de les reconnaître »[115]. C'est en effet le principal défaut de ce livre et c'est inhabituel de la part de Courant, qui n'avait jamais publié jusque là que des textes soignés. Cela montre aussi combien le travail de rédaction lui était devenu pénible.

---

[114] Voir ci-dessous, p. 75.
[115] Archives de France, F 17 24355.

Voici donc Courant contraint, à 45 ans, d'apprendre à se servir de sa main gauche. Lui qui avait tant écrit, le voici coupé net dans son élan, à l'âge où ses collègues commencent à produire les oeuvres de leur maturité. À l'exception. de cette thèse sur l'Asie centrale, à laquelle effectivement la correspondance antérieure à l'accident ne fait aucune allusion, il ne publiera plus que des manuscrits qui étaient achevés avant le mois de décembre 1910. La soutenance de thèse, deux ans et demi après cette date, ne sera pas le point de départ d'une nouvelle carrière mais seulement la consécration d'un passé.

Même la période d'activité ralentie que seront les quatre années de la guerre mondiale ne sera pas mise à profit pour entreprendre une œuvre nouvelle. Courant se contente de poursuivre son enseignement devant des auditoires réduits à deux ou trois personnes. Pour le reste, « M. Courant vit très retiré », remarque une note du recteur[116]. Dans la maison d'Écully, le père a renoncé à assurer lui-même l'instruction des deux fils qui lui restent[117]. En 1917, une pneumonie le laisse longtemps affaibli.

Il ne reprend vigueur qu'au printemps de 1918 et paraît alors sortir d'une longue hibernation. C'est le Japon qui éveille son intérêt. Dans une lettre à Collin du 27 avril 1918, il déplore la médiocrité de la connaissance qu'on a en France de ce pays. « On dirait, ajoute-t-il, que de Rosny a envoûté l'enseignement du japonais ». En 1918-1919, année de l'armistice et de la paix recouvrée, Courant inaugure à la Faculté un cours public d'histoire de l'Extrême-Orient et choisit pour thème de sa première série de conférences la modernisation du Japon.

Ce pays est aussi en haut lieu l'objet d'un regain d'intérêt. En 1919, le ministère de l'Instruction publique décide d'y envoyer une mission universitaire chargée d'étudier sur place les conditions dans lesquelles pourrait être créé à Tôkyô un « institut français » ou tout au moins « de rechercher les moyens d'un rapprochement intellectuel entre les savants et les universitaires des deux pays ». Il choisit pour la conduire un homme de formation scientifique, le physicien Paul Joubin, qui avait acquis depuis 1902 une longue expérience de l'administration universitaire et dirigeait l'académie de Lyon depuis 1905[118]. Joubin est prié de s'embarquer le 25 février. Le 17, il demande à Courant de l'accompagner. Ce dernier n'a que peu de temps pour se décider, mais il ne lui en faut guère. L'objet de la mission, à propos de laquelle il avait bien dû être au moins pressenti, correspond trop à ses préoccupations. Et

[116] *Ibid.*

[117] Charles, né en 1896, et Jean, né en 1902. Un petit Louis, né en 1899. était mort en 1903.

[118] Paul Joubin, né à Angers 1e 19 mars 1862, normalien, agrégé de physique. Professeur à l'Université de Besançon de 1892 à 1902. Recteur d'académie: Chambéry (1902), Grenoble (1902), Lyon (1905 à 1922). Directeur de l'Instruction publique en Indochine de 1922 à sa retraite en 1925.

l'idée de revoir l'Extrême-Orient de sa jeunesse lui donne comme une bouffée d'air frais : Courant accepte, encouragé du reste par ses proches.

Le délai était trop bref pour obtenir un passage sur le paquebot du 25. Le départ est remis au 23 mars. Courant commence à rêver de tout ce qu'il pourrait faire en Asie et c'est encore vers la Corée que ses désirs le portent. Le répit est mis à profit pour obtenir de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une subvention destinée à « poursuivre les explorations qu'il avait autrefois commencées dans le sud de la Corée »[119].

« Mon intention, écrit-il à Mutel le l[er] mai, est de me consacrer d'abord à ma mission officielle, ce qui me retiendra environ six semaines au Japon. De là, je passerai en Corée pour vous rendre votre visite de 1908 et pour faire un peu d'archéologie. J'ai obtenu dans cette vue une mission de l'Académie des inscriptions. Je voudrais surtout visiter la région de Kyŏngju et de Kimhae, peut-être le Haein sa. Si les circonstances et l'état de ma bourse le permettent, j'aimerai bien voir aussi P'yŏngyang avec Yonggang et Kangsŏ. Je tâcherai de trouver pour m'accompagner un photographe qui puisse me servir un peu de secrétaire ».

Courant écrit ces lignes de Marseille où une longue grève retarde leur départ de sept semaines. Les époux Joubin et leur compagnon ne peuvent embarquer que le 12 mai. Contretemps fâcheux, qui va gêner l'accomplissement de leur mission. Quand ils arrivent à Tôkyô le 29 juin, le premier semestre, qui au Japon commence en mars, s'achève. Les universités ferment leur porte et leur corps professoral se disperse. Les négociations néanmoins s'engagent aussitôt, dans la moiteur de la saison des pluies.

Au débarqué de la mission française, les Japonais s'attendaient à ce qu'elle leur soumît un projet concret d'établissement à Tôkyô d'une « université française », dont l'idée avait été lancée par le précédent ambassadeur de France. Le conseil de l'université de Lyon avait même été chargé en 1918 d'étudier un programme qui aurait comporté entre autres choses des cours de droit, d'économie, d'histoire, de littérature et de langue françaises, d'art. Le recteur Joubin eut la sagesse de placer les conversations de Tôkyô sur un autre terrain, celui des échanges culturels[120]. À tous ses interlocuteurs, premier ministre, ministre des Affaires étrangères, de l'Éducation, recteurs d'université, doyens et professeurs, il fit part de l'estime

[119] L'Académie, en sa séance du 9 mars 1919 (v. compte rendu), lui accorda 3.000 francs sur les arrérages de la fondation Benoit-Garnier.

[120] Les détails inédits que nous donnons ci-dessous concernant les négociations entre les émissaires lyonnais et les autorités japonaises sont extraits d'un rapport dactylographié, que nous devons à l'obligeance de M[me] Dubarbier. Rédigé par Courant à la première personne, il est intitulé « La mission universitaire lyonnaise au Japon (1919) » et comporte 36 feuillets, auxquels s'en ajoutent 15 autres de documents divers. Ce texte complète et précise ce qu'écrivent à propos de cette mission MM. Bernard Frank et Iyanaga Shôkichi dans leur article « La Maison franco-japonaise, son histoire, ses buts, son fonctionnement » *(Nichifutsu bunka,* n° 31, juillet 1974, p. 1 à 103 en franç., p. 127 à 224 en japon.), p. 3 à 6. Nous remercions M. Frank de nous avoir communiqué cet article.

qu'on avait en France pour la culture japonaise et du prix qu'on y attachait à un resserrement des liens d'amitié entre les deux pays. Au lieu de leur faire une proposition, il sollicita leur avis sur les moyens de promouvoir de tels rapports, en insistant toutefois sur le caractère de réciprocité qu'ils devaient avoir.

Une telle manière d'aborder les entretiens s'avéra être la bonne et assura finalement leur succès. Il est permis de penser que ce n'est pas Joubin qui en eut l'idée. Le recteur n'éprouvait guère d'intérêt pour la civilisation de l'Extrême-Orient. À preuve, les notes d'appréciation qu'il ajoutait chaque année au dossier personnel de Courant[121]. Le même unique qualificatif lui revenait sous la plume : « très spécial ». Cela concernant un enseignement qui était censé traiter *de ommi re scibili*, dans une aire s'étendant de Bangkok au Kamtchatka, de l'âge de pierre à celui de l'automobile ! Une estime aussi soudaine pour la culture d'un pays asiatique ne doit-elle pas, si on la suppose sincère, être attribuée à l'influence de celui par qui Joubin avait eu le bon esprit de se faire accompagner ?

Parallèlement à leurs premières conversations avec les autorités japonaises, les deux hommes se livrèrent à de discrets sondages sur l'opportunité du projet initial, la création d'un institut français à Tôkyô. Il leur apparut vite combien l'idée était irréaliste. Elle supposait qu'il existât au Japon, ce qui était loin d'être le cas, un nombre suffisant d'étudiants rompus à l'intelligence de notre langue. Un institut universitaire serait en outre grevé de frais considérables, que les Japonais n'étaient pas disposés à partager. Enfin et surtout, il entrerait en concurrence avec les établissements d'enseignement supérieur du Japon. Son insuccès nuirait au prestige de la France; sa réussite froisserait le légitime amour-propre des Japonais.

Confirmés dans la justesse de leur attitude, les deux hommes en vinrent alors à rechercher d'autres moyens d'assurer les échanges culturels entre les deux pays. Le modèle qui se présenta à leur esprit fut celui des Écoles françaises de Rome et d'Athènes. Le recteur Joubin l'évoque dès la fin de juillet, dans une note de réflexion rédigée au retour de leur voyage à Kyôto. Il envisage l'envoi « de Français déjà versés dans la connaissance de l'Extrême-Orient », qui viendraient au Japon compléter leurs études, « de jeunes savants qui viendraient faire des recherches scientifiques en collaboration avec les savants japonais ». Il imagine, pour les accueillir, la fondation de ce qu'il appelle une « Maison de France », qui serait pour les deux pays le lieu naturel de leurs échanges culturels.

Afin d'en présenter l'idée à l'opinion japonaise, les deux étrangers, pour accrédités qu'ils fussent, avaient besoin de solides parrainages dans le pays même. Le président de la Société

[121] Archives de France, F^{17} 24355.

franco-japonaise, le baron Furuichi Kôi, malade, ne pouvait les aider. Ils décidèrent d'approcher le président de l'Académie japonaise, le baron Hozumi, qui les reçut et les introduisit ensuite auprès de son beau-père, le vicomte Shibusawa Eiichi (1840-1931), financier et mécène réputé.

Encouragés par le premier accueil, Joubin et Courant rédigèrent une note qui exposait leur idée. Un paragraphe concernait l'aspect financier du projet et suggérait la construction d'une maison sur une portion d'un vaste terrain que l'ambassade de France avait acquis en 1911 à Shiba, non loin de l'université Keiô. Il exprimait l'espoir que, grâce à l'intervention du vicomte Shibusawa, « le concours généreux de sociétés, de hautes personnalités, ainsi que du gouvernement japonais », serait accordé à cette fondation. Les Japonais se montrèrent tout de suite intéressés. Mais les Français sentirent, au cours des conversations qui suivirent la remise de la note, que leurs interlocuteurs avaient besoin d'un peu de temps pour se concerter sur cette idée nouvelle pour eux.

L'occasion de leur en donner était toute trouvée. Dans le courant de juillet, un ordre de Paris était venu intimer à la mission universitaire de se rendre aussi à Pékin, auprès du ministre de France. On irait donc en Chine afin de laisser aux Japonais un délai de réflexion. Mais le recteur, qui devait être rentré à Lyon pour le début de l'année scolaire, ne pouvait s'attarder davantage. Courant reviendrait donc seul à Tôkyô poursuivre les entretiens. Après un séjour à Pékin, sur lequel nous n'avons trouvé aucun renseignement dans les diverses archives consultées, Joubin et sa femme s'embarquèrent le 22 août à Shanghaï à destination de la France.

Courant revint à Tôkyô à la mi-septembre, muni d'un « budget approximatif » que Joubin et lui avaient mis sur le papier à l'aller, pendant les loisirs de la traversée. Entre-temps la question avait aussi mûri dans l'esprit des Japonais. Le ministre de l'Education et le recteur de l'université de Tôkyô, avec lesquels Courant eut une nouvelle entrevue, apportèrent leur appui au projet des Français. Quant au vicomte Shibusawa, il avait commencé à mettre sur pied un comité chargé d'étudier les aspects financiers d'une telle fondation. Lorsque Courant quitta Tôkyô pour s'embarquer à Kobe le 28 septembre, la négociation était en bonne voie. Tombée toutefois en sommeil après son départ, elle devait être reprise en dehors de lui et aboutir en 1924, Paul Claudel étant ambassadeur, à l'inauguration de la Maison franco-japonaise de Tôkyô, qui rend depuis les services que l'on sait.

Le voyage en Corée avait eu lieu dans la première quinzaine de septembre et avait été beaucoup plus bref que prévu. Revenant de Pékin à Tôkyô en chemin de fer, Courant s'était arrêté à P'yŏngyang, Seoul et Taegu. Dans la capitale, il put s'entretenir avec son grand ami

Mutel, qu'il n'avait pas vu depuis 1908 et ne devait plus revoir ensuite qu'une seule fois, en 1925, lors du dernier retour du prélat en Europe. À Seoul aussi, l'auteur de la *Bibliographie* coréenne fut invité à visiter « le dépôt des livres du Palais »[122], dans lequel il n'avait pu pénétrer quelques décennies plus tôt. De Taegu, il put faire une courte excursion à Kyŏngju[123], l'ancienne capitale de Silla. Mais il n'eut sûrement pas le temps de se livrer à aucune des explorations archéologiques ou épigraphiques en vue desquelles il avait reçu un subside de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Cette rapide traversée de la Corée en diagonale fut pour Courant le second et dernier séjour dans un pays dont il aurait fait volontiers, s'il l'avait pu, l'objet principal de ses travaux.

Courant arriva à Marseille au cours du mois de décembre. Son retour en France fut assombri par des problèmes d'une autre nature, qui surgirent à ce moment mais dont on peut penser qu'ils couvaient depuis longtemps entre les quatre murs de la maison d'Écully. Au débarcadère, Courant trouva un télégramme, par lequel sa femme le priait de différer sa venue de quelques jours. Quoi qu'il en fût des motifs de cette curieuse requête et des événements qui suivirent, ils devaient aboutir à une séparation de corps, prononcée le 13 janvier 1921, après vingt-huit ans de vie commune. Tenons-nous en à leur propos au sobre résumé qu'en donne Courant lui-même dans une lettre à Collin datée du 24 avril 1921 :

« Il me coûte, dit-il, de vous écrire cette lettre et c'est pourquoi j'ai longtemps tardé ; mais à un vieil ami je dois la vérité. À mon retour d'Orient, j'ai trouvé mon foyer bouleversé: ma femme prise d'une fringale de dépenses qui nous menait à l'abîme, mes deux fils se refusant à tout travail utile. J'ai essayé de remettre de l'ordre dans ces esprits dévoyés. J'y ai employé plus de patience que je ne croyais en posséder. J'ai été soutenu et aidé par mon beau-frère, Christian Schefer. Je suis toujours en plein accord avec lui. Après plusieurs mois de vains essais, ma femme a demandé la séparation de corps, qui a été prononcée il y a trois mois. J'y ai acquiescé, parce que je n'avais pas d'autre moyen de me garer de ses erreurs financières, afin de lui venir en aide s'il y a lieu. Les mesures sont d'ailleurs prises pour empêcher ma femme et ses enfants de dilapider le capital qui leur reste. Je suis donc seul désormais, à veiller sur trois esprits faibles. »

---

[122] Cf. lettre à Mutel du 21 janvier 1923 : « J'ai pénétré alors avec des bibliothécaires dans le le dépôt des livres du Palais et j'ai vu, bien rangées, des collections splendides de manuscrits et d'imprimés: c'est sans doute la bibliothèque que vous fréquentiez l'automne dernier. Moi, je n'ai fait que passer; j'ai pris quelques notes, qui dorment dans un carton avec bien d'autres choses ». L'expression « dépôt des livres du Palais » désigne Changsŏ kak et/ou Kyujang kak, cette dernière bibliothèque n'ayant pas encore, en 1919, été transférée à l'université impériale de Keijô (voir ci-dessus notes 39 et 41).

[123] Cf. lettre à Mutel écrite de Taegu le 13 septembre 1919.

L'auteur de ces lignes, par pudeur, présente les choses comme s'il s'était agi, de la part de sa femme, d'un brusque revirement. Mais les derniers mots qu'il emploie trahissent une réalité que confirment au demeurant les témoignages que nous avons recueillis. Hélène Schefer n'avait guère été pour lui une épouse en qui il pût se fier.

Les deux autres « esprits faibles » sont ses deux fils, Charles et Jean, alors âgés respectivement de 25 et 19 ans, convaincus par leur mère qu'ils avaient assez de fortune pour vivre de leurs rentes. « Je crains bien qu'il n'y ait une lacune dans leur esprit, qu'ils ne soient à présent des *minus habens* », écrit Courant à Mutel le 8 janvier 1921. Leur père qui s'était chargé lui-même de leur instruction jusqu'en 1914 en a peu été payé de retour. Charles et Jean furent munis, comme leur mère, d'un conseil judiciaire. Le premier, qui souffrait d'une déviation de la colonne vertébrale, mourut célibataire en 1930. Le second fut le seul à survivre à son père. Marié en 1936, décédé en 1950, il n'eut pas d'enfant. Maurice Courant, qui avait eu cinq fils, ne fut jamais grand-père et n'a plus de descendance.

Après la séparation de corps et la liquidation des biens de la communauté, Hélène Schefer alla s'installer avec ses enfants à Veurey-Voroize, dans l'Isère, où elle devait s'éteindre le 29 juillet 1933, à l'âge de 62 ans. Maurice Courant alla élire domicile à Lyon, dans une pension de famille, au 28 avenue de Saxe, dans un immeuble de pierre blanche qui existe encore, face à l'église Saint-Pothin. Il devait y résider jusqu'à sa mort, dans une chambre, sa « cellule », disait-il, trop exiguë pour qu'il pût y mettre plus que quelques livres. Il laissa le reste de sa bibliothèque en dépôt chez un ami, sans parler des dix-sept caisses de livres qu'il s'était expédiées à lui-même du Japon en 1919 et qu'il ne put ouvrir faute de place sur ses rayons. Il se rendait désormais chaque jour à la Faculté, quai Claude-Bernard, où on avait bien voulu lui réserver un petit cabinet de travail.

La vie régulière avait repris. Mais ces bouleversements avaient empêché Courant de tirer parti des notes qu'il avait prises et des achats qu'il avait faits en Extrême-Orient. Ils étaient en outre survenus au cours d'une période particulièrement active de sa vie, pendant laquelle il aurait eu au contraire grand besoin de se sentir soutenu chez lui, afin de pouvoir aborder l'esprit libre la négociation difficile qu'il avait à mener.

La mission qu'il avait accomplie en Extrême-Orient avec le recteur Joubin n'avait au départ que le Japon pour destination. Ce n'est, on s'en souvient, qu'en cours de route que les deux hommes avaient reçu l'ordre de se rendre aussi à Pékin. Le voyage au Japon devait pourtant, en ce qui concerne du moins la vie personnelle de Maurice Courant, rester sans lendemain. En revanche, le déplacement imprévu en Chine marqua pour lui le début d'une activité qui ne devait cesser de l'occuper durant les quinze dernières années de sa vie.

La Chine, que Courant visitait pour la dernière fois, était alors dans un désordre indescriptible. Après la mort, en 1916, du dictateur du Nord, Yuan Shikai, les « seigneurs de la guerre » se disputaient de larges portions du territoire. À Pékin, le gouvernement de la clique militaire qui y régnait tentait maladroitement, depuis le 4 mai 1919, de contenir la colère des étudiants, qui avait éclaté dès qu'avait été connue la clause du traité de Paris qui cédait au Japon les anciennes possessions allemandes en Chine.

Dans le tumulte ambiant, Joubin et Courant avaient élaboré un projet d'institut français d'études chinoises[124], analogue à celui qui se négociait alors à Tôkyô. Il n'eut jamais de suite. Ce n'était pas en Chine mais en France que devaient avoir lieu les rencontres les plus fructueuses. Courant, retourné dans l'intervalle à Tôkyô, était encore sur le chemin du retour, quand le recteur Joubin reçut à Lyon la première visite d'une personnalité chinoise dont nous aurons souvent à reparler. Il s'agissait de Li Yuying (1881-1973) plus connu aujourd'hui sous le nom de Li Shizeng.

Né en 1881 d'une grande famille du Hebei, ce curieux personnage avait résidé en France de 1902 à 1911[125] et devait rester toute sa vie un francophile déclaré, œuvrant sans relâche au développement des relations culturelles franco-chinoises. Franc-maçon, il se disait aussi anarchiste. Dans quelle mesure l'était-il ? C'est une question qui ne se pose pas seulement à son sujet, mais aussi à celui d'autres personnalités chinoises que fréquentera Courant et qui faisaient la même profession de foi. Anarchistes, ils l'étaient bien peu, répondent M. Conrad Brandt[126] et, après lui, Mme Annie Kriegel[127], guère plus en tout cas que ne l'étaient les philosophes du siècle des lumières. Li se réclamait pourtant de Kropotkine. Il avait publié une traduction chinoise de *L'Entr'aide mutuelle* de cet auteur dans un hebdomadaire appelé Xin Shiji (Le Siècle nouveau) et édité à Paris de 1907 à 1911, qui défendait avec constance les idées du mouvement anarchiste. Il n'aurait sûrement pas aimé qu'on mît en doute le sérieux de ses convictions. MM. Robert A. Scalapino et George T. YU[128], qui ont dépouillé cette littérature, estiment pour leur part qu'il s'agissait d'un « anarchisme très conséquent ».

---

[124] *Projet. Institut français d'études chinoises de Pékin,* 5 fol. dactylogr., papiers AUFC. Il n'y a pas de date mais une allusion à la guerre qui vient de se terminer victorieusement en tient lieu et nous fait penser que ce projet a été rédigé à Pékin en 1919.

[125] Les renseignements biographiques concernant les interlocuteurs chinois de Maurice Courant sont tirés principalement de: H. L. Boorman & R. C. Howard, *Biographical Dictionary of Republican China,* Columbia Univ. Press, New York, 1967-1971, 4 vol. Concernant Li Shizeng, voir aussi une courte biographie publiée de son vivant dans les *Annales franco-chinoises,* 1927, n° 2, p.27 à 30. Les souvenirs personne1s de Li Shizeng ont été édités sous le titre de *Shizeng biji* (Notes de Shizcng), Taibei, Zhongguo guoji wenzixue kanshe, 1961, 166 p.

[126] Conrad Brandt, «The French returned elite in the Chinese Communist Party», *Proceedings of the Symposium on Economic and Social Problems of the Far East,* E. F. Szcepanik (ed.),Hong-Kong Univ. Press, October 1961, p. 1 à 10, p. 3.

[127] Annie Kriegel, *Communismes au miroir français,* Gallimard, Paris, 1974, 252 p., p. 77. Le chapitre III de ce livre est intitulé «Aux origines françaises du communisme chinois» (p. 55 à 93).

[128] Robert A. Scalapino & George T. Yu, *The Chinese Anarchist Movement,* Center for Chinese Studies, Univ. of Calif., Berkeley, February 1961, 81 p., p. 7.

Il reste, comme le souligne M^me^ Kriegel, que ce n'était pas dans les milieux révolutionnaires français que ces anarchistes tissaient des liens. C'était plutôt avec des personnalités bien en place, pas n'importe lesquelles cependant. Leurs amis appartenaient à la gauche laïque et anti-cléricale, radicale ou socialiste, soucieuse de faire pièce, dans les pays d'outre-mer, à l'activité missionnaire catholique. La France vers laquelle allait la sympathie, voire l'admiration, de ces Chinois, était celle de Combes et de la Libre Pensée. Ce n'était pas celle dont se réclamait Courant, le catholique pratiquant et l'ami des missionnaires.

Li Shizeng était un biologiste de profession. Formé à l'Institut Pasteur, il s'était spécialisé dans l'étude du soja et avait conçu le vaste projet de promouvoir dans tout le genre humain la consommation d'aliments économiques à base végétale. Il avait monté en 1909 à Colombes, dans la banlieue parisienne, une usine qui fabriquait un produit fait de protéines végétales extraites du soja, la Caséosojaine. Rentré en Chine en 1911, il avait participé l'année suivante à la fondation d'une société dite « des études frugales en France », Liufa jianxue hui[129]. L'appellation chinoise indique quel en était le but : envoyer de jeunes Chinois étudier dans notre pays pour un prix modique. Le nom français, Société rationnelle des étudiants chinois en France, reflète de son côté le goût des anarchistes pour la raison et le rationnel[130]. Dissoute au bout d'un an, cette association avait été remplacée en 1915 par la Société du travail diligent et des études frugales, Qingong jianxue hui.

Cette fondation sera complétée par celle d'une association de patronage, la Société franco-chinoise d'éducation, Huafa jiaoyu hui, qui se crée la même année avec le concours de personnalités françaises. Li Shizeng, revenu dans notre pays en pleine guerre mondiale, en est encore un des initiateurs. Les étudiants chinois étaient cette fois invités à financer eux-mêmes leurs études en s'embauchant dans les usines françaises à la place des ouvriers mobilisés. Près de deux mille étudiants, dont certains devaient devenir des hommes de premier plan, furent amenés en France par cette organisation.

Le président chinois de la Société était Cai Yuanpei (1868-1940), une autre grande figure de ces années troublées. Académicien de l'empire mandchou, il était allé s'asseoir sur les bancs des étudiants de l'université de Berlin, puis de Leipzig, convaincu qu'il était que la faiblesse de la Chine était due principalement au retard de son système scolaire. Après la proclamation de la République, il avait accepté, en 1912, le poste de ministre de l'Education, dont il devait démissionner un an plus tard. Il regagna alors l'Europe, pour apporter son

[129] On trouvera une nomenclature des diverses associations « franco-chinoises » qui ont fleuri à cette époque dans l'article de Georges Dubarbier, « Les oeuvres franco-chinoises en France et en Chine », *Revue du Pacifique,* 2^e^ année, n° l, janvier 1923, p. 42 à 54. Cf. *infra,* note 147.

[130] A. Kriegel, *op. cit., ibid.*

soutien à Li Shizeng et quelques autres, qui s'efforçaient d'organiser l'accueil d'étudiants chinois en France et en Belgique. Il en avait été rappelé à la fin de 1916, pour assumer la charge de recteur de l'université nationale de Pékin. Il garda cette fonction pendant six ans. La qualité des hommes dont il sut s'entourer, l'encouragement qu'il ne cessa de prodiguer à la liberté d'expression et à la confrontation des idées, furent, on le sait, à l'origine d'événements importants, comme les manifestations du 4 mai 1919, et d'une fermentation intellectuelle qui devait gagner toute la Chine. Parmi les personnalités qu'il devait inviter à venir étoffer le corps professoral, figurait bien sûr Li Shizeng, qu'il appela auprès de lui dès 1917.

Les deux hommes, rentrés en Chine, n'oubliaient pas la Société franco-chinoise d'éducation, dont Cai Yuanpei restait le co-président[131]. L'envoi d'étudiants en Occident, et spécialement en France, comme l'introduction en Chine de nos méthodes d'éducation, étaient même, à vrai dire, un des points principaux de leur programme d'ouverture et de modernisation. Un congrès des œuvres sino-françaises se tint à Pékin du 20 octobre au 2 novembre 1918. C'est sans doute peu après que Li Shizeng dut repartir pour la France, car il y précéda Joubin, de retour à Lyon en septembre 1919. Quelques semaines plus tard, avant l'arrivée de Courant, il se rendit à Lyon, afin d'y rencontrer le recteur et de lui faire, au nom de la Société franco-chinoise d'éducation, la proposition de créer dans cette ville une université franco-chinoise, capable de recevoir deux mille étudiants chinois.

Li remit à son interlocuteur français une note qui définissait les contours du projet et dont Courant nous a conservé un extrait, recopié de sa main, L'université, précise-t-elle, serait l'œuvre commune des deux pays. À la France reviendrait l'édification de bâtiments idoines, « pourvus de toutes les installations nécessaires aux travaux scientifiques ». À elle aussi, la construction, pour un tel nombre d'étudiants, de dortoirs et de réfectoires, où, selon la frugalité en honneur dans la Société, ils seraient nourris de cuisine chinoise, « plus économique que la française ». Un enseignement spécialisé serait dispensé dans des facultés et écoles appropriées, à moins que ne soit organisé à l'intention des étudiants chinois un enseignement particulier, qui aurait fait l'objet de conventions passées avec les établissements concernés.

D'où viendraient les fonds nécessaires ? La France ne devait-elle pas, en 1919, songer d'abord à sa propre reconstruction ? La note se contente, à propos du financement, d'une brève allusion à l'indemnité dite des Boxeurs, « sur laquelle deux cents millions de francs

[131] Le co-président français était Alphonse Aulard (1849-1928), professeur à la Sorbonne, historien de la Révolution française et fondateur de la Ligue des droits de l'homme.

restaient dus par la Chine à la France ». On sait qu'à la suite du soulèvement des membres de la secte des « Boxeurs », appuyés par la Cour impériale, et de l'intervention militaire occidentale de l'été 1900, la Chine avait été astreinte, par un protocole[132] signé le 7 septembre 1901, à payer en 39 annuités une énorme indemnité. Celle-ci s'élevait à 450 millions de taëls, soit un milliard 687 millions de francs or, somme qui était elle-même porteuse d'un intérêt de quatre pour cent l'an. Le gouvernement chinois avait dû remettre aux Puissances un bon de ce montant, qui était gagé sur les revenus des douanes chinoises, dont le directeur était un Britannique, ainsi que sur ceux de la gabelle. Pour une Chine appauvrie et assaillie de toutes parts, c'était une charge écrasante. Dès 1908, les États-Unis avaient allégé un peu ce fardeau, en remettant à la Chine près de la moitié de sa dette à leur égard[133]. Ils avaient en outre décidé d'affecter le reliquat à verser par la Chine à l'éducation de jeunes Chinois dans les universités américaines.

Le 14 août 1917, la Chine avait déclaré la guerre à l'Allemagne. À cette occasion, la France, la Grande-Bretagne, les États-Unis, le Japon, l'Italie et le Portugal lui avaient accordé un moratoire de cinq ans. C'était donc en 1922 que devait reprendre le remboursement de la dette envers ces pays. « Il est question, dit la note recopiée par Courant, de la remise de cette indemnité. Les États-Unis l'ont déjà accordée. Le Japon et l'Angleterre l'ont promise officieusement. La France, nous en sommes sûrs, ne voudra pas faire moins. » Li Shizeng venait donc demander à la France de suivre l'exemple donné depuis onze ans par les États-Unis. Toutefois, au lieu de disperser les étudiants dans différentes universités, comme on avait fait dans ce pays, on les regrouperait cette fois au même endroit, dans l'institution précisément dont il venait solliciter la création à Lyon.

En soumettant sa requête au nom de la Société dont il était le secrétaire général, Li Shizeng semble même avoir eu une idée plus précise en tête. Nous relatons plus loin les événements qui ont perturbé l'ouverture de l'institut lyonnais. La grande colère que manifestent alors les étudiants ouvriers est celle de gens qui estiment avoir été trompés. Dans les tracts qu'ils impriment et diffusent, ils rappellent que c'était justement pour remédier à leur situation que Li avait conçu l'idée d'une telle fondation[134]. Ils font état[135] de promesses que leur auraient faites « MM. les directeurs de la Société franco-chinoise », selon

---

[132] Traduction anglaise du texte français de ce protocole dans le livre de John V. Mac Murray, *Treaties and Agreements with and concerning China,* 1894-1919, H. Fertig, New York, 1973, 2 vo1., vol. l, p. 278 à 284, avec annexes p. 285 à 294.

[133] *Ibid.,* p. 311 à 315. Voir aussi Huang Fenghua, *Public Debts* in *China,* Columbia Univ. Press, New York, 1919, 105 p., rééd., 1969, p. 26 à 28.

[134] Tract imprimé du 21 septembre 1921, « Appel aux citoyens français », Archives AUFC.

[135] Tract imprimé du 25 septembre 1921, « Complément à l'appel aux citoyens français », 2 p., *ibid.*

lesquelles ils pourraient « être admis aux cours spéciaux de l'Institut et logés dans ses locaux ». Un simple rapprochement corrobore la véracité de ces reproches : le nombre d'étudiants prévu par la note initiale de Li Shizeng est le même que celui des étudiants ouvriers amenés en France par la Société franco-chinoise d'éducation, deux mille. L'idée de l'universitaire chinois semble bien avoir été de créer à Lyon une institution destinée dans un premier temps non pas à de futurs arrivants mais aux étudiants ouvriers déjà rendus en France.

La démarche de Li Shizeng était à bien des égards insolite. Cet homme est, en France, un étranger. Il n'a reçu de son pays aucun mandat et agit donc en qualité de personne privée. La Société, dont il se dit le délégué, est une association, elle aussi, privée. La demande qu'il formule impliquerait pourtant, si elle était acceptée telle quelle, l'engagement de la part de la France d'une somme énorme, prise sur les fonds publics. Il se réfère certes dans sa note à l'indemnité des Boxeurs. Mais l'attribution des fonds versés au titre de l'indemnité à des œuvres culturelles d'intérêt mutuel était une décision qui ne relevait que du gouvernement français. Quant à une éventuelle remise de la dette, elle supposait un accord international en vue duquel les négociations entre la Chine et la France n'avaient même pas encore commencé. Enfin, ce n'est pas à Paris, au ministère de l'Instruction publique, que le Chinois fait sa proposition, mais en province à un fonctionnaire local, donc subalterne, recteur d'une université que cet étranger a choisie, apparemment du moins, de son propre chef.

En réalité, le choix de la ville de Lyon et de son université était trop judicieux pour ne pas avoir été inspiré. Il n'était sûrement pas sans lien avec la présence, au sein de la Société franco-chinoise d'éducation, de deux parlementaires lyonnais, Marius Moutet (1876-1968) et Edouard Herriot (1872-1957), dont le premier était le vice-président de cette association et dont le second était maire de Lyon depuis 1905. L'un et l'autre étaient des hommes politiques de gauche, que l'élection, en novembre 1919, de la Chambre bleu horizon venait de renvoyer dans l'opposition. Ils avaient perdu de leur influence à Paris, mais, dans leur circonscription, ils gardaient, le maire de Lyon surtout, leur mot à dire. S'ils laissèrent le Chinois accomplir seul sa démarche, ce fut, peut-on penser, pour marquer que l'idée lui en revenait. Mais on ne peut douter qu'ils en avaient été informés et qu'ils lui accordèrent leur soutien.

Quant au moyen de financement proposé, Li Shizeng n'en aurait pas parlé d'une manière aussi désinvolte s'il n'avait reçu des assurances de ses amis français. En Chine en tout cas, l'idée était dans l'air depuis la signature avec les Américains de l'accord de 1908. L'initiative des universitaires chinois se comprend comme une anticipation sur une décision de la France, qu'ils contribuaient ainsi à rendre plus probable en créant une institution qui en serait

la bénéficiaire toute désignée. C'était un pari, dont la suite devait montrer qu'il n'était pas déraisonnable. Seule l'était l'échelle à laquelle le projet avait été conçu.

Le 10 juillet 1920, une demie année après la visite de Li à Joubin, Maurice Courant était désigné par le conseil de l'Université pour le représenter en cette affaire. La proposition des Chinois avait donc reçu entre-temps, avec l'autorisation du gouvernement français, un accord de principe. Sans renoncer au versement de l'indemnité des Boxeurs, la France acceptait ainsi de consacrer, comme on le lui demandait, une partie des sommes reçues à des œuvres culturelles et éducatives, profitables aux deux pays. Le 22 mars de la même année, avait été inauguré à l'université de Paris, sous la présidence de Paul Painlevé, le nouvel Institut des hautes études chinoises, qui devait être financé par des subventions annuelles des gouvernements chinois et français.

À Lyon, où la négociation ne fait que s'engager, Maurice Courant est chargé, selon le libellé de sa mission, de « représenter l'Université à l'association lyonnaise qui doit s'occuper de la constitution d'une société civile destinée à assurer le fonctionnement de l'Université franco-chinoise »[136]. Par ces mots, le conseil de l'Université introduisait, on le voit, deux notions, celle d'association lyonnaise et celle de société civile, étrangères au projet chinois. Celui-ci au demeurant ne disait mot du statut juridique, en droit français, du futur établissement. Sans doute suffisait-il aux Chinois que la nouvelle institution fût placée sous la responsabilité de la Société franco-chinoise d'éducation, association dûment déclarée, dont l'un des co-présidents était un universitaire français respecté. L'université franco-chinoise de Lyon devait se ranger, à leurs yeux, parmi les œuvres diverses animées par cette Société. Elle était destinée à remédier à la précarité de la situation des étudiants-ouvriers, dont un grand nombre était en chômage ou menacé de l'être, et à leur fournir des conditions de vie plus favorables à l'étude. Le recteur Joubin s'était engagé verbalement à recevoir à Lyon, après examen, deux cents étudiants[137]. Qu'il ne s'agissait là, aux yeux des Chinois, que d'un premier pas, deux faits qui surviennent dès l'été de 1920 en apportent la preuve.

Le 4 août, de sa retraite de vacances, Joubin avertit Courant qu'il a reçu copie de plusieurs télégrammes de Chine, « auxquels il ne comprend pas grand-chose »[138]. Il y est question de « l'adjonction au futur Institut franco-chinois de Lyon du Service scolaire de La Garenne », en d'autres termes, du Service des étudiants-travailleurs que gérait la Société franco-chinoise

[136] Lettre du vice-président du conseil de l'Université (signature illisible) à Maurice Courant, en date du 15 juillet 1920, *ibid.*

[137] Lettre de Joubin à Courant, 4 août 1920, *ibid.*

[138] *Ibid.*

d'éducation et dont le siège était à La Garenne-Colombes, dans la banlieue parisienne[139]. Y est aussi annoncée l'arrivée à Lyon de trois cents étudiants que le Service de La Garenne n'avait pas réussi à placer, auxquels s'ajouteront deux cent soixante-dix autres, en route pour la France à bord du paquebot Porthos des Messageries maritimes.

Au cours du même mois d'août, une somme importante, 700.000 francs, destinée aux deux œuvres réunies, celles de Lyon et de La Garenne, est virée en deux fois de Pékin sur le compte du recteur Joubin, pour le plus grand embarras de celui-ci[140]. En l'encaissant, ne risque-t-il pas de paraître entériner la fusion des deux organismes et accepter à Lyon les 570 étudiants qu'on lui annonce ? « MM. les Chinois semblent agir bien légèrement », écrit-il à Courant, resté à Lyon, en le priant de faire valoir ses plus expresses réserves auprès de la partie chinoise.

Celle-ci était alors représentée auprès de Courant par un certain Chu Minyi[141], auquel le Français trouve « l'esprit très ouvert ». Ce personnage, né en 1884, avait étudié l'économie politique au Japon, où il avait rencontré un compagnon de Sun Wen (Sun Yatsen), auquel il devait rester lié toute sa vie pour le meilleur et pour le pire, le célèbre Wang Jingwei. À partir de 1907, il avait été à Paris, avec Li Shizeng et Cai Yuanpei, l'un des fondateurs des éditions anarchistes Xin Shijie (Le Monde nouveau). Inscrit à la faculté de médecine de Bordeaux, il n'avait pas encore achevé ses études quand la Société franco-chinoise d'éducation le chargea, en 1920, des négociations avec l'université de Lyon[142].

Dès sa première rencontre avec Courant, le 23 août[143], il trouva son interlocuteur inflexible sur un point fondamental : la prise en charge des étudiants ouvriers dépendant du Service de La Garenne-Colombes. L'Université ne pouvait se lier les mains en acceptant des candidats

---

[139] Voir aussi le livre de He Changgong, *Qingong jianxue shenghuo huiyi* (Souvenirs de ma vie de travail diligent et d'études frugales), Pékin, 1958, 80 p., p. 66: « De retour au pays, il [Li Shizeng] avait encore télégraphié en France pour préconiser que l'on associe l'organisation des étudiants-ouvriers au bureau d'aménagement de l'université de Lyon ». Trad. franç. de M^me^ T'an Hiue-mei, *Le mouvement étudiant-travailleur en France* vu *par He Changgong,* thèse dc 3^e^ cycle, Université Paris VII, 1979, 246 p. dactylogr., p. 115.

[140] Lettre de Joubin à Courant, 9 août 1920, Archives AUFC.

[141] Ce personnage semble avoir eu un autre nom personnel, qu'en français il transcrivait: Zouyong. Il se faisait appeler Tsu (= Chu) Zouyong

[142] Chu quittera Lyon en 1922, pour fonder, à Marchienne-au-Pont, en Belgique, un « Home des étudiants chinois », rattaché à l'Université du travail, à Charleroi. Il continuera aussi ses études de médecine à Strasbourg. On le retrouve en 1925 directeur de l'Ecole de médecine de l'université de Canton. De 1927 à 1939, il est à la tête de l'institut technique franco-chinois de Shanghai. Membre du parti Guomindang, il est de la faction de Wang Jingwei, opposée à celle de Jiang Jieshi (Chiang Kaishek), qui les exclura tous deux du parti en janvier 1939. Ainsi écarté, Chu accepta, pendant la guerre sino-japonaise, le poste de ministre des Affaires étrangères du gouvernement pro-japonais, ce qui lui valut d'être flétri comme traître et fusillé après la guerre, le 23 août 1946.

[143] Un journal tenu par Courant du 21 août 1920 au 11 janvier 1921 et de nombreux documents (lettres reçues, brouillons de 1ettre, rapports, projets de statuts, coupures de journaux), tous conservés dans les archives de l'Association universitaire franco-chinoise (AUFC), permettent de reconstituer à peu prés le fil de ces négociations. La principale source d'information est la correspondance entre Joubin et Courant, le hasard ayant voulu que le recteur fût absent de Lyon pendant la plus grande partie de ces deux années 1920 et 1921.

qu'elle n'avait pas choisis. Chu finit par se ranger aux objections du Français. Il télégraphia à Pékin, qui donna son accord le 6 octobre. On ne devait plus y revenir. Les trois cents étudiants non placés ne seraient pas transférés à Lyon, pas plus que les 270 autres qui naviguaient alors vers la France. Le sort des étudiants ouvriers, de plus en plus préoccupant en effet, ne concernait pas l'université de Lyon. Il était laissé à la seule responsabilité de la société qui les avait fait venir chez nous. En faisant admettre à ses interlocuteurs, dès le départ de la négociation, le droit de l'Université à sélectionner elle-même ses étudiants, Courant avait transformé radicalement le projet initial des Chinois. Il leur avait fait implicitement renoncer à l'idée, tout à fait irréaliste, de regrouper à Lyon les étudiants chinois de France et de rassembler en un même établissement plusieurs milliers de jeunes Chinois.

La question ainsi déblayée, Courant s'employa, dans ses entretiens avec Chu, à le convaincre de la nécessité de donner au futur institut un statut juridique conforme aux lois de notre pays. Il était temps d'y penser. Le ministère de la Guerre avait accepté de se dessaisir, au bénéfice de l'Université, d'un terrain et de bâtiments militaires inutilisés, le fort Saint Irénée, sur les hauteurs qui dominent la Saône. Le recteur avait écrit le 15 juillet au maire pour lui demander d'y faire commencer les travaux d'aménagement et le gouverneur militaire avait, le 14 août, autorisé Chu à en prendre possession avant l'achèvement des formalités administratives. L'Institut franco-chinois prenait forme dans la pierre et le mortier avant d'exister sur le papier.

Sans être encore fixé sur le statut juridique, Courant savait déjà à peu près, au début de septembre, où il voulait aboutir. Il fallait d'abord, écrit-il le 5, établir une distinction entre l'institut et la société qui en aurait la responsabilité. À celle-ci reviendraient la haute direction et le contrôle, à l'institut, le détail de la vie quotidienne. La société serait gérée par un conseil d'administration et un bureau, dont le recteur de l'université serait le président ex officio. Il fallait, selon Courant, assurer « la primauté de l'élément français ». Le recteur-président serait aidé dans sa tâche par un agent d'exécution, qui devait être un Français. Ce dernier devait avoir sa place à l'institut, dont il assurerait les relations avec l'administration française.

En septembre, Courant et Chu élaborent de concert un avant-projet de statuts en 34 articles. L'institut était placé sous l'autorité d'une société civile, qui devait élire en son sein un conseil de censeurs français et chinois, lequel déléguerait le contrôle de la gestion et du fonctionnement à un comité directeur de sept membres. Mais Courant, qui avait rédigé de son côté un plan d'acte constitutif de société civile, abandonne vite cette formule, qu'il juge trop rigide et qui impliquerait, comme il en avertit le recteur le 13 octobre, la responsabilité

financière de ses membres. Il préconise à la place une association déclarée selon la loi du 1er juillet 1901. Avant la réunion d'octobre du conseil de l'Université, il fait parvenir à Joubin un « projet d'une association franco-chinoise » et un « plan des accords » qui pourraient être conclus par cette association. Le conseil, à la vue de ces documents, décida la création d'une commission, composée de trois représentants de la faculté de droit, le doyen Jusserand et les professeurs Lépine et Huvelin, d'un professeur de la faculté de médecine, appelé aussi Lépine (Jean), et de Maurice Courant lui-même. Elle était chargée « d'étudier la question des statuts de la société ou association ». La main de Courant était ainsi renforcée dans la partie qu'il avait engagée avec Chu Minyi.

Entre-temps ce dernier, installé au fort Saint Irénée, continue de créer le fait avant le droit. Il engage, le 20 octobre, des travaux d'un montant de 500.000 francs[144], concernant lesquels aucun devis n'a été présenté. Il suscite le mécontentement de la population en donnant congé à la Société des jardins ouvriers qui cultivait le glacis du fort, décision que le conseil de l'Université doit déclarer non avenue, Chu n'ayant pas qualité pour la prendre. On le juge bien entreprenant. Mais Courant, qui l'approchait fréquemment, avait remarqué qu'il paraissait depuis quelque temps moins pressé d'agir. L'explication ne tarde pas. Chu, qui ne représentait jusque-là qu'une association privée, venait, en septembre, d'être placé sous l'autorité d'un personnage officiel, un certain Gao Lu[145], qui dirigeait alors une « Mission scolaire chinoise en Europe », dont le siège était à Londres. Courant voit dans cette mesure l'annonce d'un raidissement des Chinois.

De fait, les contre-propositions que ceux-ci présentent le 24 novembre montrent que Gao Lu ne s'estimait pas lié par les concessions de Chu et que, d'une manière générale, il n'approuvait pas le tour qu'avaient pris les conversations. L'ambitieux projet conçu à l'origine par Li et Cai relevait par son ampleur d'une négociation au niveau gouvernemental. Mais c'était à un fonctionnaire local que les Chinois s'étaient adressés. Ils n'avaient donc à présent pour interlocuteur que son délégué, lequel se préoccupait avant tout de laisser, comme il l'écrit, « l'université de Lyon maîtresse chez elle ». Ils essaient alors de se dégager du cercle étroit où ils se sont enfermés. Tous les amendements qu'ils proposent aux textes préparés par Courant vont dans le même sens : effacer le caractère lyonnais de l'association prévue et rétablir l'égalité des Chinois et des Français au sein du conseil d'administration, dans lequel,

[144] Lettre de Joubin à Courant du 25 octobre 1920, AUFC.

[145] Gao Lu, né en 1881 dans le Fujian. Après des études scientifiques à l'université de Bruxelles, il avait passé neuf ans en Europe. Rentré en Chine en 1911. Il avait été secrétaire de Sun Wen à Canton et à Nankin (d'après M. Perleberg, *Who's who* in *modern China,* Hong-Kong, 1954, XII-428 p., *in loc.).* Il sera, en 1930, ministre de Chine en France *(Annales franco-chinoises,* 1930-IV, n° 16, p. 1).

insistent-ils, le représentant de la Société franco-chinoise d'éducation doit avoir sa place de droit.

Courant refuse de s'écarter des grandes lignes de son projet initial. Les signes d'une irritation croissante, chez ses interlocuteurs, le laissent impavide. Vaine, pense-t-il, leur menace d'aller fonder leur institut à Charleroi, en Belgique. Les Chinois, écrit-il non sans raison à Joubin, ont déjà trop investi à Lyon. Cai Yuanpei, de passage en cette ville fin décembre 1920 et début janvier 1921, se dérobe-t-il sous un prétexte à un entretien avec lui ? Question de protocole, explique Courant. C'est vous, écrit-il au recteur, qu'il voulait voir, non un de vos subordonnés. Courant n'a pas tort ici non plus. Joubin, qui avait été absent de Lyon tout l'été 1920, avait rejoint son poste avant la rentrée scolaire. Mais il le quitte de nouveau, au cours du premier trimestre, pour une mission de longue durée qui le retiendra à Florence jusqu'à la fin d'avril 1921. Les absences du recteur, dont Courant ne manque pas de solliciter par lettre les avis, ralentissent les pourparlers. Bien plus, elles indisposent les Chinois, qui ont l'impression qu'on les traite de haut en ne leur faisant rencontrer que des inférieurs. Ce n'est que le 6 mars, à un dîner offert en son honneur, que le recteur de l'université nationale de Pékin recevra de toutes les autorités civiles et militaires de la ville de Lyon, Joubin excepté, les marques de la considération due à son rang. Mais, revenu à Lyon le 20 mai, il se montre à nouveau mortifié, c'est ainsi du moins que Courant interprète sa réserve, de n'avoir pu cette fois encore rencontrer le recteur.

Courant ne se laisse pas davantage fléchir par le plaidoyer que lui adresse le 28 janvier Marius Moutet en faveur de ses amis chinois:

« Ils critiquent, lui écrit le vice-président de la Société franco-chinoise d'éducation, le fait que l'association créerait un institut franco-chinois et ils font justement remarquer que le projet d'institut est de beaucoup antérieur au projet d'association à créer à Lyon, qu'il semble ainsi que ce soit l'initiative de ce groupement, encore inexistant, qui ait donné naissance et qui ait organisé un institut... qui est en voie de création depuis plusieurs années ... Ils sont d'autre part froissés, et cela ils ne le diront jamais mais je le sais, du fait qu'on a l'air de leur réserver un rôle tout à fait inférieur dans l'organisation de l'institut et dans le conseil; ils estiment qu'il devrait y avoir égalité entre les Chinois et les Français, sauf à assurer la prépondérance de l'élément français en mettant un président français... Enfin, et ceci est une réflexion commune, on place dans le comité de l'association, qui doit avoir la responsabilité et la direction de l'institut, un certain nombre de membres de droit et, de ce comité, sont exclus les fondateurs mêmes de l'institut, en particulier les membres de la Société franco-

chinoise d'éducation, qui depuis 1915 luttent pour arriver au résultat actuel... » Le député termine en recommandant un contre-projet que Chu a été chargé de transmettre.

Dans sa réponse à Moutet, datée du 3 février, Courant revient sur ce qui est pour lui l'essentiel. Le contre-projet chinois, écrit-il, « laisse de côté tout ce qui concerne les rapports entre le Conseil de l'université et l'association ou l'institut. Les négociateurs chinois doivent, on le leur a demandé, présenter un projet précisant leurs idées sur ce point ». Mais une ébauche de règlement, remise par eux le 10 mars, reste elle aussi muette à ce sujet. Dans une lettre du 28 avril au doyen Jusserand, vice-président du conseil de l'Université, Cai finira par rejeter sans détours l'intervention de ce conseil.

« L'association, écrit-il, est composée de tous les organes ayant un intérêt direct avec l'institut. Conséquemment, les décisions, l'approbation et la ratification de l'association sur les éventualités de tout ordre suffisent à en garantir le bon fonctionnement. L'intervention du conseil de l'université de Lyon me semble non seulement superflue mais encore constituer un empiètement sur les pouvoirs de l'association qui, par ce fait, perdrait en quelque sorte son caractère d'indépendance. »

Fin avril, la négociation était donc dans une impasse. Pourtant une lettre de Joubin à Courant, datée du 20 mai, fait allusion à la signature prochaine d'un accord et les documents postérieurs montrent qu'effectivement les choses avancent rapidement. Comment et par qui la discussion a-t-elle été débloquée ? Nous ne savons. Il est néanmoins facile de deviner la teneur de la suggestion qui a dû être faite au début du mois de mai. L'accord conclu entre l'université de Lyon et le Comité interuniversitaire chinois et signé le 8 juillet 1921 par Gao Lu et Joubin[146] prévoit en effet, dans son article premier, « la fondation à Lyon d'un Institut franco-chinois », lequel, selon l'article quatre, « appartiendra à une Association universitaire franco-chinoise[147], qui *sera*[148] fondée à Lyon conformément à la loi du 1er juillet 1901 ».

On le voit, les verbes qui concernent l'association sont au futur et la création de celle-ci a cessé d'être ce que voulait Courant, un préalable. Elle doit faire suite, au contraire, à la conclusion de l'accord, dont elle reste cependant le principal objet. La formulation fait droit aux exigences des Chinois et ménage leur amour-propre. Elle reflète aussi mieux au

[146] AMRE, série E (Asie-Océanie), carton 47 : *Relations culturelles franco-chinoises,* doc. 87.88.

[147] Date du dépôt des statuts de l'Association à la préfecture du Rhône: 3 août 1921. Cf. L'article de M. Courant: « L'Association universitaire franco-chinoise », *Annales franco-chinoises,* 1927, n° l, p. 1 à 6. L'article cité de G. Dubarbier *(supra,* note 129) ignore la distinction entre l'Institut et l'Association, qu'il réunit sous l'appellation erronée d'« université franco-chinoise de Lyon ». Dubarbier rabaisse curieusement le niveau de l'Institut à celui d'une « école de contremaîtres et de techniciens » et ne dit mot enfin du rôle joué par Courant, l'homme à qui il devait succéder en 1935.

[148] C'est nous qui soulignons.

demeurant la nature des rapports entre l'université de Lyon et la Chine. Celle-ci n'était pas représentée par les membres d'une société mixte, franco-chinoise, mais par un organe de son gouvernement, le Comité interuniversitaire chinois. Cela traduisait mieux le fait que l'initiative de cette fondation revenait à la partie chinoise et que c'est à elle qu'on devait les premiers financements.

En revanche, la Société franco-chinoise d'éducation, qui n'était, comme le répétait Courant, qu'un groupement privé, « non lyonnais de surcroît », n'est pas partie à l'accord. Mais elle est particulièrement bien représentée au sein du conseil d'administration de l'association, qui fut créée le même jour, sitôt après la signature. Les Français avaient accepté qu'y figure une nouvelle catégorie de membres, dits « membres promoteurs de l'Institut franco-chinois », comprenant six personnalités chinoises et six françaises. Parmi les premières, outre Cai Yuanpei, président de la Société, toutes sont ou ont été des membres actifs de celle-ci: Gao Lu, Li Shizeng, Chu Minyi, Wang Jingwei et Wu Zhihui. Du côté français, le député Marius Moutet, qui en est l'un des deux vice-présidents. Les autres promoteurs français sont Maurice Courant, Edouard Herriot, maire de Lyon et membre de la Société, Paul Joubin, le doyen Jean Lépine, de la faculté de médecine, et le général Marjoulet, gouverneur militaire.

L'université de Lyon n'est plus aussi « maîtresse chez elle » que le voulait Courant. L'Institut en effet est destiné, aux termes de l'accord, à recevoir « des étudiants désignés par les autorités universitaires chinoises sous leur propre responsabilité ». L'Université garde cependant la possibilité d'en surveiller l'entrée, puisqu'il reviendra à son conseil d'établir, de concert avec le Comité interuniversitaire chinois, « les conditions d'aptitude ».

Les concessions françaises s'expliquent peut-être par les clauses financières de l'article deux. Celui-ci, sans faire mention de l'indemnité des Boxeurs, stipule que c'est à la Chine de payer, à concurrence d'un million de francs, les travaux d'aménagement du fort Saint Irénée. La somme versée ne sera pas décomptée des sommes dues par ce pays mais sera prélevée sur des souscriptions recueillies en Chine par le Comité interuniversitaire chinois. À la Chine aussi était imputée la plus forte subvention de fonctionnement, cent mille francs pour la première année, contre soixante-quinze mille seulement à la France. L'université de Lyon louerait de son côté le fort Saint Irénée à l'Association pour un loyer purement symbolique.

En ce qui concerne l'Association universitaire franco-chinoise, la Chine, dont la contribution financière était la plus importante, en partage avec la France la présidence. Selon la liste déposée à la Préfecture du Rhône le 3 août 1921, en même temps que les statuts, le co-président chinois est Cai Yuanpei, le français, le doyen Jean Lépine. Le recteur Joubin et Maurice Courant, à qui la place avait été successivement proposée, s'étaient

récusés. Chaque officiel français est en outre flanqué de son homologue chinois. Une autre concession française est l'absence d'un poste de secrétaire général de l'Association, chargé dans les projets de Courant d'assurer la maîtrise de l'Université sur l'Institut. Le titre donné à Maurice Courant est plus modeste: membre promoteur du conseil d'administration, il est aussi le secrétaire français du bureau, Chu Minyi étant le chinois. Mais la tâche est la même : veiller au respect, par le nouvel institut, des décisions du conseil d'administration, ainsi que des lois et coutumes françaises. Courant, qui avait eu le mauvais rôle vis-à-vis des Chinois tout au long des négociations, assume désormais auprès d'eux celui, plus ingrat encore, de surveillant.

Les premiers ennuis survinrent dès la rentrée de 1921. Ils furent provoqués par ceux qui auraient dû, si, on avait suivi le plan de Li Shizeng, être les premiers bénéficiaires de la nouvelle fondation, les étudiants ouvriers. À défaut du chiffre de deux mille initialement avancé, Li espérait bien faire admettre- au moins les quelques trois cents d'entre eux qui étaient victimes du chômage. Il n'y était pas parvenu. Mais, depuis un an, les Chinois sans ressources, dont la situation n'avait fait qu'empirer, continuaient de suivre avec la plus grande attention ce qui se passait à Lyon, mettant tout leur espoir dans les promesses qui leur avaient été faites.

Selon le règlement de l'Institut, rédigé par Chu et Courant après l'accord du 8 juillet, un concours devait être organisé en Chine en vue de sélectionner les candidats à l'admission. Parallèlement, un autre devait avoir lieu en France, auquel pourraient se présenter les étudiants chinois qui le désiraient. Dès le 15 juillet à Canton et le 20 à Shanghaï et Pékin, un premier contingent de 125 étudiants au total avait été choisi en Chine même et était attendu à Lyon pour le 25 septembre. Leurs aînés en France ne tardent pas à apprendre que les épreuves du concours qui s'était déroulé en Chine ne différaient guère de celles qu'ils avaient eux-mêmes subies auparavant avec succès. Ils en déduisent qu'ils ont eux aussi acquis le droit d'être admis dans le nouvel institut et de sortir enfin de leur existence misérable, sans avoir à passer un autre examen, dont assez curieusement plus personne ne parle. Les esprits commencent à s'échauffer et le feu est attisé par divers groupements politiques, dont le Parti communiste chinois. Réunie à Paris le 16 septembre, la colonie chinoise de France émet le vœu que les étudiants dits « postscolaires »[149] soient admis dans l'institut lyonnais.

La tension qui montait ne suffit pas toutefois à expliquer les incidents qui devaient survenir. Des indices convergents permettent de déceler le rôle joué aussi en cette affaire par

[149] C'est ainsi que se désignaient eux-mêmes les étudiants, d'un terme dont nous n'avons pas réussi à élucider la signification exacte.

un personnage officiel, le ministre de Chine en France, Chen Lu. Sa légation était assaillie de jeunes Chinois sans ressources, pour lesquels la Société franco-chinoise d'éducation, dont les fonds étaient épuisés depuis le mois de février[150], ne pouvait rien. Le diplomate ne trouvait aucune aide, ni du côté chinois, ni du côté français. Maugras, le ministre de France à Pékin, n'avait-il pas, le 1er septembre, envoyé le télégramme suivant à son Département[151] ?

« Le ministère des Affaires étrangères est résolument hostile à tout envoi de subsides à des étudiants qu'il considère comme des coolies indignes d'intérêt. Mais il m'a formellement promis qu'il assurerait leur rapatriement. Il me demande seulement de patienter jusqu'au 15 septembre, date où l'on espère quelques rentrées de fonds. En ce moment les caisses sont absolument vides ». Et le ministre de France d'ajouter : « Il serait bon de laisser les étudiants chinois à Paris se livrer à quelques manifestation contre leur légation pour confirmer le gouvernement dans sa résolution de les rapatrier. Nous devons éviter de paraître avoir aucune responsabilité dans ces rapatriements. Il importe de tourner contre leur gouvernement toute la colère des intéressés ».

Le ministre de Chine avait-il percé à jour le jeu des autorités françaises ? Toujours est-il qu'il s'empressa de confirmer aux représentants des étudiants[152] ce qui leur avait été dit par la Société franco-chinoise d'éducation. Oui, ils avaient bel et bien le droit d'être admis dans le nouvel institut, « auquel les gouvernements français et chinois avaient accordé une large subvention »[153]. Chen Lu engagea les étudiants à y envoyer une délégation. D'après différentes sources[154], ce serait même lui qui aurait payé le voyage de ceux qui acceptèrent de s 'y rendre.

Les cent seize étudiants qui se retrouvèrent à Lyon le 21 septembre n'étaient pas, comme ils tentèrent de le faire croire, venus spontanément de tous les coins de France où ils avaient été affectés. Ce n'était là qu'une mise en scène, qui avait pour but de masquer le caractère organisé de la manifestation et le rôle joué par le ministre de Chine. Selon la version plus

---

[150] Cf. A. Kriegel, *op. cit.,* p. 84, qui indique un chiffre beaucoup plus important d'étudiants en chômage: « Dans ces conditions, la Société franco-chinoise d'éducation, incapable de placer ses protégés en usine comme elle l'escomptait, prenait la décision de les placer provisoirement dans les collèges de l'État. Encore fallait-il que la Société acquitte les frais d'internat. Les fonds qu'elle a rassemblés sont, à ce jeu, vite épuisés et il ne lui reste plus, fin janvier 1921, d'autre ressource que de faire connaître aux principaux et proviseurs de collège et de lycée qu'elle cesserait ses paiements à compter du 28 février 1921 ».

[151] AMRE, série E (Asie), carton 47.

[152] He Changgong *(op. ctl.,* p. 67) nomme 1'un de leurs chefs: Wang Ruofei. Cf. *infra,* p. 122.

[153] Tract imprimé par les étudiants le 21 septembre 1921, « Appel aux citoyens français », Archives AUFC.

[154] He Changgong, *op. cit.,* p. 67 à 68; lettre du président de l'Association au recteur Joubin, 29 septembre 1921, archives AUFC. M[me] Kriegel, *op. cit.,* p. 87, évoque aussi une dépêche du ministre de France à Pékin en date du 19 décembre 1921, que nous n'avons pas retrouvée dans le carton (AMRE) qu'elle indique.

vraisemblable du témoin He Changgong[155], ils arrivaient tout droit de l'assemblée qui venait de se tenir à Paris et dont ils étaient les délégués.

Le 21 septembre, les cent seize jeunes gens pénètrent dans le fort Saint Irénée et font valoir leur droit à y être admis. Chu et Courant leur répondent que les places disponibles sont réservées à d'autres, attendus sous peu. Les étudiants manifestent alors leur intention de ne pas quitter l'endroit avant l'arrivée, prévue pour le 25, de leurs camarades. L'occupation des lieux était évidemment une faute de tactique. Elle les mettait dans l'illégalité et scellait leur sort. L'idée leur en aurait été suggérée[156] par le rusé ministre de Chine, dans l'espoir que les Français se chargeraient alors de rapatrier, eux-mêmes et à leurs frais, ces compatriotes remuants. C'est bien ce qui devait se produire.

Chu et Courant font appel au secrétaire général pour la police à la préfecture du Rhône, qui accourt, accompagné d'officiers de police. Les jeunes gens maintenant leur résolution, on décide de patienter jusqu'au lendemain en leur accordant pour un soir le gîte et le couvert. Le lendemain après-midi, le secrétaire général Bressot revient avec des forces de police plus importantes. Il renouvelle ses sommations et, sur un nouveau refus d'obtempérer, les étudiants sont cernés et conduits vers des cars de police. Chu Minyi arrive pendant l'opé–ration. À sa vue, les Chinois, qui étaient restés jusque-là calmes et dignes, se déchaînent et l'abreuvent d'injures, sous l'œil navré de Maurice Courant. Au cours de leur transport, les jeunes gens jettent par les fenêtres des cars des tracts en français, qu'ils avaient polycopiés à l'aide d'un appareil apporté avec eux. On les héberge au fort de Montluc en leur laissant une semi-liberté.

Le 25 au matin, une dizaine d'entre eux sont à la gare de Perrache pour accueillir leurs camarades, débarqués la veille à Marseille, et leur distribuer des tracts. Les cent vingt-cinq nouveaux arrivants étaient conduits par Wu Zhihui (C. H. Wood), le premier directeur de l'Institut, auquel, le même jour, deux délégués des « postscolaires » vinrent exposer longuement la situation.

L'homme qu'ils rencontraient n'était pas un inconnu. Né en 1864, c'était, comme son ami Cai Yuanpei, un lettré à l'ancienne manière qui, avant la chute de l'Empire, était venu en Europe se donner une éducation moderne. Il avait été l'un des premiers gagnés par les idées anarchistes de Kropotkine et d'Élisée Reclus. Plus âgé que ses compagnons du moment, il

[155] Op. cit., p. 68.
[156] He Changgong, *ibid.* A. Kriegel, *op. cit.,* p.87.

avait été l'animateur de ce qu'on a appelé « le groupe de Paris »[157], dont Li Shizeng était l'un des éléments les plus actifs. C'est lui qui avait dirigé à Paris, de 1907 à 1910, l'hebdomadaire anarchiste Xin Shiji (Le siècle nouveau). Il était devenu d'autre part l'ami de Sun Wen (Sun Yatsen) pendant leur commun séjour à Londres, en 1904, et avait noué avec lui des liens qui expliquent en partie l'évolution ultérieure des anarchistes chinois en direction du Parti national (Guomindang). De retour en Chine après que son ami y ait proclamé la République, il avait participé en 1912 à la fondation de l'éphémère Société rationnelle des étudiants chinois en France, puis, en 1915, à celle de la Société du travail diligent et des études frugales. La même année, il était venu en France avec Cai Yuanpei, Li Shizeng et d'autres pour organiser le séjour des étudiants-ouvriers et fonder la Société franco-chinoise d'éducation destinée à les soutenir. Il se trouvait donc, six ans plus tard, devant une situation qu'il avait lui-même contribué à créer. Il accepte à son arrivée de recevoir les délégués des cent seize étudiants et, dès le lendemain matin[158], accompagné du vice-consul Li Jun, il se rend au fort de Montluc, écouter les doléances des protestataires. Bien renseignés, ceux-ci réclament l'admission à l'Institut d'un nombre d'étudiants égal à celui des places qu'ils savent encore disponibles à Saint-Irénée. Ils demandent en outre que des mesures soient prises pour financer les études du reste d'entre eux. Ce disant, ils laissent planer la menace, au cas où ils ne seraient pas entendus, d'un rassemblement à Lyon des mille quatre cents étudiants chinois de France. Wu Zhihui et le vice-consul s'en tirent en s'engageant à admettre une vingtaine d'entre eux à l'Institut et à demander au gouvernement chinois une nouvelle annuité de douze mille dollars. Il restait à faire avaliser la première promesse par les Français.

Le vice-consul, qui se rendit à cette fin auprès du secrétaire général Bressot le lendemain, le trouva peu disposé à entériner des concessions. Ce fonctionnaire avait reçu, à la suite des incidents du 22 septembre, une lettre du président de l'Association universitaire franco-chinoise, qui l'informait de sa décision, prise après consultation avec Joubin rentré d'urgence à Lyon, de n'admettre à l'Institut aucun de ceux qui avaient participé à la manifestation. La démarche du vice-consul n'eut d'autre résultat que de provoquer l'envoi par le président d'une autre lettre, datée du 28, adressée cette fois au directeur de l'Institut. Elle souligne qu'un accord « destiné à recevoir à l'Institut franco-chinois des étudiants mêlés aux incidents

[157] R. A. Scalapino, *op. cit.,* p. 2. Voir aussi la traduction d'un article de Hu Shi, intitulé: C. H. Wood, l'un des grands penseurs de la Chine moderne», dans les *Annales franco-chinoises,* 1931, n° 17, p. 1 à 5 et n° 18, p. 8 à 42.

[158] D'après une circulaire ronéotypée, Lyon, 3 octobre 1921, 4 fol., signée de la « Fédération des étudiants chinois postscolaires en France », Archives AUFC, fol. 1 et 2.

récents ne peut avoir la moindre valeur s'il ne porte la signature, soit du président français de l'Association universitaire franco-chinoise, soit de son délégué, M. Maurice Courant ». Le doyen Lépine rappelle aussi à Wu les propos qu'il lui avait tenus le 26 : il n'y a pas d'autre solution, lui avait-il déclaré, que l'acceptation de la part des étudiants de passer un examen et l'engagement de la légation de Chine d'assurer la pension de ceux dont l'examen aurait permis l'admission. Quant au sort des manifestants, Lépine se montre moins catégorique que dans sa lettre à Bressot. L'Association se réserve, écrit-il, le droit de refuser l'admission de tout étudiant qui « serait apparu comme un meneur ».

Indulgence passagère. Finalement, la décision sera prise d'expulser de France non seulement les « meneurs » mais tous les manifestants. Au début d'octobre, Cai Yuanpei et Li Shizeng télégraphient [159] à Herriot pour lui annoncer leur espoir d'obtenir du gouvernement chinois une subvention annuelle de cent mille dollars en faveur des étudiants-ouvriers et lui demander d'organiser pour eux à Lyon des « cours-ateliers » avec internat. Les Chinois ne font que des promesses, répond Briand, le ministre des Affaires étrangères[160], avec qui le maire de Lyon s'était mis en rapport. La décision de rapatriement des manifestants doit être exécutée. Le 13 octobre, les étudiants, qui avaient commencé le 10 un jeûne de protestation, sont emmenés par train jusqu'à Marseille, où, le 4 novembre, cent quatre d'entre eux seront embarqués de force sur le paquebot des Messageries maritimes. Quatorze autres avaient réussi entre-temps à fausser compagnie à leurs gardiens et à rester en France.

Les événements que nous venons de relater et qui étaient contenus en germe dans le refus, exprimé par Courant, de prendre en charge les étudiants ouvriers ne furent en soi que des incidents d'importance mineure, qui se terminèrent par l'échec du mouvement protestataire. Dans les annales du Parti communiste chinois, ils sont néanmoins célébrés comme une action d'éclat, connue sous le nom de « Marche sur l'université de Lyon, Lida yundong ». Cela s'explique en partie par l'identité de certains participants, tels que Chen Yi (né en 1901), futur ministre des Affaires étrangères (1958), qui fut au nombre des expulsés[161]. La plupart étaient issus de cette Société d'études pour un peuple nouveau, Xinmin xuehui, créée dans la province du Hunan, qui était destinée à préparer la scolarité en France et à laquelle avait appartenu Mao Zedong (Mao Tse-toung), qui devait pour sa part renoncer à s'expatrier. C'est le cas de Cai Hesen (1890-c. 1931), l'ami de Mao, disparu prématurément, de Li Weihan et

[159] Télégramme d'Herriot à Lépine (en déplacement à Strasbourg) du 4 octobre 1921, Archives AUFC.
[160] Copie de télégramme d'Aristide Briand à Herriot, 6 octobre 1921, Archives AUFC.
[161] Ces noms sont cités par He Changgong, *op. cit.,* p. 66 à 71.

de Li Lisan, tous deux nés en 1897, le second, futur « déviationniste » notoire. C'est aussi celui de l'un des délégués chargés de parlementer avec Wu, Xu Teli (1877-1968), qui avait été le maître de Mao. En revanche, le chef de file des contestataires, qui était resté, quant à lui, à Paris, Wang Ruofei (1896-1946), le futur représentant de Mao à Chongqing pendant la guerre, n'était pas originaire de cette province. Un futur premier ministre de Chine aurait lui aussi participé à la « marche sur Lyon ». Selon Hsu Kai yu, le biographe de Zhou Enlai [Chou Enlai][162], celui-ci, qui avait été à Paris, aux côtés de Wang Ruofei, un des organisateurs du mouvement, aurait fait partie du groupe des cent seize mais aurait réussi à s'échapper avant l'expulsion[163].

L'importance donnée à ces événements tient aussi à leur signification dans l'histoire du mouvement révolutionnaire en Chine, que met bien en lumière le commentaire de Mme Kriegel[164] :

« La manifestation de Lyon a marqué la rupture entre les hommes de la première génération iconoclaste et ceux de la nouvelle génération d'après-guerre. L'Institut franco-chinois de Lyon est en effet une réalisation de la vieille équipe, et son directeur est alors Wu Chi-hui [Wu Zhihui]. C'est l'ébauche, en France et dès 1921, de ce qui sera vécu en Chine en 1927 : Li, Chou [Chu], Wu appartiendront à l'aide droite du Kuomintang [Guomindang], tandis que les manifestants de Lyon seront les animateurs de l'aile gauche. »

Le directeur de l'Institut, Wu Zhihui, semble avoir été fort secoué par l'agitation des contestataires, qui l'avait placé, lui, l'un des pères fondateurs de la Société franco-chinoise d'éducation, dans une situation si embarrassante. Il avait dû de surcroît refuser une proposition française d'admettre sur examen un petit nombre d'étudiants-ouvriers[165], dans la crainte sans doute de ne pas en devenir maître. Mais les étudiants qu'il avait amenés de Chine avaient eu le temps de converser longuement et de sympathiser avec les manifestants. Gêné, incapable d'asseoir son autorité, Wu choisit la dérobade. Dès 1921, peu de temps après le dénouement policier de l'affaire, il partit pour Berlin et Londres. Selon un rapport du préfet

---

[162] Kai-yu Hsu, *Chou En-lai, China's Gray Eminence,* Doubleday, New York, 1968. Trad. franç. par J. R. Major : *Chou En-lai, éminence grise de la Chine,* Mercure de France, Paris, même année, 334 p., p. 54 et suiv.

[163] K. Y. Hsu, trad. franç., *ibid*. : « Chou En-lai fut au nombre des étudiants qui évitèrent l'expulsion ». M. Hsu fonde son affirmation sur les dires d'un informateur, qui aurait été au nombre des participants à la marche sur Lyon mais dont il ne dévoile pas le nom. Remarquons toutefois que He Changgong ne mentionne nulle part le nom du futur premier ministre.

[164] A. Kriegel, *op. cit.,* p. 88. Pour une étude plus détaillée, on pourra se référer à : Geneviève Barman et Nicole Dulioust, *Etudiants-ouvriers chinois en France, 1920-1940,* Catalogue des archives conservées au Centre de recherches et de documentation sur la Chine contemporaine, Paris, 1981 160 p.

[165] AMRE, série E, carton 47, « Note relative à l'Institut franco-chinois », note que le contenu permet de dater de 1921 et la forme et le style d'attribuer à Courant : « Le directeur chinois n'a pas été d'avis d'ouvrir un concours pour les étudiants résidant déjà en France ». Ce n'est qu'à partir de 1929 qu'un tel concours sera organisé : *Annales franco-chinoises,* 4e trim. 1929, n° 13, p. 26.

du Rhône, daté du 27 mars 1922, les appels du président français de l'Association universitaire franco-chinoise ne purent le décider à revenir à Lyon exercer ses fonctions[166].

L'Institut était dirigé par le sous-directeur, Chu Minyi. « Il n'a guère d'autorité » lui non plus, observe le même rapport. « Il inspire d'ailleurs une certaine méfiance aux étudiants qui lui reprochent de n'avoir pas fait sienne la cause des post-scolaires et de les avoir laissé expulser et rapatrier ».

Au cours de l'année scolaire 1922-1923, des frictions se produisirent entre les élèves payants et ceux qui, bénéficiaires désignés de bourses qui n'étaient pas encore parvenues à l'Institut, étaient en attendant hébergés gratuitement. À la rentrée d'octobre 1923, on dut faire appel à la police pour délivrer Chu, séquestré par les payants protestataires. Celui-ci, dégoûté, finit par quitter Lyon quelques mois plus tard, pour aller poursuivre à Strasbourg ses études de médecine. Le directeur en titre, Wu Zhihui, était repassé à l'Institut au début de 1923 et avait tenté d'apaiser les récalcitrants. Devant leur détermination, il s'était empressé de gagner Paris. C'est peu de temps après qu'il dut s'embarquer pour la Chine, où il était de retour en 1924[167].

La direction, au moins nominale, de l'Institut fut alors assurée par le secrétaire général Zeng Zhongming, qui avait sur ses compatriotes, présents ou de passage à Lyon, l'avantage de bien parler français. Mais s'il était écouté à l'extérieur du fort Saint-Irénée, il ne jouissait pas de la même audience à l'intérieur[168]. Les rapports soulignent la carence de fait de toute autorité chinoise sur les étudiants. La seule personne à Lyon capable d'y suppléer était, on le devine, Maurice Courant lui-même. Il dut bientôt assumer dans l'Institut des fonctions qu'à l'origine il n'était pas prévu de confier à un Français. Dès la deuxième année scolaire, 1922-1923, il reçut du conseil d'administration de l'Association universitaire franco-chinoise le titre d'administrateur délégué[169]. Pendant quatre ans, jusqu'en 1926 au moins[170], Courant va assurer la direction effective de l'Institut, s'occupant de tout et s'y dépensant sans compter.

---

[166] Rapport adressé 1e 27 mars 1922 par le préfet du Rhône aux ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique, 8 p. dactylographiées, Académie de Lyon, p. 4-5.

[167] D'après un rapport du préfet du Rhône au ministre de l'Intérieur en date du 28 août 1923, 6 p. dactylogr., Archives AUFC. Léon Wieger *(Chine moderne,* tome V, Hienhien, 1924, p. 279) cite un journal du 9 août 1924 qui fait état du retour de Wu Zhihui en Chine.

[168] Rapport du préfet du Rhône, 27 mars 1922 *(supra),* p. 5-6.

[169] Le premier document où Courant se donne le titre d'« administrateur délégué » est daté du 23 avril 1923. Mais Léon Wieger *(Chine nouvelle,* tome III, Hienhien, 1922, p. 256) cite un journal de Shanghai du 11 décembre 1922, selon lequel un différend étant survenu entre Wu et Chu à propos des élèves-payants (cf. *infra,* p. DI), le conseil d'administration avait, à la rentrée de 1922, nommé Courant *jiandu,* ce que Wieger traduit par « superintendant ». Ce serait donc dès octobre 1922 que Courant se serait vu confier la direction effective de l'Institut. Le même article, tiré du *Minguo ribao* (Le Quotidien républicain), rapporte en outre que c'était un groupe d'élèves qui avait critiqué la gestion de Wu et réclamé que le directeur soit un Français.

[170] Le dernier document sur lequel apparaît le titre d'administrateur délégué est un rapport au recteur d'académie daté du 3 février 1926, Académie de Lyon.

En octobre 1925, à un collègue qui était chargé de rédiger le rapport annuel au conseil de l'Université et qui lui disait vouloir souligner l'action exercée par Courant, celui-ci répondait[171]: « Vraiment, je crois pouvoir accepter ce que vous dites, car je ne sais pas très bien ce que serait aujourd'hui l'Institut franco-chinois, si je ne m'y étais pas complètement dévoué ».

La première préoccupation de Courant au cours de ces années fut d'assurer une scolarité normale à chacun des étudiants amenés par Wu Zhihui. D'origine très variée, ils étaient aussi de niveau très différent, du docteur en médecine ou de l'ingénieur diplômé au lycéen en cours d'études secondaires. Ce qu'ils avaient toutefois de commun était une connaissance très insuffisante de la langue française. Les examinateurs en Chine ne s'étaient pas montrés sévères en la matière.

Il fallut donc, la première année, ouvrir des cours de langue française, en renonçant à toutes les autres disciplines, et dissuader les étudiants de s'inscrire cette année-là dans d'autres établissements[172]. Améliorer le français des étudiants et réfréner leur impatience restera un problème constant. Mais les efforts porteront peu à peu leurs fruits. « Il semble, lit-on dans un rapport du ministère des Affaires étrangères daté de 1925[173], qu'un très réel effort d'organisation, ait été fait à l'Institut franco-chinois de Lyon. Les étudiants sont moins nombreux et mieux choisis. Ils passent régulièrement des examens difficiles (médecine, sciences, enseignements technique). Un certain nombre d'étudiants indésirables ou paresseux ont pu être graduellement éliminés. » La liste annuelle des succès obtenus par les étudiants chinois, que Courant à partir de 1923 envoie chaque année au recteur d'académie, confirme ce rapport. En 1924 est soutenu le premier doctorat d'université, suivi bientôt d'une série d'autres.

Une telle amélioration de la qualité était d'autant plus méritoire qu'elle coïncida, pendant la période d'administration directe de l'Institut par Maurice Courant, avec les pires difficultés matérielles. L'Institut, faute de subventions régulières, eut pendant plusieurs années à vivre d'expédients. La question du financement de l'Institut franco-chinois de Lyon, comme de celui des autres œuvres franco-chinoises d'éducation », demande à être replacée dans le cadre des rapports entre la Chine et la France et du versement par la première à la seconde de l'indemnité dite des Boxeurs. À défaut de pouvoir renvoyer le lecteur à des travaux de

[171] Brouillon de lettre du 26 octobre 1925, AUFC.

[172] AMRE, série E, carton 47, « Note relative à l'Institut franco-chinois », sans date (début de l'année 1921-22), où l'on retrouve le style et les expressions favorites de Courant.

[173] Note du 7 février 1925 adressée à la Direction politique, *ibid.*

spécialistes, force nous est de présenter ici l'essentiel de ce qui ressort des archives consultées, quitte à nous écarter un peu des limites d'une simple biographie.

On se souvient que Li Shizeng, dès sa première entrevue à Lyon en 1919 avec le recteur Joubin, avait évoqué la possibilité de financer le projet gigantesque qu'il avait en tête par les versements de l'indemnité des Boxeurs. On a vu aussi qu'il avait commis l'imprudence d'en parler en public comme d'une chose allant de soi et d'éveiller ainsi chez les étudiants-ouvriers des espoirs qui devaient être déçus. Le moratoire de cinq ans accordé par la France et ses alliés à la faveur de l'entrée de la Chine dans la guerre contre l'Allemagne devait se terminer à la fin de l'année 1922. Du côté chinois, on espérait qu'à cette occasion la France imiterait le geste des États-Unis[174] et remettrait une partie de la dette, ou du moins accepterait de l'affecter à des oeuvres d'intérêt commun aux deux pays. Le ministre chinois de l'Instruction publique s'en était entretenu avec Paul Painlevé en août 1920, lors de la visite de ce dernier à Pékin[175]. L'influent parlementaire français avait répondu que la situation de la France, épuisée par sa coûteuse victoire, ne lui permettait pas de renoncer à cette indemnité. Mais, avait-il assuré, ses collègues et lui-même envisageraient effectivement l'attribution à des oeuvres éducatives d'une partie des sommes dont la Chine devait, à partir de 1923, reprendre le versement. L'affaire semblait en bonne voie.

Mais, en 1921, se produisit malheureusement en Chine un événement qui devait avoir une grande répercussion. Le 30 juin de cette année, une banque française, dont un tiers des actions appartenait au gouvernement chinois, la Banque industrielle de Chine, déposait son bilan et était admise le 26 juillet suivant au bénéfice du règlement transactionnel. Elle était propriétaire en Chine d'établissements industriels importants et possédait les contrats d'exploitation de divers services publics. Ses déposants étaient fort nombreux. C'étaient le crédit de la France en Extrême-Orient et la valeur de sa signature qui risquaient d'être compromis si les créanciers de la banque n'étaient pas remboursés. L'idée s'imposa d'utiliser

[174] Du côté français, on niait le bien-fondé de ce parallèle avec les États-Unis. Ceux-ci, explique le ministre Fleuriau dans une dépêche du 28 juillet 1922 (AMRE, série E, carton 366. *Indemnité Boxers.* 1922, fol. 28), avaient refusé en 1901 de donner les bases de leur évaluation des dommages. Ils les avaient en réalité surévalués, tout en se montrant, vis-à-vis de leurs nationaux, d'une extrême sévérité dans l'estimation des dommages subis par chacun. D'autre part. le ministre des finances, Paul Doumer, écrivait dès le 11 août 1921 au président du conseil et ministre des Affaires étrangères, Aristide Briand *(ibid.,* carton 113. fol. 151-2): « L'abandon d'une créance de cette importance serait inopportune dans les circonstances actuelles. Il semble d'ailleurs assez peu justifié, surtout si l'on tient compte de la modération dont le gouvernement français a fait preuve en 1901 dans l'évaluation de ses dépenses ».

[175] Archives de France, fonds Painlevé, 313 AP 203-1, traduction de lettre (31 août 1920) et brouillon de réponse. Sur cette mission, cf. *La mission Painlevé en Chine, juillet-septembre 1920,* Pékin, La Politique de Pékin, 1921, 155 p.

à cette fin, plutôt que les fonds d'État, les sommes énormes de l'indemnité des Boxeurs[176]. En dépit des protestations de quelques universitaires[177], il ne fut dès lors plus jamais question d'affecter la totalité de cet argent aux seules œuvres éducatives.

Autorisé par le Parlement[178], le gouvernement français entama avec le gouvernement chinois des négociations concernant le reliquat de l'indemnité, à savoir neuf annuités de 14.461.405,64 francs or et neuf autres de 20.879.637 francs or, auxquelles il fallait ajouter cinq annuités différées de 14.461.495,64 francs or. L'accord signé à Pékin les 9 et 22 juillet 1922 stipulait[179] que le versement de l'indemnité serait employé :

« 1°, au service d'amortissement et intérêts des bons en dollars or à cinq pour cent qui seront remis, au nom du gouvernement français, aux créanciers d'Extrême-Orient de la Banque industrielle de Chine, en échange au pair des bons de répartition, attribués aux créanciers de la Banque industrielle de Chine conformément au projet de règlement transactionnel,

2°, à des oeuvres franco-chinoises d'instruction publique ou de bienfaisance ... ».

À qui s'inquiétait de la part secondaire faite aux oeuvres, le ministre de France, Fleuriau, précisait[180] le 5 novembre que l'accord devait leur « assurer une somme minimum annuelle d'un million de francs or jusqu'en 1945 », ainsi que « le produit des bons de répartition des bénéfices de la Banque industrielle de. Chine en échange de bons dollars or qui leur seront délivrés ». « La dotation des œuvres était ainsi assurée d'une façon certaine jusqu'en 1945 ».

L'accord de 1922 ne fut cependant jamais appliqué, en raison d'un nouveau différend qui surgit alors, concernant la monnaie de paiement. Jusqu'en août 1914, le franc français courant s'était maintenu à la parité du franc or. Il n'en alla plus de même dès l'ouverture des hostilités. Pourtant, pendant trois ans, la France, soucieuse d'attirer la Chine dans le camp des Alliés, avait accepté sans mot dire des versements en francs courants. Les années suivantes, 1918-1922, celles du moratoire, avaient été aussi celles d'une rapide dépréciation de notre

---

[176] La faillite de la Banque industrielle de Chine, évoquée dans deux oeuvres littéraires, *Bella* de Giraudoux (1926) et *La condition humaine* de Malraux (1933), fut une des grandes affaires de l'entre-deux-guerres. Dans un article intitulé: « Finances, presse et politique: l'affaire de la Banque industrielle de Chine (1921-1923)) » *(Revue historique,* avril-juin 1975, p. 377 à p.. 416), M. Jean-Noël Jeanneney relève les imprudences qui en ont été la cause. Il montre les efforts des défenseurs de la banque, Philippe Berthelot, secrétaire général du Quai d'Orsay, Briand, Painlevé, la Banque de Paris et des Pays-Bas et les missions catholiques de Chine, pour obtenir l'intervention de l'État. Les adversaires, Paul Doumer, les partisans de Clemenceau et la Banque d'Indochine, pour laquelle la Banque industrielle de Chine était une rivale. réussirent finalement à les mettre en échec.

[177] AMRE, série E, carton 113, *Indemnité chinoise,* fol. 184.

[178] Loi du 23 mars 1922.

[179] AMRE, série E, carton 366, fol. 16-27.

[180] *Ibid.,* fol. 40.

monnaie. Malgré cela, lors des opérations *pro forma* de remise à la France d'une somme qui devait être chaque fois immédiatement remboursée par celle-ci en taëls, la Chine avait toujours libellé ses chèques en francs courants. Le ferait-elle encore en 1923, quand il s'agirait à nouveau de versements réels ?

Déjà, en décembre 1921, à un moment où le franc cotait à la moitié de sa valeur de janvier 1919[181], le ministre des Finances avait commencé à s'en inquiéter, rappelant à son collègue du quai d'Orsay[182] que le protocole de 1901 stipulait que l'indemnité constituait une dette en or. À Pékin, où les cabinets se faisaient et se défaisaient au gré des rapports de force entre les cliques militaires de la Chine du Nord, le ministre de France se garda tout d'abord de lever ce lièvre. Puis, pressé par Paris, il remit en décembre 1922 une note en ce sens au gouvernement du moment. Le 10 février 1923, il réussit même à arracher à un ministre des Affaires étrangères la reconnaissance écrite de l'obligation de payer en francs or. Il avait compté sans l'opinion chinoise, qui, depuis le 4 mai 1919, tolérait de moins en moins les empiètements de l'étranger. Devant l'émotion générale, le gouvernement de Pékin s'empressa de revenir sur son engagement, tirant argument de ce qu'il n'avait pas été ratifié par le Parlement.

L'enjeu était de taille et la discussion dura deux ans, pendant lesquels le franc continua de se dévaluer. En 1925, payer en francs papier, le fameux « franc de quat' sous », en était venu, pour la Chine, à signifier une libération des quatre cinquièmes de sa dette. Du côté adverse, la France disposait de deux moyens de coercition. Le premier était l'ajournement de la ratification des accords signés à Washington en 1921. Dirigés principalement contre le Japon, ils garantissaient l'intégralité du territoire chinois et prévoyaient une réforme, bien nécessaire, du système des douanes chinoises. Le second consistait dans les revenus de la gabelle, seconde garantie, après ceux des douanes, du service de l'indemnité[183]. C'est ainsi que le ministre Fleuriau put, le 28 juillet 1923, faire saisir la part de la gabelle déposée dans une banque française, mesure qui, remarque une note[184], resta néanmoins sans effet sur « un gouvernement dénué d'autorité, qui se sait défendu par sa faiblesse même ».

L'accord qui fut finalement paraphé le 12 avril 1925[185] montre que les négociateurs français avaient su tirer parti de l'inconsistance politique de leurs interlocuteurs. Ils avaient

---

[181] Cf. Alfred Sauvy, *Histoire économique de, la France entre les deux guerres,* Paris, A. Fayard, 1965-1975, 4 vol., vol. l, p. 445.
[182] Lettre de Paul Doumer à Aristide Briand du 27 décembre 1921, AMRE, série E, carton 113, fol. 175.
[183] Les douanes chinoises étaient placées sous l'autorité d'un inspecteur général étranger, le Britannique Sir Francis Aglen.
[184] AMRE, série E, carton 368, *Indemnité Boxers de 1901 (suite),* 5 juin 1924, fol. 63-75.
[185] *Ibid.,* carton 369, *Indemnité Boxers (suite),* fol. 64-77.

toutefois eu l'habileté de leur faire de multiples concessions de forme, destinées à leur sauver la face et à endormir l'opinion publique chinoise. L'article I donnait l'impression que la France renonçait au reliquat de l'indemnité au profit des oeuvres franco-chinoises. Il était en réalité annulé par l'article II, qui affectait les sommes en question aux fins mêmes voulues par le gouvernement français: « Le reliquat... sera avancé par annuité du 1er décembre 1924 jusqu'en l'an 1947 à la Banque industrielle de Chine, établissement franco-chinois, afin de gager un emprunt à cinq pour cent en dollars or des États-Unis ». Le mot francs or ne figurait pas dans le texte. L'opinion pouvait être rassurée. Mais le calcul des annuités, effectués en transferts télégraphiques, incluait « le bénéfice de change éventuel qui aurait pu résulter de ce mode de paiement, converti dans son entier en dollars or des États-Unis ». Belle formule, qui masquait le fait que la Chine, une. fois de plus, avait cédé sur toute la ligne. Elle signifiait en langage clair que les annuités, calculées en monnaie courante, seraient augmentées de leur différence avec la parité or, en l'occurrence, afin d'éviter le terme franc or, avec le dollar or. De ces deux années de tractations, la Chine ne gagnait que l'ajournement de deux annuités. Enfin: en ce qui concernait l'affectation des sommes qu'elle aurait à verser, l'article III reprenait le texte de l'accord de 1922 sur les bons à remettre aux créanciers de la Banque industrielle de Chine et sur les oeuvres franco-chinoises.

Ces dernières, et notamment l'Institut franco-chinois de Lyon, pouvait maintenant espérer, après ces longues tergiversations, recevoir enfin la manne promise. Il était temps. À Lyon, on se trouvait une fois de plus sur le point de renvoyer les étudiants en Chine, faute d'avoir les moyens de les entretenir.

Au départ, les travaux d'aménagement avaient été financés, on s'en souvient, avant même la signature de l'accord du 8 juillet 1921 avec le Comité interuniversitaire de Gao Lu. Les dépenses de fonctionnement devaient être couvertes par une double subvention, française et chinoise. Du côté français, le ministère des Affaires étrangères fournirait une contribution annuelle de 50.000 francs, celui de l'Instruction publique, de 25.000. La subvention du gouvernement de Pékin devait être de 100.000 francs. Mais ce dernier avait perdu, depuis mai 1921, le contrôle de la moitié sud du pays, dont il se trouvait qu'étaient originaires une proportion importante des premiers étudiants de Lyon. Avant de s'embarquer avec eux pour la France, Wu Zhihui avait obtenu de l'autre gouvernement chinois, celui de Canton, la promesse, en faveur de soixante-dix d'entre eux, de bourses d'études d'un montant total d'environ 300.000 francs par an. En échange, il avait pris, concernant le prix de pension et l'argent de poche des étudiants, des engagements qui, selon Courant, allaient grever le budget de l'Institut et qui, de toute façon, outrepassaient les pouvoirs de son directeur tels que les

avait fixés l'accord du 8 juillet. Une vive discussion à ce propos, survenue entre les deux hommes dès l'arrivée de Wu à Lyon, devait laisser dans leurs rapports une gêne et peut-être davantage, comme nous l'avons déjà signalé.

La promesse de Canton était de surcroît incertaine. Elle ne sera tenue que partiellement, avec des retards importants et après des appels réitérés du Quai d'Orsay et de la Société franco-chinoise d'éducation. Chaque fois, dans l'attente des sommes promises, les boursiers de Canton étaient par la force des choses entretenus gratuitement à l'Institut, ce qui provoquait la jalousie des étudiants qui avaient à payer leur pension. C'est une longue défaillance du gouvernement de Canton qui fut à l'origine des incidents d'octobre 1923, au cours desquels Chu Minyi fut séquestré par les élèves payants. La conséquence en fut, nous l'avons dit, le découragement de Chu, son départ et la nomination de Maurice Courant comme administrateur délégué et directeur par intérim[186]. Les arriérés de la dette cantonaise continuant de s'accumuler, Courant dut, l'année suivante, se résoudre à renvoyer dans leurs foyers une quarantaine d'étudiants cantonais[187].

La subvention du gouvernement de Pékin, de son côté, fut effectivement versée par le truchement de l'université franco-chinoise de cette ville. Mais elle le fut irrégulièrement, sans respect des échéances. Courant, sans cesse dans l'incertitude du lendemain, devait rogner sur les dépenses et recourir à des expédients divers. Plus d'une fois, le président de l'Association universitaire franco-chinoise dut avertir le Quai d'Orsay qu'à moins d'un secours immédiat l'Institut fermerait ses portes le mois suivant. Le Ministère accepta de maintenir l'Institut en vie à coups de subventions extraordinaires, qui étaient à valoir sur l'indemnité des Boxeurs[188].

À cette période d'administration précaire et chaotique vint mettre fin l'accord signé à Pékin le 12 avril 1925. Les deux gouvernements s'entendirent dès le mois de mai pour créer dans la capitale chinoise une commission mixte, chargée de désigner les bénéficiaires de l'aide promise aux œuvres franco-chinoises et de déterminer les conditions de son emploi. Selon le texte des accords, il y avait deux sources de financement: les intérêts des bons en dollars or réservés aux oeuvres, soit environ 200.000 dollars or par an. (un million de francs or) et d'autre part les bons de répartition en francs remis au gouvernement chinois. Ceux-ci donnaient droit à une part de la réalisation des actifs de la Banque industrielle de Chine ou

---

[186] Voir ci-dessus, p. 124.

[187] D'après le journal *Xin minguo bao* (Le nouveau Républicain), Canton, 24 fèvrier 1925. Trad. franç., archives AUFC. Il n'est pas certain cependant que la menace ait été mise à exécution, les étudiants ayant demandé un répit pour télégraphier un ultime appel à leurs autorités provinciales.

[188] En 1924, à titre d'exemple, l'allocation extraordinaire du ministère des Affaires étrangères s'est élevée à 167.000 francs (AMRE, série E, carton 481, fol. 130, note du 7 février 1925).

des bénéfices de la Société de gérance constituée après le dépôt de bilan, soit un total de 400 à 450 millions de francs amortissables en vingt-quatre ans[189].

Mais un nouveau retard obligea Courant à faire encore une fois appel, pour passer l'année 1925, aux avances du Quai d'Orsay. Il était dû au gouvernement chinois, qui estimait que le choix des membres chinois de la commission mixte avait fait la part trop belle aux partisans du Guomindang, alors allié des Soviétiques, sentiment que le ministre de France n'était pas loin de partager[190]. Le plus notoire d'entre eux était précisément ce Li Shizeng, l'homme qui avait rendu visite au recteur Joubin en 1919 et qui venait d'être nommé co-président de cette commission. Les efforts du gouvernement chinois pour revenir sur ses propres nominations n'aboutirent pas. Mais la méfiance envers Li Shizeng et ses oeuvres « subversives » poussa le représentant de la France à Pékin à exiger que la moitié, soit 100.000 dollars or, des ressources disponibles soient attribuées aux oeuvres franco-chinoises déjà existantes et qu'elles le soient, parmi les fonds répartis par la commission, au titre de la part contributive de la France[191]. C'est encore la suspicion, non plus cette fois à l'égard de Li Shizeng mais du gouvernement de Pékin, qui, l'année suivante, conduisit le diplomate à faire proroger indéfiniment cette disposition.

La première année, l'Institut franco-chinois de Lyon ne reçut de la commission que 15.000 dollars-or, mais le chiffre fut porté à 25.000 dès l'année suivante. Finalement, la répartition qui fut faite dans le budget de 1927 ne variera plus guère ensuite, ni quant à la désignation des bénéficiaires ni quant au montant des sommes allouées. Il suffit donc de la citer en exemple[192].

1) <u>En dollars or</u>,

- Institut technique franco-chinois de Shanghai (ancienne école allemande) :	25.000
- Institut franco-chinois de Lyon :	25.000
- Université l'Aurore de Shanghai :	25.000
- École de médecine navale de Tianjin :	3.000
- Institut des hautes études chinoises de Paris :	10.000

[189] D'après l'exposé de Petithuguenin, agent général de la Société française de gérance de la Banque industrielle de Chine, à la réunion, tenue à Pékin le 13 mai 1926. de la Commission mixte des oeuvres franco-chinoises (AMRE, série E, carton 369, *Indemnité Boxers (suite),* fol. 259 à 262).

[190] Voici ce qu'écrivait de Li Shizeng (Li Yuying) le ministre de France, Martel (AMRE, *ibid.,* fol. 252 à 258): «... Il manifeste des sympathies très vives pour notre pays, mais ses opinions politiques en font un des chefs du parti avancé, qui réclame l'abolition des traités inégaux et l'exercice complet des droits souverains de la Chine ». Le 31 août 1925, Martel télégraphie encore: «... La part chinoise risque d'aller à des organisations subversives, V.g. Kuomintang » *(ibid.,* fol. 266).

[191] AMRE, série E, carton 370, *Indemnité Boxers (suite),* fol. 6-7, télégramme de Martel à Briand, 13 janvier 1926.

[192] *Ibid.,* fol. 40. 140 à 144.

- Invitation de conférenciers à Pékin : 3.000

Total : 91.000

2) <u>En dollars mexicains (étalon argent)</u>,

- 12 mensualités à *La Politique de Pékin* : 9.000
- Frais de la commission mixte : 4.500

Total : 13.500

(soit environ 7.000 dollars or)

De son côté, la Chine avait décidé d'allouer la majeure partie de la somme qu'il lui revenait d'attribuer à l'université franco-chinoise de Pékin, laquelle reçut 150.000 dollars mexicains, soit environ 75.000 dollars or. L'institut de Lyon reçu 18.000, soit un peu moins de 9.000 dollars or. En ce qui concerne ce dernier, le total des deux subventions s'élevait donc approximativement à 34.000 dollars or, soit 179.000 francs or, soit encore 850.000 francs de 1927.

L'existence et le fonctionnement régulier de l'Institut étaient dorénavant assurés. La baisse des effectifs[193] en rendait d'ailleurs la gestion moins lourde. C'est vers cette époque que Courant est remplacé à la tête de l'Institut par un autre Français, un militaire, un certain commandant Favre[194]. Il ne garde pour lui. que le secrétariat de l'Association universitaire franco-chinoise, dont le siège est à l'Université.

Au fort Saint-Irénée, il lègue à son, successeur la direction d'une institution que seul son labeur obstiné a permis de maintenir en vie. Il a la satisfaction du travail accompli, mais d'éloges ou de remerciements, Courant n'en reçoit guère. Il semble même que du côté chinois on se soit réjoui de le voir quitter ce poste. Aux yeux des fondateurs de l'œuvre, les anarchistes chinois du groupe de Paris, il était un homme qui ne partageait point leurs idéaux. Ils se souvenaient que c'était lui qui avait rapetissé leur projet initial et assuré, comme il disait, « la prédominance de l'élément français ». C'était lui encore qui avait été chargé par le conseil d'administration de la surveillance de l'Institut et finalement, en raison

---

[193] Les effectifs de l'Institut passèrent de 162 étudiants en 1922-1923 à 139 en 1923-1924. On n'en trouve plus que 90 en 1927-1928, chiffre qui se maintient à peu près jusqu'en 1934-1935, année où il tombe à 75. En ce qui concerne la répartition des, «étudiants par écoles et facultés. les diplômes obtenus, les situations acquises après le retour en Chine, outre les rapports conservés aux archives AUFC et à l'académie de Lyon. voir le bilan publié en 1930 par les *Annales franco-chinoises* (n° 15, p.32 à 34). L'Institut comptait alors 286 anciens élèves. Voir aussi Michel Gustin, « L'Institut franco-chinois de Lyon », dans *Lyon chirurgical,* 75-2, 1979. p. 142 à 144

[194] Le commandant (bientôt colonel) B. Favre fut nommé directeur de l'Institut franco-chinois en 1925, mais semble n'avoir pris son poste qu'au début de 1926 (cf. *supra.* note 169). Diplômé de l'École des langues orientales (1914), il fut, pendant la guerre, chargé des camps de travailleurs chinois, dont parle M^me^ Kriegel *(op. cit.,* p. 55 et suiv.). C'est lui qui fonda et anima les *Annales franco-chinoises* (publiées par l'Institut franco-chinois de l'université de Lyon, trimestriel, 1927-1934, n° 1 à 30) dont la parution cessa peu après sa mort, au début de 1934 (nécrologie par le prof. Lépine, *ibid.,* n° 30. p. 3 à 6).

de la carence des Chinois, de sa direction effective. Chaque fois, il avait été amené à jouer à leur égard le mauvais rôle. Dès l'époque des négociations, Cai Yuanpei lui avait, on s'en souvient, battu froid. À l'arrivée de Wu Zhihui, Courant lui avait reproché d'avoir pris en Chine des engagements financiers qui outrepassaient ses pouvoirs de directeur et déséquilibraient le budget de l'Institut. L'animosité entre les deux hommes dont fait état en 1923 un journal de Shanghai[195] s'expliquait sans doute par cet incident. Elle fut peut-être aussi une raison supplémentaire de l'absentéisme du vieux directeur.

Avec les étudiants de l'Institut, Courant n'eut pas davantage de rapports faciles. En 1924, leur porte-parole profita de la réception d'une délégation de la Société des nations, dont faisait partie Cai Yuanpei, « pour porter à la connaissance [de la délégation] les mauvais procédés dont ils avaient eu à souffrir de la part de M. Courant et lui demander de les secourir »[196]. Cai Yuanpei répondit par un long éloge de Wu Zhihui et, après avoir rappelé quelques incidents regrettables dont celui-ci avait été la victime de la part de certains étudiants, il ajouta: « Aujourd'hui vous venez me raconter les déboires que vous avez éprouvés après le départ de M. Wu et vous avez compris la différence entre un directeur chinois et M. Courant ». Les étudiants en rébellion contre l'autorité de Courant essayaient aussi de déconsidérer celui-ci en décriant son enseignement de langue et de civilisation chinoises à la Faculté. Certains journaux chinois se firent l'écho de ces propos malveillants[197].

En 1925, le secrétaire chinois de l'Institut était un pensionnaire de la maison, un étudiant en sciences naturelles du nom de Liu Hou. Le 19 avril, il avait organisé, sans l'autorisation de Courant, une manifestation politique anarchiste[198]. À la suite de cet incident, le président de l'Association lui demanda de se démettre. Liu Hou refusa de le faire sans un ordre de Li Shizeng. Ce dernier, consulté à Pékin par le ministre de France, répondit que la décision relevait du co-président chinois, Cai Yuanpei, qui était alors en France. Liu Hou devait rester secrétaire général jusqu'en 1932. C'est donc qu'en 1925 le président Cai, loin d'être intervenu dans le sens qu'on lui demandait, avait soutenu son jeune compatriote.

Celui-ci en garda rancune à Courant. En 1926, il recueillit quatre articles de la presse chinoise qui critiquaient violemment la gestion de l'Institut par Courant et dont certains remontaient à plusieurs années, les traduisit en français et les communiqua au président

---

[195] *Minguo ribao* (Le quotidien républicain) du 23 avril 1923, cité ci-dessus, note 169.
[196] *Ibid.*
[197] Archives AUFC, traduction de quatre articles de la presse chinoise, accompagnée d'une lettre adressée le 10 novembre 1926 par le secrétaire de l'Institut, Liu Hou (cf. *infra),* au président français de l'Association.
[198] Lettre du secrétaire-général du Quai d'Orsay à Maurice Courant, 16 mai 1925, AMRE, série E, carton 481; dépêche du ministre de France à Pékin. 31 mai 1925, *ibid.*

français de l'Association[199]. En 1930, le même Liu Hou, retraçant dans les Annales franco-chinoises[200] l'histoire de l'Institut, ne dit mot de la place qu'y a tenu Courant. Enfin, en 1932, le nom de celui-ci ne figure pas parmi ceux des nombreuses personnes qu'il remercie à l'occasion de la soutenance de sa thèse de doctorat[201]. Liu Hou paraît avoir eu en revanche d'excellents rapports avec le successeur de Courant, qui, lors du départ du secrétaire en 1932, lui adresse dans les *Annales franco-chinoises*[202] les plus chaleureux remerciements. La même revue, fondée et dirigée par le colonel Favre, ne fait par contre, dans les divers articles et notices consacrés à l'Institut, jamais allusion au rôle joué par Courant, tel que les archives le mettent en évidence[203]. Un tel silence ne peut qu'avoir été voulu. Il s'explique par la connivence qui existait entre le secrétaire chinois et le nouveau directeur français, qui se sont sans doute entendus pour tenir Courant à distance de l'œuvre pour laquelle il s'était dépensé.

Le remplacement à la tête de l'Institut marquait pour Courant la fin d'une période d'intense activité, au cours de laquelle il avait mené de front tâches administratives et enseignement. À son programme s'était ajoutée depuis la guerre une heure d'initiation à la langue japonaise donnée à la Chambre de commerce. La leçon hebdomadaire sur les civilisations d'Extrême-Orient avait été supprimée et remplacée par un cours d'histoire de l'Extrême-Orient dispensé à la Faculté des lettres. Un tel enseignement lui aurait peut-être permis de donner sa mesure s'il en avait été chargé plus tôt. La décision survint malheureusement à un moment où les négociations préalables à la fondation de l'Institut, puis la gestion directe qu'il fut ensuite contraint d'assumer, lui laissaient peu de loisir pour l'étude.

Il avait néanmoins la possibilité de restreindre désormais le sujet de ses leçons à des questions qui l'intéressaient et sur lesquelles il se trouvait bien documenté. C'est ainsi qu'il commence en 1923 un cours sur la féodalité japonaise, qu'il va poursuivre pendant quatre ans. Puis, pendant les dernières années, il va entretenir son auditoire du pays qui avait retenu l'intérêt de sa jeunesse et sur lequel il attendait l'occasion d'exploiter les notes accumulées. À partir de 1927 et pendant sept ans, jusqu'à ce que la maladie l'interrompe, il ne parlera plus

---

[199] Cf. *supra.* note 197.

[200] *Annales franco-chinoises.* 1930, 2e trim., n° 14, p. 31. 201 *Ibid.,* 1932, 2e trim., n° 22, p. 30.

[201] *Ibid.,* 1932, 2e trim., n° 22, p. 30.

[202] *Ibid.,* 1932, 3e trim., n° 23, p. 21 et suiv.

[203] Citons, à titre d'exemple, un article écrit par un professeur à la Sorbonne, Georges Dumas, dont les matériaux ont sûrement été fournis par la direction de l'Institut *(ibid.,* 1932, 1er trim., n° 21, p 10 à p. 26; reprod. des *Annales de l'université de Paris.* janv. 1932). L'auteur ne manque pas de signaler que Liu Hou avait assuré l'intérim en 1930, pendant quelques semaines. Il omet en revanche de dire que Courant avait exercé la fonction de directeur par intérim durant près de cinq ans. Relevons d'autre part le fait que Liu Hou fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1932 *(ibid.,* 1932, 4e trim., n° 24, p. 36), avant Courant qui ne devait l'être qu'en 1935, quelques mois avant sa mort. Notons enfin le titre de directeur honoraire de l'Institut franco-chinois, conféré à Favre, qui avait été directeur par intérim de 1926 à 1930, mais non à Courant, qui l'avait été de 1921 à 1926.

que de la Corée. Enseignement assez spécialisé à en juger d'après les titres des cours : par exemple, en 1928-1929 et 1929-1930, « La Corée de 1567 à 1644 », ou encore, en 1930-1931, « 1392, un changement de dynastie », ou, en 1931-1932, « Rois et hommes d'État coréens du XIV^e^ au XVI^e^ siècle ». Les notes révèlent cependant que le professeur, sans doute pour se mettre à la portée d'étudiants qui ne l'auraient pas suivi, fut chaque fois contraint, sans quitter la Corée, d'élargir le sujet à traiter. Elles montrent aussi que, lorsqu'il s'agissait de la Corée, il avait la digression facile. Pour Courant, ce fut son dernier enseignement magistral. Du point de vue de la Corée, c'était la première fois qu'une université étrangère, en Europe du moins et peut-être dans le monde, consacrait un cours à son histoire. Qu'il ait été donné à une époque où ce pays, annexé par un autre, était menacé de disparition, est un fait qui ne laissera pas insensibles Coréens et coréanisants[204].

Un Courant plus jeune et moins accaparé par la besogne administrative en eût fait sortir quelque nouvel ouvrage sur l'histoire ou la civilisation de la péninsule. Mais il était trop tard. De ces sept années d'enseignement, il ne reste que des notes schématiques.

Il était aussi trop tard pour la Bibliothèque nationale, qui lui demande en 1933 de bien vouloir achever le *Catalogue des livres chinois* (fonds Pelliot et Chavannes exceptés)[205]. Courant corrige des épreuves qui datent de 1915 et tente de terminer la collation du dernier chapitre, le XXII^e^, « Collections de textes ») (n° 9.081 et suiv.). Mais son manuscrit, qui va jusqu'au numéro 10.919, ne sera jamais publié.

Les forces de Courant commençaient à le trahir. Au cours de l'hiver 1932-1933, la fatigue l'avait forcé à interrompre son enseignement et à prendre de longues vacances dans le Midi. Il reprit son travail ensuite, mais pour peu de temps. Au début de 1934, un accident vasculaire cérébral sonna pour lui la fin de toute activité. Il vécut encore un an et demi et mourut le 18 août 1935 à Caluire, sans doute dans une maison de santé où il avait été transporté[206]. Il aurait eu soixante-dix ans le 12 octobre.

---

[204] Un tel choix à un tel moment impliquait sans doute, dans l'esprit de Courant, la conviction de la pérennité de la Corée et de sa culture. Sur le plan politique néanmoins et dans l'immédiat, il ne voyait aucun espoir pour ce pays de recouvrer son indépendance. Voici ce qu'il écrivait à Mutel le 28 juin 1921 : «... je suis peu renseigné. Les revues anglaises et françaises de *La Corée libre* me sont envoyées, de même que des invitations à des réunions ou à souscrire. J'ai vu là-dedans le nom de M. Challaye. Je me tiens tout à fait à l'écart, bien que je comprenne, au moins en partie, le sentiment des Coréens ; mais je me ferais conscience de les encourager à un mouvement dont je ne vois pas l'heureuse issue. D'ailleurs nous Français sommes tenus à beaucoup de discrétion sur ce point ». De fait, le nom de Courant ne figure pas sur la liste des Français « amis de la Corée » qui soutenaient *La Corée libre:* Yi Ok (Li Ogg), «Sam-il undong-e taehan Pul- Yŏng-ŭi pan-hyang» (Echos en France et en Angleterre de la manifestation du 1er mars 1919), dans *Sam-il undong o-sip chunyŏn kinyŏm nonjip* (Mélanges en souvenir du 50^e^ anniversaire de la manifestation du 1^er^ mars), Seoul, Tong-a ilbo, 1969, p. 551 à 556, p. 555.

[205] Correspondance de Courant avec les bibliothécaires Omont et Blochet, ainsi qu'avec l'administrateur général, Julien Cain, août 1932 à juillet 1933, archives AUFC.

[206] Le corps de Maurice Courant est inhumé au cimetière de Passy, à Paris, dans le caveau familial.

Maurice Courant est parti sans bruit. Les gens gardaient de lui l'image d'un vieux professeur qui vivait en solitaire et qu'on disait renfermé. Mais ses élèves se rappelaient que sa porte leur était ouverte et qu'il les traitait comme si leur visite lui faisait honneur, distribuant gratuitement les leçons particulières à qui en désirait. Les jeunes Chinois de l'Institut estimaient parfois ses exigences d'un autre âge mais ses avis faisaient impression. Partout, à la Chambre de commerce, à l'Université et à l'Association, sa retraite avait creusé un vide, qu'à sa mort on n'avait encore nulle part réussi à combler.

En dehors de ceux qui l'avaient connu, sa mort passa quasiment inaperçue. La presse lyonnaise ne lui consacra que de minces entrefilets, avec quelques renseignements biographiques, d'ailleurs inexacts. Au sein du petit monde des orientalistes français, tous concentrés à Paris, nul ne se souvenait assez de lui pour lui dédier une notice nécrologique.

Au terme de la présente biographie, un tel silence n'a plus rien qui puisse étonner. Maurice Courant comptait-il parmi les orientalistes un seul disciple ? Son éloignement de la capitale n'était d'ailleurs pas seul en cause. Plus encore que de n'être pas donné à Paris, son enseignement, - « très spécial » répétait le recteur -, a souffert de son isolement à Lyon même. Il lui a manqué d'être intégré dans un cadre éducatif plus large, qui en eût prolongé et consolidé les effets. En ce qui concerne l'activité qu'il a déployée au sein de l'Association universitaire franco-chinoise, Courant, on s'en souvient, avait voulu ne garder pour lui que l'humble besogne administrative, *onus sine honore*. C'est son opiniâtreté qui assura la survie d'une œuvre utile. Mais les Chinois qui avaient conçu l'idée de celle-ci et dont il avait transformé le projet ne lui surent jamais gré, bien au contraire, du travail fourni.

Sur le terrain scientifique, Maurice Courant était déjà, en 1935, un homme du passé. Il y avait vingt-cinq ans que, la main droite paralysée, il avait renoncé au labeur de l'écrivain et sa dernière publication importante remontait à 1920. Qu'on l'eût un peu oublié n'avait rien que de naturel.

Quant à ses travaux de jeunesse sur la Corée, si on excepte le japonisant Charles Haguenauer (1896-1976)[207], qui du reste ne connaissait pas Courant, ils concernaient un pays auquel personne ne s'intéressait plus guère. Il fallut attendre que la Corée recouvrât, en 1945, son indépendance, pour que le nom de Maurice Courant soit à nouveau évoqué et ses écrits

[207] Voir: « Cinquante ans d'orientalisme en France, 1922-1972 », Daniel Bouchez. « Les études coréennes », dans *Journal asiatique,* 1973, p. 247 à 253. Voir aussi: *Études coréennes de Charles Haguenauer,* Mémoires du Centre d'études coréennes du Collège de France, Collège de France, Paris, 1980, 213 6. *Bibliographie coréenne, Tableau littéraire de la Corée,* contenant la nomenclature des ouvrages publiés dans ce pays jusqu'en 1890, ainsi que la description et l'analyse détaillée des principaux d'entre ces ouvrages, Publications de l'École des langues orientales, III^{e} série, tomes XVIII-XX, Paris, E. Leroux, 1894-1896, 3 vol.

cités. En ce domaine plus qu'en d'autres, l'œuvre accomplie faisait espérer mieux encore. Qu'un érudit de cette classe ait eu une prédilection pour la Corée, qu'il ait gardé, sa vie durant, l'espoir, jamais réalisé, de pouvoir se consacrer à l'étudier et à la faire connaître, laisse aujourd'hui aux coréanologues le goût un peu amer des grandes choses qui auraient pu être et qui n'ont pas été.

/+/+/+/+/+/+/+

ADDENDA

On trouvera la liste complète des publications de Maurice Courant dans le *Journal asiatique*, 1983, tome CCLXXI, n° 1-2, p. 140 à 145.

Réédition de ses articles sur la Corée : Maurice COURANT, *Etudes coréennes*, Avertissement de D. BOUCHEZ, Cahiers d'études coréennes n° 1, Collège de France, Paris, 1983, 293 pages.

Réédition de son Introduction à la *Bibliographie coréenne* : Maurice COURANT, *La Corée ancienne à travers ses livres*, avant-propos & index de D. BOUCHEZ, Cahiers d'études coréennes n° 2, Collège de France, Paris, 1985, 194 pages.

Publication tardive en fac-simile de son *Répertoire historique de l'administration coréenne*, v. ci-dessus l'additif entre crochets dans la note 20.

/+/+/+/+/+/+/+

GLOSSAIRE

AMRE : Archives du ministère des Relations extérieures. N.B. Le ministère des Affaires étrangères s'est appelé ainsi de 1981 à 1986.
Archives de France : aujourd'hui Archives nationales.
AUFC : Association universitaire franco-chinoise.
BC : *Bibliographie coréenne.*

- A -

AN Chŏngbok 安鼎福, ASAMI Rintarô 淺見倫太郎.

- C -

CAI Hesen 蔡和森, Cai Yuanpei 蔡元培, Ch'angdŏk 昌德, Changsŏ kak 藏書閣, *Changsŏ kak tosŏ Han'guk p'an mongnok* 藏書閣 圖書 韓國版目錄, Chemulp'o 濟物浦, CHEN Lu 陳錄, CHEN Yi 陳毅, *Chikchi simgyŏng* 直指心經, *Chinch'an ŭigwe* 進饌儀軌, chip*集,* CH'OE Sŏg-*u* 崔奭祐, Chŏngjo 正祖, Chongqing 重慶, *Chôsen geibun shi* 朝鮮藝文誌, *Chôsen kinseki sôran* 朝鮮金石總覽, *Chôsen kosho kankô kai* 朝鮮 古書刊行會, Chôsen shi henshû kai 朝鮮史編修會, *Chôsen shoshi joron* 朝鮮書誌序論, Chôsen Sôtokofu 朝鮮總督府, Chŏsen Sôtokofu chûsuin 朝鮮總督府中樞院, *Chosŏn chi* 朝鮮志, *Chosŏn munhwa sa sŏsŏl* 朝鮮 文化小設, *Chosŏn pŏpchŏn chip* 朝鮮法典集, CHOU En-lai

v. ZHOU Enlai, CHU Minyi 褚民誼, chusa 主事, COLLIN DE PLANCY 葛林德, COURANT 古恒.

- D -

Daming lu 大明律, *Dokusho* 讀書, *Donghwa lu* 東華錄.

- F-

FURUICHI Kôi 古市公威.

- G -

GAO Lu 高魯, GUÉRIN 業國麟, Guomindang 國民黨.

- H -

Haedong cheguk ki 海東諸國記, *Haedong munhŏn ch'ongnok* 海東 文獻總綠, *Haedong yŏksa* 海東歷史, Haein sa 海印寺, hakpu taesin 學部大臣, HAN Chinsŏ 韓鎭書, HAN Ch'iyun 韓致淪, *Han'guk ch'aekp'an mongnok ch'ongnam* 韓國冊板目錄總覽, Han'guk chŏngsin munhwa yŏn'guwŏn 韓國精神文化硏究院, *Han'guk Ch'ŏnju kyohoe sa* 韓國天主教會史, *Han'guk kŭmsŏngmun ch'ubo* 韓國金石文追補, *Han'guk kŭmsŏk yumun* 韓國金石遺文, Han'guk kyohoesa yŏn'guso 韓國教會史 硏究所, *Han'guk sŏji-wa munhwa* 韓國誌와文化, Han'guk tosŏgwan yŏn'gu hoe 韓國圖書館硏究會, *Hanguo hanji minsu congsu* 韓國民族叢書, HE Changgong 何長工, Hebei 河北, Huafa jiaoyu hui 華法教育會, HOZUMI 穗積, *Hu Chagyŏng p'yŏn* 後自警編, Hunan 湖南, Hu shi 胡適, HWANG Suyŏng 黃壽泳, hyangch'al 鄕札, hyangga 鄕歌, hyŏnt'o 懸吐.

- I -

idu 吏讀, IMANISHI Ryû 今西龍, Inch'ŏn 仁川, IRYŎN 一然.

- K -

Kanghwa 江華, Kangsŏ 江西, Keijô (nom japonais de Seoul) 京城, Keiô 慶凝, khin v. qin, KIM Ch'anjip 金昌集, KIM Ch'unt'aek 金春澤. Kimhae 金海, KIM Hyu 金烋, Koguryŏ 高句麗, Kojong 高宗, *Koryŏ sa* 高麗史, *Kosa ch'waryo* 攷事撮要, kugyŏl 口訣, *Ku Han'guk oegyo munsŏ* 舊韓國外交文書, *Kuun mong* 九雲夢, KWANGGAET'O 廣開土, Kwangmun hoe 光門會, kwan-hwa 官話, KWŎN Munhae 權文海, Kyŏngju 慶州, *Kyôto teidai bungakubu sôsho* 京都帝大文學部叢書, Kyujang kak 奎章閣, *Kyujang kak tosŏ Chungguk pon ch'ongmongnok* 奎章閣 圖書中國本總目錄, *Kyujang kak tosŏ Han'guk pon chonghap mongnok* 奎章閣 圖書韓國本綜合目錄.

- L -

Lida yundong 里大運動, Li Jun 李駿, LI Lisan 李立三, LI Ogg v. YI Ok, LIOU Ho v. LIU Hou, LI Shizeng 李石曾, Liufa jianxue hui 留法儉學會, LIU Hou 劉厚, LI Weihan 李維漢, LI Yuying 李煜瀛.

- M -

MA Duanlin 馬端臨, MAO Zedong 毛澤東, Mengzi 孟子, MIN Chongmuk 閔種默, *Minguo ribao* 民國日報, *Munhŏn pigo* v. *Tongguk munhŏn pigo*.

- N -

Naegak 內閣, *Naegak changsŏ hwip'yŏn* 內閣藏書彙編, *Nichifutsu bunka* 日佛文化, *Nihon shoki* 日本書記, Noron 老論, *Nup'an ko* 鏤板考.

- O -

OGURA Chibao 小倉親雄, OKUBO Toshimichi 大久保利通, *O ryeŭi* 五禮儀, Ŏ Sukkwŏn 魚叔權.

- P -

PAEGUN 白雲, *Paegun hwasang ch'orok pulcho chikchi simch'e yojŏl* 白雲和尙抄錄佛直指心體要節, PAK Sanggyu 朴相圭, Pongmo tang 奉謨堂, Pou-san v. Pusan, Pusan 釜山, P'yŏngyang 平壤, PYŎN Wŏn'gyu 卞元圭.

- Q -

qin 琴, Qingong jianxue hui 勤工儉學會, *Qingong jianxue shenghuo huiyi* 勤工儉學生活回憶.

- R -

ROCHER 彌樂石.

- S -

Samguk sagi 三國史記, *Samguk yusa* 三國遺事, Sam-il undong-e taehan Pul-Yŏng-ŭi panhyang 三一運動에 對한 佛英의 反響, *Sam-il undong o-sip chunyŏn nonjip* 三一運動五十周年論集, Sanhak hyŏptong chaedan 杉産學協同財團, *Seu khou* 四庫, Shiba 芝, SHIBUSAWA Eiichi 澁澤榮一, *Shizeng biji* 石曾筆記, *Siku quanshu congmu* 四庫全書總目, Sirhak 實學, *Sŏgo changsŏ rok* 西庫藏書錄, Sŏin 西人, SŎ Kŏjŏng 徐居正, *Sŏngho saesŏl* 星湖僿說, Sŏngnam 城南, SŎ Yugu 徐有榘, SUN Wen 孫文.

- T -

Taedong unbu kunok 大東韻府群玉, Taegu 大邱, *Taejŏn hoet'ong* 大典會通, TCHENG Tse-sio v. ZHENG Zixiu, Tianjin 天津, T'ien-tsin v. Tianjin, tjip v. chip, tjyousa *v.* chusa, Tôkyô Tsukiji kappan seizôjo 東京 築地活製造所, *Tongguk munhŏn pigo* 東國文獻備考, *Tongguk t'onggam* 東國 通鑑, *Tongguk yŏji sŭngnam* 東國輿地勝覽, *Tonggyŏng chapki* 東京雜記, *Tonggyŏng t'ongji* 東京通誌, *Tongjian gangmu* 通鑑綱目, *T'ongmungwan chi* 通文館志, *Tongmun hwigo* 同文彙考, *Tongmun koryak* 同文考略, TOYOTOMI Hideyoshi 豊臣秀吉, TSU (Zouyong) v. CHU Minyi.

- U -

Ueno 上野.

- W -

WANG Jingwei 汪精, WANG Ruofei 王若飛, WANG Xianqian 王先謙, *Wenxian tongkao* 文獻備考, WOOD C.H. v. WU Zhihui , WU Zhihui 吳稚輝.

- X -

Xin minguo bao 新民國報. *Xin shiji* 新世紀, *Xin Shijie* 新世界, Xinmin xuehui 新民學會, XU Teli 徐特立.

- Y -

Yemun ko 藝文考, YI Ik 李瀷, YI Inŭng 李寅應, YI Inyŏng 李寅榮, YI Nanyŏng 李蘭暎, YI Ok 李玉, Yonggang 龍岡, YUAN Shikai 袁世凱, YU Hongnyŏl 柳洪烈, *Yukchŏn chorye* 六典條例, *Yunfu qunhyu* 韻府群玉 , Yunnan 雲南.

- Z -

ZENG Zhongming 曾仲鳴, ZHENG Zixiu 鄭子修, ZHOU Enlai 周恩來, ZHU Xi 朱熹, *Zizhi tongjian* 資治通鑑, *Zôjô* 增上.

/+/+/+/+/+/+/+/